DIALOGUE

GÉNOCIDE PROLONGÉ

La paix dans la Région des Grands Lacs:
«Analyse»

Édition Spéciale 211

La revue DIALOGUE est une revue d'information et de réflexion.
Elle paraît tous les trois mois.

DIALOGUE aborde les problèmes sociaux, économiques, politiques, culturels, religieux et autres, qui intéressent surtout le Rwanda.
La Revue DIALOGUE préconise la rigueur et la validité scientifique, la liberté d'expression et le traitement de l'information dans le respect de la législation en vigueur.

DIALOGUE - B.P. 4857 KIGALI Tél : 0785269755 / 0788300223
Website: www.dialogue.org.rw
Email : info.dialogueasbl@gmail.com:
Dialogue ASBL

Le contenu des articles n'engage que leurs auteurs.

COMITÉ DE RÉDACTION :

Prof. Isaïe NZEYIMANA
Hon. Antoine MUGESERA
Mr. Alfred KABAGAMBA
Mr. Freddy MUTANGUHA

LES AUTEURS AYANT CONTRIBUÉ À CE NUMÉRO :

Hon. Dr. Jean Damascène BIZIMANA
Dr. Aloys TEGERA
Hon. Antoine MUGESERA
Me. Innocent NTEZIRYAYO

ÉDITEUR :
ASBL – DIALOGUE
B.P. 4857 KIGALI
Tél : 0785269755 / 0788300223

Imprimée par IMPRIMU Ltd
Email: imprimu@gmail.com

TABLE DES MATIÈRES

* **En mémoire: Prof. Paul Rutayisire:9**
 Hon. Dr. Jean Damascène Bizimana

* **Le génocide prolongé: Racisme colonial, Politique des milices et ciblage persistant des Tutsi dans l'Est de La RDC:17**
 Me Innocent Nteziryayo

* **Qui pourrait arrêter le génocide des Rwandophones Tutsi en RDC ?.....57**
 Hon. Antoine Mugesera

* **L'idéologie génocidaire transfrontalière : Cas de la RDC109**
 Dr Aloys Tegera

* **Filip Reyntjens: « Chercheur-Acteur » Aux Grands Lacs, Quelle expertise scientifique ?.....122**
 Hon. Dr. Jean Damascène Bizimana

* **Conclusion.....169**

* **À travers livres et revues.....170**

* **Quelques livres à recommander publiés sur le génocide des Tutsi entre 2024 et 2025.....173**

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

SIGLE / ABRÉVIATION	SIGNIFICATION
RDC	République Démocratique du Congo
ONU	Organisation des Nations Unies
MONUSCO	Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en RDC
UE	Union Européenne
FAR	Forces Armées Rwandaises
FARDC	Forces armées de la République démocratique du Congo
FAZ	Forces armées zaïroises
FDLR	Forces démocratiques de libération du Rwanda
APR	Armée Patriotique Rwandaise
RDF	Forces de défense du Rwanda
PALIR	Peuple armé pour la libération du Rwanda
ALIR	Armée pour la Libération du Rwanda
AFDL	Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo
RCD	Rassemblement congolais pour la démocratie
MLC	Mouvement de Libération du Congo
M23	Mouvement du 23 mars
AFC/M23	Alliance Fleuve Congo / Mouvement du 23 mars
ASBL	Association sans but lucratif
ONG	Organisation non gouvernementale

GTZ	GTZ (coopération allemande)
Dr	Docteur
Mgr	Monseigneur
Sr / Sœur	Sœur (religieuse)
vol.	Volume
N°	Numéro

AVANT-PROPOS

Fondée en mars 1967 par un prêtre belge Jean Massion, la Revue DIALOGUE est l'une des plus importantes et plus anciennes périodiques indépendantes du Rwanda. Elle est éditée depuis 1982 par l'ASBL Dialogue, de droit rwandais, et s'est toujours voulue comme une tribune libre où les intellectuels rwandais et expatriés amis du Rwanda s'expriment, confrontent leurs idées et encourager un débat constructif sur les enjeux societaux. La Revue DIALOGUE a été un outil de communication des intellectuels, surtout les étudiants des Universités et Instituts supérieurs, des cadres du secteur public et privé, des confessions religieuses et autres.

La Revue DIALOGUE consacre une grande partie de ses publications à la documentation des faits pertinents visant l'information objective et la lutte contre la désinformation dans le but de préserver l'unité nationale brisée par le génocide. Elle contribue à la sauvegarde de la mémoire et au renforcement de la cohésion nationale.

Plusieurs centres de recherche internationaux et universitaires font recours aux publications de la Revue DIALOGUE. Pour rappel, à titre d'illustration, la Revue DIALOGUE a consacré des publications spécifiques sur : l'enjeu foncier au Rwanda, l'énergie, l'eau, la technologie de l'information et de la communication, démocratie et développement, droits de la personne et l'état de droit, les FDLR, le rôle de la femme dans la démocratie, l'environnement, la jeunesse et le développement, la justice et la mémoire, la lutte contre le négationnisme, etc. Malheureusement, la période du Covid 19 et la perte de certains de ses cadres décédés, parmi lesquels les professeurs Paul Rutayisire et Laurent Nkusi, la Revue DIALOGUE n'avait encore pu reprendre régulièrement ses publications. C'est chose faite désormais et ce sera ainsi chaque trimestre avec un dossier spécifique.

Aujourd'hui, l'Association DIALOGUE s'est adaptée à la nouvelle loi sur les Organisations non gouvernementales (Loi n° 058/2024

du 20/06/2024) et élargit son secteur d'activités au regard du contexte interne rwandais, la sous-région des Grands Lacs et la mondialisation afin de répondre aux principales préoccupations et défis. Dans ses nouvelles orientations, l'ASBL DIALOGUE qui continuera de publier la Revue DIALOGUE s'attellera à la promotion du dialogue intergénérationnel, le renforcement de la consolidation de la paix, de l'intégration sociale, de la résilience et de l'unité au sein des communautés.

Elle poursuivra la recherche et la publication objective sur différents sujets comprenant la paix, l'unité nationale, l'intégration sociale, la résilience et encouragera surtout, les jeunes à prendre la culture de lire, d'écrire et de débat en lui permettant d'avoir accès à l'information objective pour lutter contre la désinformation comme facteur d'endoctrinement et de désorientation des jeunes répandue sur les réseaux sociaux.

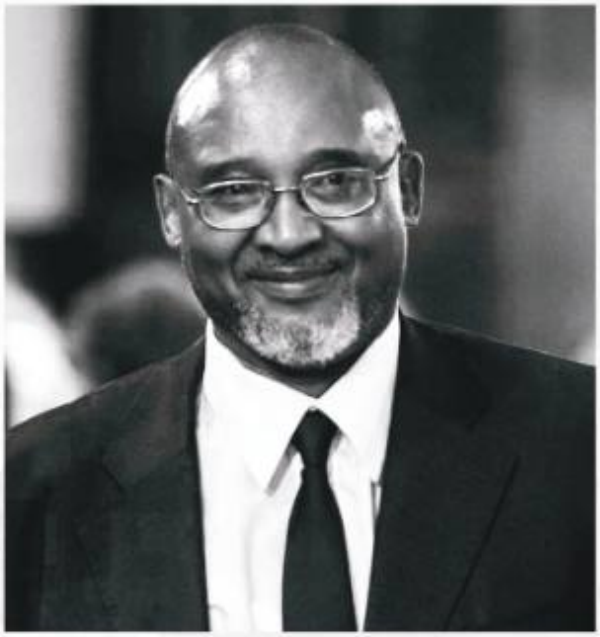
C'est pour l'ensemble de ces motifs que nous avons choisi de consacrer ce numéro de DIALOGUE sur l'analyse des enjeux de la CRISE ACTUELLE DANS LA REGION DES GRANDS LACS. Leur recherche, analyse et compréhension est nécessaire pour dépasser le cadre réducteur qu'en font les médias et certaines ONG ou «experts» qui n'entrent pas dans le fonds du problème pour en dégager les vraies causes et solutions durables. Le problème profond de l'idéologie génocidaire implantée dans la Région des Grands Lacs, en particulier à l'Est de la République Démocratique du Congo par les ex-Forces Armées Rwandaises et les milices hutu impliquées dans le génocide des Tutsis de 1994 est rarement approfondi par plusieurs acteurs internationaux, alors qu'il constitue le nœud essentiel de la crise.

L'incarnation de la même idéologie et sa diffusion par des responsables politiques, religieux, civils, médias et gouvernementaux congolais et burundais est de même un facteur d'aggravation de la crise qui n'est pas suffisamment étudiée et présentée à sa juste place. Autant de sujets que ce numéro aborde modestement dans l'espoir d'apporter sa contribution à la paix tant souhaitée.

Bonne lecture.

EN MEMOIRE: Prof.Paul Rutayisire

Auteur: Dr Jean Damascène BIZIMANA



Il y a deux ans, précisément le 10 décembre 2023, le professeur Paul Rutayisire, historien de renom, et qui fut pendant de longues années Directeur de la Revue Dialogue aux côtés de l'honorable Antoine Mugesera et de Jean Damascène Bizimana, entre autres, rendait son âme à Bruxelles. La Revue Dialogue a demandé à Dr Jean Damascène Bizimana qui a connu cet immense homme de nous livrer son témoignage en guise d'hommage. Les souvenirs qu'il nous a accordés sont à la fois émouvants, justes, profonds, percutants et éclairants. Lisez !

Paul Rutayisire, un homme au-dessus des normes

Me demander de dire à travers les mots, qui était le professeur Paul Rutayisire, équivaut à franchir une montagne difficilement atteignable. Les mots sont complètement pauvres, limités et insuffisants pour décrire dans leur intégralité la nature de sa

personne et la qualité de ses oeuvres. Je propose à la Revue Dialogue pour laquelle il a consacrée une bonne partie de son talent de lui accorder dans ses prochaines publications un numéro spécial à sa mémoire. Une telle initiative permettra à plusieurs autres connaissances du regretté Professeur Paul Rutayisire de me compléter.

1. Paul Rutayisire, humain et analyste méticuleux

Le Professeur Paul Rutayisire fut un ami et un collègue dont la disparition m'a profondément affectée. Sa mémoire restera à jamais gravée dans mon coeur. L'une des qualités que je garde de lui, c'est son caractère respectueux de tout être humain, petits et grands, pauvres et riches. Jouissant d'une intelligence hors pair, Paul Rutayisire ne s'en orgueillissait pas. Loin de là. Il brillait par une simplicité sans pareil. L'humilité et la sagesse étaient les piliers qui caractérisaient son être.

Peu loquace en apparence, Paul Rutayisire avait un sens d'accueil et d'écoute qui créait une proximité avec tout un chacun. Personne ne craignait d'aller à sa rencontre et il savait s'adapter aux personnes de tout âge, de tout caractère, y compris les plus bouillants. Sa lucidité lui permettait de n'entrer en conflit avec personne. Il savait se tirer d'affaire, sans blesser qui que ce soit. Il était tout autant pleinement prudent et méticuleux dans son travail et dans ses prises de décisions.

Je me souviens en 2011 lorsque je faisais partie, sous sa direction, d'une équipe nationale d'évaluation des procès Gacaca, j'ai constaté des cas précis de corruption à Cyangugu et Gikongoro, avec des informations crédibles y relatives. Je les ai mis sans hésiter dans mon rapport à soumettre aux responsables gouvernementaux compétents. Paul Rutayisire m'a convaincu de ne pas me fier aussitôt aux éléments de preuves immédiates même s'ils me semblaient évidents. Il m'a convaincu de prendre mon temps de collecte d'autres informations et de procéder à leur pertinente analyse car, m'a-t-il dit, nous ne serons pas excusés

de la moindre erreur. J'ai longuement refusé sa méfiance, mais devant son insistance, j'ai fini par lui accorder le droit d'ainesse et acquiescer. Alors, je me suis mis à reprendre minutieusement mon enquête et parvenu à des preuves irréfutables. Quand je les ai soumises à Paul Rutayisire, il s'est éclaté de rire, me disant : ne vois-tu pas cher Damascène que j'avais raison ? Sûrement, ai-je répondu, en lui offrant, Chez Lando, un verre de reconnaissance. Finalement, ces cas de corruption étayés de preuves tangibles, ont été retenus et sanctionnés comme il le fallait par le Service National des juridictions Gacaca. Grâce à la prudence méticuleuse de Paul Rutayisire.

2. Un remarquable chercheur

Paul Rutayisire aimait son métier de chercheur et d'enseignant. Il aimait et savait fouiller les archives, les lire avec assiduité, les décortiquer et proposer des articles d'une originalité qui n'a souffert d'aucune comparaison. C'est pourquoi, pas un seul de ses écrits n'a été ni contesté ni soumis à interrogation. Tous ses écrits sont d'une autorité scientifique notoire. Il faut y ajouter son amour et engagement pour sa profession. En effet, Paul Rutayisire a eu devant lui des centaines de milliers d'étudiants qu'il a formés plus particulièrement au Burundi et au Rwanda. Il a guidé plusieurs autres chercheurs étrangers qui s'intéressaient sur le Rwanda. Par ce fait, il a contribué pendant des décennies à la transmission du savoir. Son héritage sera perpétué après sa mort pendant de très longues années, pour ne pas dire éternellement. Le Rwanda et l'humanité dans son ensemble bénéficieront toujours des écrits immenses dans le domaine historique que le professeur Paul Rutayisire a laissés pour les générations présentes et futures.

Deux chercheurs français, Dr Rémi Korman et Dr Florent Piton qui ont bénéficié de l'appui scientifique du professeur Paul Rutayisire en témoignent comme suit : « Les chercheurs spécialistes perdent quant à eux un collègue érudit qui fut aussi pour les plus jeunes générations de chercheurs, un passeur, un

guide. » (Lire Rémi Korman et Florent Piton, « Paul Rutayisire, des lumières de l'histoire à la refondation de la société rwandaise » in Revue Matériaux pour l'histoire de notre temps 2024/1-2, N° 151-152 : Rwanda 1994. Archives, Mémoires, Héritages).

Les qualités intellectuelles qui ont rendu célèbre Paul Rutayisire commencent par sa brillante thèse qu'il a soutenue en 1984 à l'Université de Fribourg (Suisse) : « La christianisation du Rwanda (1900-1945). Méthode missionnaire et politique selon Mgr Classe. » D'aucuns, y compris des idéologues partisans de la thèse extrémiste hutu, tel le Père Guy Theunis, ont reconnu dans leurs écrits, la qualité unique de la thèse de Paul Rutayisire qui a fait de lui le meilleur connaisseur rwandais de l'histoire de l'église au Rwanda. La qualité de sa thèse a été honorée par l'Université de Fribourg en 1987 en la publiant dans son intégralité aux Editions Universitaires de Fribourg, offrant ainsi au public un ouvrage sans pareil sur l'histoire de l'évangélisation du Rwanda que tout le monde peut ainsi commander en librairie, y compris en ligne. N'y manquez pas sur Amazon.fr.

3. Une incommensurable somme de publications

Le professeur Paul Rutayisire laisse derrière lui une abondante somme de publications tant personnelles que collectives. Paul Rutayisire passait une bonne partie de sa vie intellectuelle dans la lecture et l'écriture. Plus d'une centaine d'articles, conférences, ouvrages écrits et inédits sont le produit de ses talents. Il ne pouvait y avoir aucune conférence au Rwanda et à l'étranger portant sur les domaines politiques, sociales, historiques, mémorielles, etc... sans la présence active et participative du professeur Paul Rutayisire, tant dans les préparatifs, dans le déroulement et dans la rédaction ultérieure des travaux des colloques pour les rendre disponibles au grand public.

Au Burundi, le professeur Paul Rutayisire a été pendant de longues années membre du Comité de rédaction de la Revue AU CŒUR DE L'AFRIQUE qui a produit de nombreuses publications

de qualité dans divers domaines touchant la région des Grands Lacs. En 1995, la Revue AU CŒUR DE L'AFRIQUE septembre 1995, vol. 2/3, no 61, a mené, sous la direction de Paul Rutayisire, une analyse fouillée sur la crise dans les Grands Lacs, en particulier sur les causes du génocide commis contre les Tutsi au Rwanda, ses conséquences immédiates et à long terme ainsi que des solutions et leçons à adopter. Les propositions nées de ces réflexions se sont révélées par la suite pertinentes en matière de reconstruction du Rwanda, justice, mémoire et réconciliation.

Pour ne citer qu'un exemple, son article « Rwanda : débats en cours après le génocide et les massacres », publié dans Au coeur de l'Afrique, p. 231 281 restera à jamais l'une des premières analyses claires publiées par une revue scientifique expliquant les causes et les retombées du dernier génocide du 20ème siècle, celui des Tutsi du Rwanda. Paul Rutayisire a clarifié l'évidence de ce génocide au moment où les relents négationnistes, notamment missionnaires, s'attelaient en Europe à nier la matérialité des faits et procédaient à la falsification des responsabilités aux fins de diluer la gravité du génocide commis contre les Tutsi et la déformation de son unicité. Parmi les publications que l'on peut citer, à titre d'illustration figurent :

- Paul Rutayisire, Faustin Rutembesa et Jean-Pierre Karegeye, Rwanda : *l'Eglise catholique à l'épreuve du génocide, éditions Africana*, Canada, 2000
- Paul Rutayisire, Jean Philippe Schreiber et Déo Byanafashe, *Les religions au Rwanda : défis, convergences et compétitions*, Editions de l'Université Nationale du Rwanda, 2009
- Paul Rutayisire, Laurent Nkusi, Faustin Rutembesa, Evariste Ntakirutimana, *Rwanda 18 years after the genocide perpetrated against Tutsi (1994-2012): Testimonies and Reflections, National Commission for the Fight Against Genocide (CNLG)*, 2014
- Roland Junod et Paul Rutayisire, Citoyenneté et réconciliation au Rwanda, Collection du Centre de Recherche Sociale, Haute Ecole Spécialisée de Suisse, 2015
- Etc.

Quelques temps avant qu'il nous quitte, Paul Rutayisire m'a laissé un important ouvrage qu'il souhaitait publier, démontrant le rôle du Gouvernement intérimaire rwandais de Théodore Sindikubwabo et Jean Kambanda, dans la perpétration du génocide commis contre les Tutsi. Sa publication post mortem vaut la peine.

4. Une reconnaissance unanime

Paul Rutayisire jouissait de la confiance de tout le monde, de toute la société rwandaise, y compris dans des milieux ordinairement peu ouverts aux non-initiés. Il est l'un des rares intellectuels rwandais à avoir enseigné, sans coupure, l'histoire de l'Eglise au Grand Séminaire de Nyakibanda depuis la fin du génocide jusqu'à sa mort. Cette confiance continue de la part des Evêques Rwandais ne vient pas de rien. Elle est le résultat de la reconnaissance notoire des qualités tant humaines qu'intellectuelles qu'incarnait Paul Rutayisire. C'est cette unanime reconnaissance de l'unicité de ses talents et de sa sagesse, qui explique l'inlassable conviction des prélats rwandais de lui confier l'autorité des cours d'histoire destinés aux futurs prêtres du clergé autochtone et religieux formé au Grand Séminaire de Nyakibanda. Il est d'usage dans le milieu ecclésial que le choix des professeurs des séminaires, tant prêtres que laïcs, obéit à une rigoureuse concertation approuvée par la conférence épiscopale. Paul Rutayisire en jouissait sans encombre.

5. Un bâtisseur du Rwanda après le génocide

Depuis la fin du génocide des Tutsi en juillet 1994, le professeur Paul Rutayisire a été un bâtisseur sans relâche de l'unité des Rwandais. Rentré plus tôt au Rwanda en provenance du Burundi, son pays d'exil, comme plusieurs ex-réfugiés rwandais, il a été l'un des premiers professeurs qui ont ouvert l'Université Nationale du Rwanda. Il a ainsi permis aux jeunes Rwandais de retrouver la formation académique en les évitant de sombrer dans le

désarroi créé par ce Crime des crimes. Il a combiné sa profession à de multiples autres tâches de préservation de la mémoire en organisant des colloques nationaux et internationaux de référence pour expliquer au monde l'horreur du génocide. Il a en même temps organisé des jeunes étudiants pour les initier à la recherche, publication et participation aux symposiums importants tenus à travers le monde.

Paul Rutayisire a été l'un des moteurs de la relance de la vie socio-politique du Rwanda. Il a par exemple joué un rôle clé en tant qu'historien dans les rencontres d'Urugwiro en 1998-1999 qui réfléchissaient sur les voies et moyens de recréer le Rwanda sur des bases saines après le génocide. Rappelons que c'est au cours de ces échanges d'Urugwiro que des idées novatrices ayant permis le redressement du Rwanda à partir de notre culture se sont exprimées, tel le recours à Gacaca pour la résolution du lourd contentieux du génocide et la mise en place des institutions publiques, issues des consultations populaires, en vue de bâtir le pays sur des bases neuves, solides et durables.

Paul Rutayisire a travaillé assidûment avec d'autres intellectuels pour faire des réflexions et publications en vue de proposer une compréhension scientifique basée sur des faits et preuves historiques sur le drame du génocide commis contre les Tutsi. C'est ainsi qu'a été créé en partenariat avec le père dominicain Bernardin Muzungu, d'heureuse mémoire, la Revue *Cahiers Saint Dominique*, devenu ultérieurement *Cahiers Lumière et Société* pour éviter toute confusion avec la congrégation des Pères Dominicains. Ces Cahiers ont été, avant le retour de la Revue Dialogue au Rwanda, les seules publications scientifiques au Rwanda pendant plusieurs années. La qualité et la pertinence des contributions qui ont été publiées dans ces Cahiers comme dans Dialogue, sont une marque indélébile offerte à jamais à l'histoire de notre pays. Le plus gros avantage des *Cahiers Lumière et Société* animés par le Père Muzungu, comme le nom l'indique, est qu'ils abordaient un thème spécifique précis sous ses différents angles avec plusieurs auteurs. Cela faisait et fait encore leur inégalable richesse.

6. Un infatigable promoteur de la Revue DIALOGUE

Personnellement, je garde une reconnaissance très émue au professeur Paul Rutayisire et Antoine Mugesera qui, en 2005 dès mon retour du Rwanda, à la fin de mes études universitaires en France, m'ont approché pour une sollicitation à la collaboration de la relance de la Revue Dialogue au Rwanda. Je ne regretterai jamais cette rencontre et la collaboration future qui s'en suivirent. Nous avons réussi à rapatrier la Revue Dialogue que des négationnistes avaient volée pour la publier à Bruxelles, prétextant que c'était de manière momentanée, mais dans le fonds ils refusaient son retour au Rwanda. Leur défaite a nécessité une action de justice en Belgique qui les a déboutés. C'est la ténacité conjointe de Paul Rutayisire et Antoine Mugesera qui a permis d'obtenir gain de cause pour, désormais, publier au Rwanda la revue Dialogue en tant qu'organe d'expression d'une association de droit rwandais, ASBL DIALOGUE. Ce n'est que légitime.

Je tiens à le dire haut et fort car je sais que ce fut un engagement pas aisé, mais réussi. Depuis son retour au Rwanda, la Revue Dialogue a bénéficié de contributions d'immense qualité émanant du professeur Paul Rutayisire. Le parcours de dizaines d'articles de la Revue Dialogue publiée au Rwanda depuis son rapatriement en Belgique en 2005 sont mes témoins les plus parlants. Ils prouvent nettement mon argumentaire. L'essentiel des contributions de la Revue Dialogue de 2005 à nos jours émanent en majeure partie de Paul Rutayisire et d'Antoine Mugesera. Bravo à eux !

Il faut terminer. Je conclus en reprenant à mon compte ce dicton rwandais « Ararekwa ntashira » (les paroles s'épargnent, elles ne s'épuisent jamais) pour dire encore une fois merci au très regretté frère et inoubliable ami Paul Rutayisire. Je te souhaite, encore et toujours, cher Paul, un repos éternel. J'adresse par la même occasion ma profonde sympathie à ta chère épouse Martine et à tes enfants. Adieu Paul. Requiescat in Pace.

Hon. Dr Jean Damascène Bizimana

LE GÉNOCIDE PROLONGÉ: RACISME COLONIAL, POLITIQUE DES MILICES ET CIBLAGE PERSISTANT DES TUTSI DANS L'EST DE LA RDC

L'auteur: Me Innocent Nteziryayo



RÉSUMÉ

Cet article examine la persistance des violences visant les Tutsi dans Cet article examine la persistance l'est de la République démocratique du Congo à la lumière de l'héritage du racisme colonial et des dynamiques politiques régionales. Il analyse le rôle des milices armées et des discours de haine dans le ciblage continu de ces populations. L'auteur montre comment ces facteurs contribuent à un cycle prolongé de persécutions et d'insécurité. L'article appelle à une prise de conscience et à des actions concrètes pour mettre fin à ces violences et prévenir de nouveaux crimes.

Biographie: Me Innocent Nteziryayo est un juriste rwandais spécialisé dans les questions de justice, de droits humains et de gouvernance. Il possède une solide expérience dans les domaines juridiques et institutionnels, ayant travaillé avec différentes institutions publiques et organisations engagées dans la promotion de l'État de droit.

Au cours de sa carrière, il a contribué à plusieurs initiatives liées à la justice, à la recherche et au renforcement des capacités dans le domaine juridique. Il s'intéresse particulièrement aux questions de justice transitionnelle, de prévention des conflits et de promotion de la paix.

1. Introduction

La persécution des populations tutsi en République démocratique du Congo (RDC) constitue l'une des violences politiques les plus durables et les moins théorisées dans la région des Grands Lacs après la Guerre froide[1]. Alors que la recherche sur le génocide de 1994 contre les Tutsi au Rwanda est abondante, les répercussions régionales de l'idéologie anti-tutsi, sa migration, sa mutation et son institutionnalisation en RDC ont reçu une attention analytique insuffisante[2]. Cet article soutient que le ciblage systématique des Tutsi congolais Banyamulenge, Banyarwanda et autres communautés[3] s'identifiant comme tutsies correspond aux contours définitoires de la violence génocidaire, tels qu'énoncés dans la Convention de 1948 pour la prévention et la répression du crime de génocide[4], non seulement à travers des actes récurrents de mise à mort, mais aussi par la production d'un champ idéologique qui normalise la violence exterminatrice[5]. Le terme « génocide », dans le discours juridique et académique, dépasse la notion de massacres de masse pour inclure les actes commis avec l'intention de détruire un groupe en tant que tel[6]. Dans le contexte congolais, cette intention se manifeste par la représentation persistante des Tutsi comme étrangers, envahisseurs ou « proxys rwandais» une architecture discursive qui légitime leur exclusion, leur déplacement et leur élimination physique[7].

[1] Rukumbuzi Delphin Ntanyoma and Helen Hintjens, 'Expressive violence and the slow genocide of the Banyamulenge of South Kivu' (2022) 22(3) Ethnicities (SAGE) 3-4.

[2] Lars-Christopher Huening, 'Making use of the past: the Rwandophone question and the "Balkanisation of the Congo" ' (2013) 40(135) Review of African Political Economy 13, 15 and 18.

[3] Ntanyoma and Hintjens (n 1) 6.

[4] See Convention on the Prevention and Punishment of the Crime of Genocide (adopted 9 December 1948, entered into force 12 January 1951) 78 UNTS 277, art 2."

[5] Court A, 'The Banyamulenge of South Kivu: The "nationality question" ' (2013) 72(3) African Studies 416, 424-426.

[6] See Rome Statute of the International Criminal Court (adopted 17 July 1998, entered into force 1 July 2002) 2187 UNTS 90, art 6; Kai Ambos, 'What does "intent to destroy" in genocide mean?' (2009) 91(876) International Review of the Red Cross 833, 835.

[7] Huening (n 2) 15.

Cet article examine donc non seulement les actes de violence, mais aussi les infrastructures idéologiques qui les rendent possibles et les soutiennent. Sur le plan méthodologique, il adopte une approche historicosociologique, s'appuyant sur des archives, la littérature secondaire, les rapports des Nations Unies (y compris le Rapport de cartographie de 2010)[8], ainsi que sur la documentation contemporaine en matière de droits humains. Il intègre l'anthropologie politique, les études sur le génocide et l'analyse de la sécurité régionale afin de retracer la longue durée de l'idéologie anti-tutsi, depuis les épistémologies raciales coloniales jusqu'aux mobilisations armées contemporaines. L'objectif est double : (1) cartographier la généalogie de l'idéologie anti-Tutsi en tant que discours transnational et adaptatif; et (2) situer la violence contemporaine dans un cadre analytique cohérent qui démontre la continuité de l'intention, des acteurs et de l'utilité politique.

2. Contexte historique

2.1. Présence des communautés tutsi en RDC avant 1994

La présence des communautés tutsies sur le territoire aujourd'hui appelé République démocratique du Congo précède à la fois le colonialisme et les frontières contemporaines qui divisent la région des Grands Lacs[9]. Des groupes tels que les Banyamulenge se sont installés dans les hauts plateaux du Sud- Kivu entre le XVII[e] et le XIX[e] siècle, établissant des sociétés pastorales profondément attachées à leur territoire et à leur culture[10]. Ces implantations n'étaient pas des mouvements isolés, mais faisaient partie de

[8] Report of the Mapping Exercise – Democratic Republic of the Congo, 19932003 (Office of the UN High Commissioner for Human Rights, August 2010) < https://www.refworld.org/reference/countryrep/ohchr/2010/en/92089 > accessed 18 November 2025

[9] G Mathys, 'Questioning territories and identities in the precolonial (nineteenthcentury) Lake Kivu region' (2021) 91(3) Africa 493–515.

[10] SL Rukundwa, 'The Banyamulenge of the Democratic Republic of the Congo: a cultural community in the making' (2004) 60(12) HTS Teologiese Studies / Theological Studies 369.

schémas de mobilité transfrontalière de longue durée dans la région, où les communautés franchissaient régulièrement les frontières fluides précoloniales entre le Rwanda, le Burundi et le Congo actuels[11]. Au Nord-Kivu, les communautés tutsi et hutu banyarwanda se sont également intégrées aux économies locales et aux chefferies, souvent sous des autorités coutumières reconnues[12]. Malgré cette présence historique, les acteurs politiques post-coloniaux ont persisté à présenter ces communautés comme étrangères, un récit fondé non pas sur des preuves démographiques mais sur des manipulations politiques ultérieures. À la fin du XX^{e} siècle, l'idée que les Tutsi étaient des « nouveaux venus » était devenue un mythe central utilisé pour légitimer leur exclusion.

2.2. Hiérarchies raciales coloniales et invention de l'altérité Tutsi

L'administration coloniale belge a joué un rôle décisif dans la codification des distinctions ethniques et la création du socle idéologique sur lequel reposeront plus tard les politiques modernes anti-Tutsi[13]. S'appuyant sur l'hypothèse hamitique - une théorie raciale qui classait à tort les Tutsi comme des migrants caucasoïdes venus de la Corne de l'Afrique[14] - les autorités belges ont institutionnalisé des catégories rigides de race et d'ethnicité à travers les cartes d'identité, l'enseignement et les réseaux ecclésiastiques[15]. Sous le régime colonial indirect, les Tutsi étaient

[11] ibid, 372-375.

[12] K Vlassenroot, 'Citizenship, identity formation & conflict in South Kivu: the case of the Banyamulenge' (2002) 29(93- 94) Review of African Political Economy 499.

[13] ibid.

[14] Anita Salbitani, The Democratic Republic of Congo: The Shift from Colonialism to Post-Colonialism through the Lens of Non-State Actors (LUISS University, BA Thesis, 2024/25) https://tesi.luiss.it/42786/1/652212_SALBITANI_ANITA.pdf accessed 20 November 2025.

[15] Petra Vervust, 'The Relative Importance of Ethnicity. Class and Race in Colonial Rwanda. The Cases of Prison Policies, Corvées, Taxation, Census and Identity Booklets' (2012) 42(4) Journal of Belgian History 74, 92-93.

souvent privilégiés dans l'administration locale, non pas en raison des hiérarchies indigènes, mais parce que l'idéologie coloniale les construisait comme des « pasteurs supérieurs » dotés de prétendues qualités naturelles de leadership[16]. Cette élévation artificielle a durci les frontières sociales et engendré du ressentiment. Plus important encore, le discours colonial a profondément ancré la notion de « foreignness » tutsie dans les structures administratives et ecclésiastiques[17]. Bien que les gouvernements post-coloniaux aient officiellement abandonné les taxonomies raciales, leur résidu idéologique a persisté, permettant aux élites politiques de mobiliser l'idée que les Tutsi étaient des étrangers aux biens partagés[18], justifiant ainsi des politiques d'exclusion et des violences.

2.3. Politiques de nationalité, Mobutu et mobilisation anti-Tutsi

La fin de l'ère Mobutu a transformé ces résidus coloniaux en outils politiques explicites. La législation sur la citoyenneté est devenue une arme pour déterminer qui appartenait à la communauté politique congolaise[19]. Le décret de citoyenneté de 1972 a temporairement reconnu les populations banyarwanda comme congolaises, mais son renversement en 1981 les a privées de protection légale et a renforcé la suspicion envers les communautés kinyaRwandophones. Les élites politiques particulièrement dans les Kivu[20] ont exploité les inquiétudes liées à la rareté des terres,

[16] Petra Vervust, 'The Relative Importance of Ethnicity. Class and Race in Colonial Rwanda. The Cases of Prison Policies, Corvées, Taxation, Census and Identity Booklets' (2012) 42(4) Journal of Belgian History 74, 92-93.

[17] Petra Vervust, 'The Relative Importance of Ethnicity. Class and Race in Colonial Rwanda. The Cases of Prison Policies, Corvées, Taxation, Census and Identity Booklets' (2012) 42(4) Journal of Belgian History 74, 92-93.

[18] Delphin Rukumbuzi Ntanyoma, 'Under the Shadow of Violence: Are the Banyamulenge Experiencing a Slow Genocide?' (2025) The International Journal of Human Rights 1,17.

[19] Mamdani M, 'Beyond Settler and Native as Political Identities: Overcoming the Political Legacy of Colonialism' (2001) 43(4) Comparative Studies in Society and History 651,658.

[20] Democratic Republic of Congo, Loi n° 1981/002 du 29 juin 1981 sur la nationalité zaïroise, 29 June 1981, < https:// www.refworld.org/legal/legislation/natlegbod/1981/fr/14569 > accessed 19 November 2025.

à la compétition électorale et à l'érosion de l'autorité coutumière pour dépeindre les Tutsi comme des envahisseurs démographiques[21]. Au début des années 1990, les pratiques discriminatoires s'étaient normalisées : les familles tutsi étaient retirées des registres électoraux, vilipendées dans le discours politique et de plus en plus ciblées dans les conflits locaux[22]. Ce contexte signifiait que, même avant l'arrivée des génocidaires rwandais en 1994, l'infrastructure discursive nécessaire à une mobilisation anti-Tutsi systématique était déjà solidement en place.

3. Le génocide des Tutsi Rwandais 1994 et son impact régional

3.1. Répercussions régionales du génocide des Tutsi rwandais

Le génocide de 1994 contre les Tutsi au Rwanda a remodelé l'ensemble de la région des Grands Lacs, non seulement en provoquant une mort massive, mais aussi en déplaçant les infrastructures idéologiques, militaires et organisationnelles du génocide vers les États voisins[23]. Alors que le FPR mettait fin aux massacres, plus d'un million de réfugiés parmi eux des dizaines de milliers d'anciens soldats des FAR et de membres des milices Interahamwe ont fui vers l'Est du Congo[24]. Ces individus ne sont pas arrivés comme des civils désorganisés ; ils ont transporté des armes, des structures de commandement et des réseaux de propagande à travers la frontière[25]. La migration de ces acteurs a constitué une

[21] Minority Rights Group, 'Banyarwanda in the Democratic Republic of the Congo' <https://minorityrights.org/communities/banyarwanda/> accessed 19 November 2025.

[22] ibid

[23] M. J. Toole et al, 'Public health impact of Rwandan refugee crisis: what happened in Goma, Zaire, in July, 1994?' (1995) 346 The Lancet 876-878.

[24] Philip Roessler and Harry Verhoeven, 'Back Against the Wall: The Return of the Génocidaire Threat' in Why Comrades Go to War: Liberation Politics and the Outbreak of Africa's Deadliest Conflict (Oxford University Press 2016, online edn 18 May 2017) 305, 331.

[25] Human Rights Watch, The War Within the War: Sexual Violence Against Women and Girls in Eastern Congo (July 2002) < https://www.hrw.org/reports/2002/drc/Congo0602-03.htm#P284_29771 > accessed 19 November 2025.

extension transnationale de l'intention génocidaire, faisant du Congo à la fois un sanctuaire et une base opérationnelle pour des forces dédiées à l'extermination des Tutsi.

3.2. Militarisation des camps de réfugiés et reconstitution des forces génocidaires

Les camps de réfugiés établis autour de Goma, Bukavu et Uvira ont rapidement évolué en enclaves militarisées dominées par d'anciens génocidaires[26]. Les agences humanitaires n'avaient ni la capacité ni le mandat de démilitariser les camps, permettant aux chefs de milices de contrôler la distribution de nourriture, de se réarmer grâce à l'aide détournée et de continuer à diffuser la propagande anti-Tutsi[27]. Ces camps ont effectivement reproduit la géographie politique du Rwanda d'avant 1994, permettant aux milices de se réorganiser, de recruter et de maintenir une discipline idéologique[28]. Les récits de haine déployés pendant le génocide n'ont pas seulement été maintenus, mais adaptés à un nouveau contexte, dans lequel les communautés tutsi congolaises étaient redéfinies comme des ennemis internes[29].

Cette période a marqué le passage de l'idéologie anti-tutsi d'un phénomène national à un phénomène régional, intégré dans le tissu social et politique de l'Est du Congo.

[26] Bradley, Miriam, 'Genocide in Rwanda and Its Aftermath, 1994–1996', The Politics and Everyday Practice of Interna- tional Humanitarianism (Oxford, 2023; online edn, Oxford Academic, 20 July 2023) 73-90.

[27] ibid.

[28] ibid.

[29] Marc Le Pape and Jean-Hervé Bradol, 'The "Disappeared" of Congo-Zaïre, 1996-1997: The Question of the Massacres of Rwandan Hutu Refugees in the Democratic Republic of Congo' (Médecins Sans Frontières, 30 March 2021) < https:// msf-crash.org/en/blog/disappeared-congo-zaire-1996-1997-question-massacres-rwandan-hutu-refugees-democratic-republic#:~:text=That%20statement%20was%20confirmed%20by%20multiple%20sources:,witness%20accounts%20(from%20clergy%20members%2C%20in%20particular > accessed 20 November 2025.

3.3. Émergence des FDLR et continuité institutionnelle de l'idéologie génocidaire

La formation des Forces Démocratiques de Libération du Rwanda (FDLR) à la fin des années 1990 a donné une cohérence institutionnelle au projet génocidaire[30]. Les FDLR se sont positionnées comme les successeurs politiques et militaires du mouvement extrémiste Hutu Power[31]. Leurs communiqués publics et documents internes ont constamment présenté les Tutsi rwandais et congolais comme des menaces existentielles devant être neutralisées[32]. Contrairement à d'autres groupes armés issus de griefs locaux, les FDLR possédaient un projet idéologique transnational directement enraciné dans la doctrine génocidaire de 1994[33]. Par des alliances avec des acteurs politiques congolais et une intégration dans les milices locales, les FDLR ont contribué à normaliser l'idéologie anti-tutsi dans les Kivu[34], faisant du discours exterminateur un élément omniprésent de la culture politique régionale.

[30] National Consortium for the Study of Terrorism and Responses to Terrorism (START), 'Democratic Front for the Liberation of Rwanda (FDLR) Narrative' (May 2015) < https://www.start.umd.edu/baad/narratives/democratic-front-liberation-rwanda-fdlr.html>- accessed 20 November 2025.

[31] ibid.

[32] Wolfgang Kresse, 'A Brief History of the 1993-2003 Conflict in the Democratic Republic of the Congo' (SAS Research Note No 56, Geneva Centre for Security Policy, May 2019)< https://www.files.ethz.ch/isn/195917/SAS-Research-Note-56. pdf > accessed 19 November 2025.

[33] Rakiya Omaar, The Leadership of Rwandan Armed Groups Abroad with a Focus on the FDLR and RUD/Urunana (Rapport commandité par la Commission rwandaise de démobilisation et de réintégration - Décembre 2008) 65-66.

[34] Amnesty International, Rwanda: Safer to Stay Silent — The Chilling Effect of Rwanda's Laws on 'Genocide Ideology' and 'Sectarianism' (Index No AFR 47/005/2010, August2010)<https://www.amnestyusa.org/wp-content/uploads/2017/04/afr470052010en.pdf > accessed 21 November 2025.

3.4. Régionalisation et normalisation des récits exterminateurs

Au début des années 2000, l'idéologie anti-Tutsi était devenue un cadre régional pour interpréter les crises politiques[35]. Les élites congolaises l'utilisaient pour mobiliser des partisans, délégitimer des opposants, justifier des revendications territoriales et expliquer les échecs de l'État[36]. Les groupes armés l'adoptaient pour rationaliser les attaques, l'extorsion et les déplacements forcés[37].Les communautés l'assimilaient comme une grille de lecture de l'insécurité et de la rareté[38]. Le résultat fut un environnement idéologique durable dans lequel les Tutsi étaient construits comme des étrangers perpétuels, des envahisseurs et des cibles légitimes de violence[39]. Cette transformation démontre que la logique centrale du génocide ne s'est pas confinée au Rwanda; elle s'est métastasée en un système plus large de signification politique dans l'Est du Congo.

Depuis 2022, plus de 450 villages ont été détruits dans les hauts plateaux du Sud Kivu, avec plus de 500 000 têtes de bétail pillées et vendues ouvertement[40]. Plus de 80% de la population banyamulenge a été contrainte à l'exil, des dizaines de milliers se retrouvant dans des camps de réfugiés à travers les pays voisins

[35] K Hoffmann, 'Ethnogovernmentality: The making of ethnic territories and subjects in Eastern DR Congo' (2021) 119 Geoforum 1, 13.

[36] S Autesserre, 'Dangerous tales: Dominant narratives on the Congo and their unintended consequences' (2012) 111(443) African Affairs 202, 209.

[37] ibid, 206.

[38] Felix Mukwiza Ndahinda, 'Anti-Tutsi hate speech refuels conflict in eastern DR Congo' (Clingendael Spectator, 3 Febru- ary 2022) < https://spectator.clingendael.org/en/publication/anti-tutsi-hate-speech-refuels-conflict-eastern-dr-congo#:~:-text=From%201993%2C%20broadcasts%20by%20the,Social%20media%2amplified%20hate%20 speech > accessed 20 November 2025.

[39] ibid.

[40] Nteziryayo Innocent, 'Persecution Against the Banyamulenge in DRC – The Banyamulenge: A community prey to arrests and violence in the Democratic Republic of Congo (DRC)' (Genocide Watch, 2 Dec 2024, updated 4 Dec 2024) < https://www.genocide-watch.com/single-post/violence-against-the-banyamulenge-in-drc> accessed 20 November 2025.

et au-delà. Ceux qui restent subissent une persécution continue, y compris des arrestations arbitraires fondées sur leur apparence tutsi, avec plus de 700 personnes détenues sans procès en violation du droit congolais[41].

[41] Nteziryayo Innocent, 'Updated Report: Anti-Banyamulenge Attacks, DR Congo' (Genocide Watch, 17 May 2023) < https:/ www.genocidewatch.com/single-post/report-on-anti-banyamulenge-attacks-in-dr-congo > accessed 21 November 2025.

TABLEAU 1 : QUELQUES DISCOURS DE HAINE ET EXEMPLES DE XÉNOPHOBIE EN RDC

Discours de haine et xénophobie en RDC

	Date	Lieu / Média	Individu	Déclarations / Actions	Sanctions / Conséquences
1	19 juillet 2023	Télévision	Député Justin Bitakwira	« Un Tutsi est un criminel de naissance. »	Sanctionné par l'Union européenne en 2022
2	24 octobre 2022	Canada	Martin Fayulu	A nié l'identité congolaise des Banyamulenge sur la base de la langue	–
3	Jusqu'en 2021	–	Honoré N'Gbanda	Ancien chef des services secrets de Mobutu, a décrit les Tutsi comme des « envahisseurs »	–
4	En cours	–	Journaliste Kwebe Kimpele	Nie la nationalité congolaise des Tutsi	–
5	30 novembre 2019	–	Député Omer Bulakali	A appelé à une mobilisation contre les Banyamulenge	–
6	Non daté	–	Député Freddy Musambya	A accusé les Banyamulenge d'agression et critiqué leur présence dans l'armée	–

7	8 janvier 2023	Luvungi	Député Claude Misare	A encouragé les civils à s'armer de machettes pour combattre les Banyamulenge	
8	Non daté		André Mashaka Byadunia	A incité à des protestations et revendications foncières contre les Banyamulenge	
9	Non daté	Goma	Général Aba Van Ang	A exhorté la population de Goma à s'armer contre les «ennemis rwandais »	
10	24 novem-bre 2024	Goma	Ministre de la Justice Constant Mutamba	A appelé à l'exécution des « collaborateurs Tutsi rwandais »	
11	Août 1998		Vice-Président Yerodia Ndombasi	A qualifié les Tutsi de « Vermines à éradiquer », incitant à des massacres et au cannibalisme	
12	Janvier et juillet 2023		Ministre Nzangi et Député Bitakwira	Ont tenu des propos xéno-phobes niant l'identité congolaise des Tutsi	
13	Décembre 2024		Président Tshisekedi	Discours sur l'état de la Nation : a repris des allusions à la théorie du « grand remplacement », alimentant la haine	

Ce tableau est une création de l'auteur.

4. Évolution de l'idéologie anti-Tutsi en RDC

4.1. La construction des Tutsi comme non citoyens

Après 1994, le discours politique au Congo s'est de plus en plus articulé autour de l'idée que les populations tutsi étaient fondamentalement étrangères à la nation[42]. Ce récit enraciné dans la théorie raciale coloniale et renforcé par les politiques de nationalité de l'ère Mobutu est devenu la base idéologique de l'exclusion systématique[43]. Les Tutsi ont été présentés comme des infiltrés démocratiques, des collaborateurs du Rwanda et des menaces pour la souveraineté congolaise[44]. Cette construction a permis aux élites politiques de transformer des griefs locaux liés à la terre, aux ressources et à la représentation en un récit racialisé de défense nationale. La citoyenneté n'était pas seulement un statut juridique, mais un champ de bataille où la légitimité de l'identité tutsi était contestée et fréquemment niée.

4.2. Médias, propagande et reproduction de la haine

La propagande est devenue essentielle à la diffusion de l'idéologie anti-Tutsi. Les stations de radio locales, les discours politiques, les pamphlets urbains et, plus récemment, les campagnes sur les réseaux sociaux ont véhiculé un langage déshumanisant décrivant les Tutsi comme des vermines, des serpents ou des agents de domination étrangère. Ces récits ont reproduit les stratégies rhétoriques du génocide des Tutsi rwandais, démontrant une continuité idéologique. Dans les zones où l'État était faible, cette propagande a servi de forme de socialisation politique, façonnant les perceptions collectives et légitimant la violence. Lors des

[42] GSDRC, *'Tutsi Power in Rwanda and the Citizenship Crisis in Eastern Congo'* (May 2015)<https://gsdrc.org/document-library/tutsi-power-in-rwanda-and-the-citizenship-crisis-in-eastern-congo/#:~:text=It%20is%20in%2 this%20con-text,conflict%20into%20the%20civil%20sphere> accessed 19 November 2025.

[43] Andrea Purdeková and David Mwambari, *'Post-genocide identity politics and colonial durabilities in Rwanda'* (2022) 14(1) Critical African Studies 19, 24.

[44] ibid.

périodes électorales ou d'insécurité accrue, les discours de haine se sont intensifiés, fonctionnant comme catalyseurs d'attaques organisées.

4.3. Rôle des élites politiques et des groupes armés dans l'institutionnalisation de l'idéologie

Les acteurs politiques, tant au niveau national que provincial, ont fréquemment instrumentalisé le sentiment anti tutsi pour consolider leur pouvoir[45]. En présentant les Tutsi comme des envahisseurs, les politiciens se sont positionnés comme défenseurs de l'intégrité territoriale de l'État, obtenant le soutien de communautés qui se percevaient menacées[46]. Les groupes armés ont opérationnalisé cette idéologie en ciblant les civils Tutsi, en confisquant du bétail, en détruisant des villages et en imposant un contrôle territorial. La violence n'était pas aléatoire ; elle était structurée par un cadre idéologique qui présentait l'élimination comme nécessaire à la survie communautaire[47]. L'implication à la fois des forces alignées sur l'État et des milices non étatiques montre que cette idéologie a transcendé les frontières organisationnelles, s'intégrant dans l'économie politique plus large du conflit.

4.4. L'idéologie anti-Tutsi comme projet structurel de long terme

Ce qui différencie l'idéologie anti-Tutsi au Congo d'une hostilité ethnique ordinaire, c'est sa longévité, son adaptabilité et sa fonction structurelle[48].

[45] Human Rights Watch, *The Rwandan Genocide: How It Was Prepared* (7 April 2006)https://www.hrw.org/legacy/backgrounder/africa/rwanda0406/4.htm#:~:text=Organizers%20of%20the%20genocide%20used,itself%20would%20 not%20have%20 sufficed. accessed 19 November 2025.

[46] ibid.

[47] Human Rights Watch (n 25).

[48] Howard Adelman, '*Dark Impulses or Rational Calculation*? – Daniel Chirot and Clark McCauley: *Why Not Kill Them All? The Logic and Prevention of Mass Political Murder* (Princeton University Press 2006)' (2007) The Review of Politics 713- 716.

Elle opère comme un instrument de contrôle politique, permettant aux élites de détourner la responsabilité des échecs de gouvernance en redirigeant la colère publique vers un ennemi interne fabriqué[49].

Elle fonctionne comme une technologie de violence, définissant qui peut être ciblé avec impunité. Elle constitue aussi un projet de long terme de réingénierie démographique, dans lequel le déplacement, la marginalisation ou l'élimination des communautés tutsi est présenté comme essentiel à la survie nationale[50]. En ce sens, cette idéologie porte toutes les caractéristiques d'une pensée génocidaire: elle construit une population cible comme une menace à neutraliser, légitime une violence exceptionnelle et cherche à éliminer la présence politique, culturelle et physique de ce groupe.

5. Incidents majeurs et schémas de violence (1996-présent)

5.1. Les guerres du Congo et l'enracinement de la violence ciblée

Les première et deuxième guerre du Congo (1996-1997; 1998-2003) ont marqué la transition de l'idéologie anti-tutsi d'un discours d'exclusion vers un programme systématique de violence[51]. Le soulèvement initial des communautés banyamulenge en 1996, qui a déclenché la marche de l'AFDL sur Kinshasa, a intensifié le ressentiment existant parmi les élites politiques qui présentaient les Tutsi comme des agents de l'hégémonie rwandaise[52].

[49] dahinda F & Mugabe A S, 'Streaming Hate: Exploring the Harm of AntiBanyamulenge and Anti-tutsi Hate Speech on Congolese Social Media' (2022) J Genocide Res 1, 22.

[50] Michael S. Waltman, "The Normalizing of Hate Speech and How Communication Educators Should Respond," Communication Education 67, no. 2 (2018), 259–65.

[51] Filip Reyntjens, 'The Congo Wars' (2020) Oxford Research Encyclopedia of African History

[52] ECOSOC, Report on the situation of human rights in Zaire, prepared by the Special Rapporteur, Mr. Roberto Garretón, in accordance with Commission resolution 1996/77, E/CN.4/1997/6 of 28 January 1997, para. 135.

Alors que les armées régionales intervenaient, les civils Tutsi ont été délibérément pris pour cible par des milices locales, des groupes de jeunes armés et des éléments des Forces armées zaïroises en déliquescence[53]. Les guerres ont provoqué des déplacements massifs, des milliers de familles tutsi fuyant vers le Rwanda, le Burundi et la Tanzanie. Le schéma de violence n'était pas accidentel : les communautés tutsi étaient désignées comme des collaborateurs, des « cinquième colonne » ou des menaces démographiques[54]. Les guerres ont, en effet, normalisé l'hostilité anti-Tutsi dans l'imaginaire politique congolais en l'intégrant dans le récit de la résistance à l'agression étrangère[55]. L'héritage durable de ces guerres fut la consolidation de discours exterminateurs qui ont survécu aux grandes opérations militaires.

5.2. Massacres récurrents et assassinats ciblés dans les Kivu

Après la fin formelle des guerres du Congo, la violence contre les civils Tutsi a persisté sous des formes plus localisées mais tout aussi dévastatrices[56]. Au Nord-Kivu, des massacres dans des zones telles que Masisi, Walikale et Rutshuru impliquaient fréquemment le regroupement de villageois Tutsi, le meurtre des hommes adultes, des violences sexuelles contre les femmes et la destruction du bétail - une source vitale de subsistance pour de nombreuses communautés[57]. Les rapports du début des années 2000 documentent des exécutions sommaires, des embuscades contre des convois civils et des meurtres de représailles justifiés par

[53] DOCILE TELEVISION, *"12 MILLIONS DE CONGOLAIS DÉJÀ TUÉ PAR RUBERWA ET KAGAME LE KINOIS ON DIT TROP C'EST TROP,"* 3 January 2020, https://www.youtube.com/watch?v=0_xrNU_3Dkw>Accessed 19 November 2025.

[54] Ann Laura Stoler, *Duress: Imperial Durabilities in Our Times* (Duke University Press 2016) 9.

[55] Thomas Zeitzoff, '*How Social Media Is Changing Conflict*' (2017) 61(9) Journal of Conflict Resolution 19701991.

[56] Christopher P. Davey, *'Investigating Multidirectional Violence in Eastern Congo: Owning "Genocide" and Prejudicial Atrocity'* (2024) 6(2) Journal of Perpetrator Research 69104.

[57] ibid.

le récit selon lequel les Tutsi étaient des « occupants étrangers»[58]. Au Sud-Kivu, les hauts plateaux de Minembwe et d'Itombwe sont devenus des épicentres de violence[59]. Au cours de la dernière décennie, des dizaines de villages habités par des civils banyamulenge ont été incendiés, leurs maisons rasées, leur bétail volé ou abattu, et les survivants contraints de se réfugier dans des sites de déplacement[60]. Ces attaques étaient souvent accompagnées de déclarations affirmant que la région devait être « nettoyée » de la présence Tutsi, indiquant non seulement une hostilité politique mais une tentative systématique de supprimer une population de son territoire historique. La répétition de ces attaques dans de multiples localités et sur de nombreuses années illustre la nature enracinée et organisée de la violence.

5.3. Cycles de déplacement et destruction des moyens de subsistance Tutsi

Le déplacement a été l'une des conséquences les plus durables de la violence anti-Tutsi. L'expulsion des communautés tutsi des zones stratégiques a eu des effets cumulatifs : perte de biens, perte de documents de citoyenneté et érosion des droits sociaux et politiques[61]. De nombreux villages banyamulenge ont été reconstruits plusieurs fois après des attaques répétées, pour être à nouveau détruits. Les sites de déplacement autour de Minembwe, Bijombo, Mikenge et Uvira sont peuplés de civils qui ont été déracinés trois ou quatre fois en une seule décennie[62].

[58] Office of the High Commissioner for Human Rights (OHCHR), '*UN Report Exposes Mass Killings in Eastern DR Congo*' (13 November 2012) < https://www. ohchr.org/en/ stories/2012/11/un-report-exposes-mass-killings-eastern-dr-congo > accessed 19 November 2025.

59 ibid.

[60] J J Mutambo, '*Les Banyamulenge : Qui sont-ils ? D'où viennent-ils ? Quel rôle ont-ils joué (et pourquoi) dans le proces- sus de la libération du Zaïre ?*' (1997) Les Banyamulenge (Kinshasa, Imprimerie Saint Paul) 41.

[61] Judith Verweijen, Juvénal Twaibu, Moïse Ribakare, Paul Bulambo and Freddy Mwambi Kasongo, Mayhem in the Mountains: *How Violent Conflict on the Hauts Plateaux of South Kivu Escalated (Governance in Conflict Network, Ghent University, Insecure Livelihoods Series*, April 2021) 50-54.

[62] ibid.

Au NordKivu, les familles tutsi qui ont fui vers Goma ou le Rwanda restent incapables de retourner sur leurs terres en raison de la présence des FDLR et de milices alliées[63]. Même dans des périodes relativement calmes, les Tutsi qui reviennent se voient souvent refuser l'accès aux chefs coutumiers ou sont harcelés par des autorités locales qui contestent leur citoyenneté[64]. Le ciblage systématique du bétail - impliquant souvent le vol ou l'abattage de centaines d'animaux à la fois - est une stratégie économique visant à démanteler les structures de survie tutsi[65]. La violence contre les moyens de subsistance fonctionne donc comme un mécanisme génocidaire progressif en rendant les communautés économiquement intenables.

5.4. Exclusion institutionnelle et déni de citoyenneté

Parallèlement à la violence physique, les communautés tutsi font face à une discrimination institutionnalisée persistante. Les autorités administratives leur refusent fréquemment des documents d'identité, l'inscription sur les listes électorales et des titres fonciers, les rendant effectivement apatrides dans leur propre pays[66]. Même lorsque la loi reconnaît formellement leur citoyenneté, les responsables locaux réinterprètent ou ignorent souvent les dispositions légales[67]. Cette marginalisation bureaucratique n'est pas une simple gêne juridique; c'est une forme de violence structurelle qui renforce l'idée que les Tutsi n'appartiennent pas[68].

[63] ibid.

[64] Davey (n 54) 77.

[65] Judith Verweijen and Justine Brabant, '*Cows and guns: Cattlerelated conflict and armed violence in Fizi and Itombwe, eastern DR Congo*' (2017) 55(1) Journal of Modern African Studies 127.

[66] Vlassenroot (n 12) 29.

[67] Judith Verweijen and Koen Vlassenroot, '*Armed Mobilisation and the Nexus of Territory, Identity, and Authority: the Contested Territorial Aspirations of the Banyamulenge in Eastern DR Congo*' (2015) 33(2) Journal of Contemporary African Studies 191–212.

[68] ibid.

Le déni de citoyenneté a été utilisé à plusieurs reprises pour justifier des attaques contre les populations tutsi, les dirigeants locaux affirmant malgré les preuves historiques que les Tutsi sont des ressortissants rwandais sans droit sur le territoire congolais[69]. Cette pratique administrative, couplée à l'hostilité publique, crée un contexte dans lequel les massacres sont interprétés non comme des crimes mais comme la « défense de la nation ».

5.5. Documentation par les organisations internationales et les acteurs des droits humains

Le ciblage persistant des communautés tutsi a été largement documenté par des organisations de défense des droits humains, des agences de l'ONU et des observateurs régionaux. Le Rapport de cartographie de l'ONU de 2010 a identifié de multiples massacres entre 1996 et 2003 qui pourraient, s'ils étaient prouvés devant un tribunal compétent, constituer des actes de génocide contre les Tutsi[70]. Des rapports ultérieurs de la MONUSCO et du Groupe d'experts de l'ONU ont mis en évidence la nature cyclique des attaques contre les civils Tutsi, l'implication de groupes armés tels que les FDLR, les coalitions Mai-Mai et les milices locales de défense, ainsi que le schéma de manipulation transfrontalière par des entrepreneurs politiques[71]. Human Rights Watch, Refugees International et des journalistes d'investigation ont également chroniqué des assassinats ciblés, des disparitions forcées, des violences sexuelles motivées par l'ethnicité et des campagnes de discours de haine.

[69] Davey (n 54) 77

[70] Report of the Mapping Exercise (n 8).

[71] See Final Report by the United Nations Group of Experts on the Democratic Republic of the Congo (UN Doc S/2023/990, 30 December 2023) < https://prod.cdn-medias.theafricareport.com/medias/2023/06/22/un-drc-report-final.pdf > accessed 19 November 2025.

Malgré cette documentation étendue, la volonté politique - tant au niveau national qu'international - de reconnaître le schéma comme génocidaire reste limitée.

5.6. Continuité de la violence de 2010 à nos jours

La période de 2010 à 2025 a été marquée par une intensification renouvelée de la violence, en particulier dans les hauts plateaux du SudKivu. Des coalitions armées telles que les Maï-Maï Biloze Bishambuke, des unités dissidentes de Twirwaneho, des collaborateurs de Red Tabara et des factions alignées sur les FDLR ont coordonné des attaques présentant des schémas clairs de violence ciblée : incendie de maisons, siège des enclos de bétail, exécutions aux barrages routiers et attaques directes contre des camps de déplacés[72]. La rhétorique entourant ces attaques invoque fréquemment le langage de l'extermination et de la pureté, avec des slogans appelant à l'éradication de la présence tutsi dans les hauts plateaux[73]. Parallèlement, les discours de haine en ligne se sont multipliés, reliant la violence rurale au discours politique urbain et créant un environnement idéologique national qui normalise la marginalisation des communautés tutsi[74]. Cette période démontre que la violence anti-Tutsi n'est pas épisodique ou accidentelle; c'est un projet continu renforcé par des récits historiques, une propagande militarisée et l'inaction de l'État.

6. Rôle de l'État et des Groupes Armés

6.1 Complicité de l'État, Fragmentation et Politique de Négligence

L'État congolais a joué un rôle complexe et souvent contradictoire dans la perpétuation de la violence contre les communautés

[72] Ndahinda (n 38)

[73] James Ngamije, Anti-tutsi Hate Crime and Land Conflicts in Eastern Democratic Republic of Congo: Historical Misrepre- sentations and Current Implications (25 September 2025)< https://ssrn.com/abstract=5533200 > accessed 23 November 2025.

[74] ibid.

tutsi[75]. Alors que le discours officiel affirme parfois la nécessité de l'unité nationale et de l'harmonie ethnique, les institutions étatiques ont fréquemment démontré de la partialité, de la négligence ou une complicité active[76]. La faiblesse du gouvernement central, combinée à des réseaux de patronage enracinés, a produit un environnement de gouvernance dans lequel les responsables locaux disposent d'une autonomie substantielle[77]. Dans de nombreux cas, ces responsables approuvent ou ignorent les attaques contre les civils Tutsi, rationalisant souvent la violence par le récit selon lequel les Tutsi seraient des « étrangers » à la loyauté douteuse[78]. La sécurisation de l'identité tutsi présentant ces communautés comme des insurgés potentiels a permis à certains éléments de l'appareil sécuritaire de justifier des pratiques discriminatoires, des arrestations ciblées et le refus de protection. Cette posture bureaucratique et coercitive a, au fil du temps, renforcé le cadre idéologique sur lequel s'appuient les acteurs violents.

6.2. Partenariats entre des Éléments des FARDC et des Milices Anti-Tutsi

L'un des moteurs les plus persistants de la violence anti-Tutsi a été la collaboration stratégique entre certains segments des Forces Armées de la République Démocratique du Congo (FARDC) et des groupes armés locaux ou étrangers porteurs d'agendas explicitement anti-Tutsi[79]. De nombreux rapports indiquent que

[75] Schouten P, *Violence and Fragmentation in Congo's Political Marketplace* (Conflict Research Programme, London School of Economics and Political Science 2021) 24.

[76] ibid.

[77] Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights (OHCHR), '*DRC: UN report raises spectre of war crimes and crimes against humanity in North and South Kivu*' (5 Sept 2025) < https://www.ohchr.org/en/press-releas- es/2025/09/drc-un-report-raises-spectre-war-crimes-and-crimes-against-humanity-north#:~:text=GENEVA%20%2D%20All%20parties%20to%20the,Office%20report%20published%20on%20Friday. > accessed 19 November 2025.

[78] ibid.

[79] IGIHE, '*New report accuses FARDC of collaboration with FDLR*' < https://en.igihe. com/news/article/new-report-accuses-fardc-of-collaboration-with-fdlr> accessed 18 November 2025.

des unités des FARDC ont, à diverses reprises, coordonné des opérations avec les FDLR ou avec des factions Maï-Maï hostiles aux communautés tutsi[80]. Ces alliances peuvent être motivées par des considérations tactiques telles que le partage de renseignements, le renforcement du contrôle territorial ou la lutte contre des groupes armés rivaux mais leurs conséquences sont dévastatrices pour les populations civiles[81]. Lorsque les forces étatiques collaborent avec des groupes tenant un discours exterminateur, elles confèrent une légitimité institutionnelle à des idéologies qui, autrement, resteraient marginales[82]. L'incapacité des FARDC à discipliner ou à poursuivre les soldats impliqués dans des attaques contre des civils Tutsi institutionnalise davantage l'impunité, signalant que de telles actions relèvent d'un comportement acceptable.

6.3. Instrumentalisation Idéologique à des Fins Politiques

La manipulation politique de l'identité ethnique est une caractéristique de longue date de la politique congolaise. La rhétorique anti-Tutsi a à plusieurs reprises servi d'outil aux élites politiques cherchant à mobiliser des partisans, affaiblir des concurrents ou créer un levier dans les négociations avec des acteurs régionaux[83]. Les campagnes électorales dans plusieurs provinces ont inclus des déclarations incendiaires présentant les Tutsi comme des agents de complots étrangers ou comme bénéficiaires d'un projet géopolitique caché[84]. Une telle rhétorique ne précède pas seulement la violence; elle façonne activement le climat moral et politique qui la rend possible.

[80] ibid.
[81] ibid.
[82] ibid.
[83] Markoutsas N, Colonial Legacies, Tribalism, and Democratization in the D.R. Congo: A Path Dependency Analysis (Master's thesis, Dalarna University, 4 June 2025) 5.
[84] Pierre Englebert, '*Aspirations and Realities in Africa: The DRC's Electoral Sideshow*' (2019) 30(3) Journal of Democracy 124, 125.

En amplifiant les récits de menace et d'infiltration, les politiciens créent une atmosphère dans laquelle les milices se sentent autorisées à agir et les civils interprètent la violence comme une défense patriotique[85]. Cette instrumentalisation de l'idéologie révèle que la persistance de la violence anti-tutsi ne peut être comprise uniquement à travers les motivations des groupes armés; elle est enracinée dans des dynamiques politiques plus larges façonnées par les incitations des élites.

6.4. Groupes Armés comme Producteurs et Exécuteurs d'Idéologie

Bien que les élites politiques jouent un rôle central dans la formation de l'idéologie, les groupes armés sont les principaux acteurs qui traduisent l'idéologie en violence systématique. Les FDLR, héritiers idéologiques des génocidaires rwandais, demeurent les plus influents. Par le biais d'alliances locales, de régimes de taxation et de campagnes de propagande, ils ont profondément influencé les perceptions communautaires, présentant les Tutsi comme des ennemis existentiels[86]. Les groupes Maï-Maï du Sud-Kivu se présentent de manière similaire comme les défenseurs des communautés « autochtones », positionnant les populations tutsi comme des envahisseurs dont l'expulsion est essentielle pour sécuriser la terre et l'identité[87].

Ces groupes imposent des frontières idéologiques non seulement par des massacres, mais aussi par des pratiques sociales telles que le vol de bétail, l'imposition de taxes discriminatoires et la ségrégation forcée des communautés. La violence devient ainsi une méthode de gouvernance dans les zones contrôlées par les milices, où le projet idéologique s'ancre dans la vie économique et sociale quotidienne.

[85] Khuswatun Hasanah, '*Ethnicity Issues as a Political Mobilization Instrument of Cornelis MH in 2007 West Kalimantan Direct Elections*' (2018) 3(2) International Journal of English Literature and Social Sciences 266–272.

[86] ibid.

[87] ibid

7. Silence et Complicité Internationale

7.1. L'Échec des Acteurs Internationaux reconnaître les Schémas Génocidaires

Malgré une documentation abondante produite par les agences onusiennes, les organisations de défense des droits humains et les chercheurs universitaires, la communauté internationale a constamment échoué à reconnaître le ciblage des Tutsi congolais comme étant de nature génocidaire[88]. Cette réticence s'explique en partie par les sensibilités géopolitiques entourant le rôle régional du Rwanda, en partie par la complexité du conflit congolais, et en partie par l'inertie institutionnelle au sein des organisations internationales[89]. Le refus de qualifier la violence de génocide a des implications profondes : il prive les communautés ciblées de protection internationale, obscurcit la continuité idéologique depuis 1994 et normalise l'exclusion des populations tutsi dans les débats politiques. Le silence international légitime de facto le statu quo, permettant aux acteurs locaux de poursuivre la violence sans craindre une intervention extérieure.

Malgré des appels répétés aux mécanismes des Nations Unies, à l'Union européenne, aux organisations régionales et aux autorités judiciaires, aucune protection effective n'a été accordée à la population banyamulenge assiégée[90]. Il est également notable

[88] Amnesty International, Democratic Republic of the Congo: *The Massacre of Refugees at Kibati* (Index No AFR 62/025/1998) < https://www.amnesty.org/es/wp-content/uploads/2021/06/afr620251998en.pdf > accessed 21 November 2025.

[89] Human Rights Watch, "*World Report 2025: Democratic Republic of Congo | Country Chapters*" (2025) < https:// www.hrw.org/world-report/2025/country-chapters/democratic-republic-congo#:~:text=In%20March%2C%20after%20being%20convicted%20on%20charges,and%20reporter%20for%20Jeune%20Afrique%2C%20was%20released. > accessed 20 November 2025.

[90] Council of the European Union, Democratic Republic of the Congo: Statement by the High Representative on behalf of the EU on the latest escalation in eastern DRC (Press Release, 25 January 2025) < https://www.consilium.europa.eu/en/ press/press-releases/2025/01/25/democratic-republic-of-the-congo-statement-by-the-high-representative-on-behalf-of-the-eu-on-the-latest escalation-in-eastern-drc/#:~:text=2025%200:10-,Democratic%20Republic%20of%20the%20Congo:%20Statement%20by%20the%20High%20Representative,the%20Luanda%20and%20Nairobi%20processes. > accessed 19 November 2025.

que ces attaques coïncident avec des développements dans les négociations de paix régionales à Washington et à Doha, leurs auteurs semblant indifférents aux efforts diplomatiques en cours[91]. Au moment où j'écris, l'encerclement continu de la communauté et l'obstruction des approvisionnements essentiels par les forces burundaises et congolaises, ainsi que par des groupes armés irréguliers, ont créé une crise humanitaire sans précédent. Considérés à la lumière du schéma de longue date d'éradication ethnique et de l'intention manifeste d'empêcher la communauté banyamulenge de demeurer sur ses terres ancestrales, ces actes peuvent être compris comme faisant partie d'un processus génocidaire en cours visant les populations tutsi dans l'est de la RDC.

La famine délibérément imposée à une population constitue également une méthode d'extermination (voir Annexe 1 pour plus de détails). Dans une interview accordée à BBC Gahuzamiryango, le porte-parole de l'armée burundaise, le général Baratuza Gaspard, a déclaré que les Forces de Défense Nationale du Burundi «assiègent Minembwe», au motif que les civils qui y résident collaboreraient avec « l'ennemi » (sic)[92].

Cette déclaration équivaut à une reconnaissance explicite d'une grave violation du droit international humanitaire, qui oblige toutes les parties à un conflit à distinguer strictement les civils des objectifs militaires[93]. Selon des sources de terrain crédibles et de multiples témoignages directs de victimes, des drones déployés par les forces de Kinshasa, en coordination avec l'armée burundaise,

[91] ibid.

[92] Jesca Mutamba, 'How Burundian troops in South Kivu sparked a distinct humanitarian crisis amid DR Congo's wider war' (The New Times, 15 November 2025) < https:// www.newtimes.co.rw/article/31279/news/africa/how-burundian-troops-in-south-kivu-sparked-a-distinct-humanitarian-crisis-amid-dr-congos-wider-war > accessed 19 November 2025.

[93] 'Burundian Troops in South Kivu and Humanitarian Crisis' (AfricaPress–Rwanda, 16 November 2025) < https:// www.africa-press.net/rwanda/all-news/burundian-troops-in-south-kivu-and-humanitarian-crisis > accessed 19 November 2025.

ont bombardé le village civil banyamulenge de Mikenke le 15 novembre 2025, suivi d'une frappe sur le village de Rwitsankuku le 17 novembre — seulement quelques jours après la signature du cessez-le-feu entre Kinshasa et l'AFC à Doha.

7.2. Le Maintien de la Paix Onusien et la Politique des Mandats Limités

La MONUSCO, malgré son statut de l'une des plus grandes missions de maintien de la paix de l'ONU, a été contrainte par son mandat, des considérations politiques et des limitations opérationnelles[94]. La mission a à plusieurs reprises documenté la violence anti-Tutsi mais a peiné à prévenir les attaques ou à fournir une protection adéquate aux communautés vulnérables[95].

Dans plusieurs cas, les casques bleus se sont retirés de zones volatiles malgré des avertissements de massacres imminents, invoquant une capacité insuffisante ou des règles d'engagement restrictives[96]. L'incapacité de la mission à affronter des groupes tels que les FDLR parfois en raison des alliances politiques du gouvernement congolais a encore érodé sa légitimité aux yeux des communautés tutsi. La présence internationale a donc oscillé entre observation passive et engagement symbolique, sans jamais modifier les déterminants structurels de la violence.

[94] Hugo de Vries, *Going around in circles: The challenges of peacekeeping and stabilization in the Democratic Republic of the Congo* (Netherlands Institute of International Relations 'Clingendael', August 2015) 25.

[95] Natasja Rupesinghe, How Can Peacekeepers Strengthen Their Engagement with Local Communities? Opportunities and Challenges in the Field (NUPI Policy Brief No30/2016)<https://css.ethz.ch/content/dam/ethz/special-interest/gess/cis/center-for-securities-studies/resources/docs/NUPI-How%20Can%20Peacekeepers%20Strengthen%20their%20Engage-ment%20with%20Local%2Communities.pdf> accessed 19 November 2025.

[96] ibid.

7.3. La Géopolitique Régionale et l'Arme des Récits

Un autre obstacle à une intervention significative est l'instrumentalisation des récits anti-Tutsi dans la politique régionale. Plusieurs acteurs de la région des Grands Lacs ont utilisé les accusations d'expansionnisme tutsi pour faire avancer leurs propres ambitions stratégiques[97]. Ces récits géopolitiques résonnent au sein de l'Union africaine, de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) et dans les relations bilatérales entre États voisins[98].

Les bailleurs internationaux, craignant d'être entraînés dans des rivalités régionales, adoptent souvent une posture de neutralité qui renforce involontairement les récits dominants en RDC. Le défaut d'interroger ou de contester ces récits contribue à un environnement discursif dans lequel l'idéologie génocidaire apparaît légitime, contestée uniquement par ceux qui en subissent directement les conséquences.

7.4. Les Acteurs Humanitaires et la Dépolitisation de la Violence

Les organisations humanitaires, bien qu'elles fournissent des services essentiels, renforcent souvent des interprétations dépolitisées du conflit en présentant la violence en termes de « tensions intercommunautaires » ou de « disputes liées aux ressources »[99]. Ce langage obscurcit la nature ciblée des attaques contre les Tutsi et dilue la dimension idéologique de la violence.

[97] René Lemarchand, *Burundi: Ethnic Conflict and Genocide* (Woodrow Wilson Center Press/Cambridge University Press 1996) 87.

[98] Gérard Prunier, *"The Geopolitical Situation in the Great Lakes Area in Light of the Kivu Crisis"* (WRITENET / Refworld, 1 February 1997) < https://www.refworld.org/reference/countryrep/writenet/1997/en/95462 > accessed 18 November 2025.

[99] Yahya Chowdhury, '*Intersectional Insights into the DRC-Rwanda Conflict*' (Research Essay, Professor Goldberg, World Politics, April 7, 2025) < https://dc.cod.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=1159&context=srs > accessed 20 November 2025.

En traitant toutes les communautés comme également vulnérables, le discours humanitaire efface involontairement les risques asymétriques auxquels sont confrontées les populations tutsi et ne parvient pas à saisir l'intention structurelle qui soustend les attaques[100]. L'absence de terminologie précise en particulier l'évitement de termes tels que « nettoyage ethnique » ou « intention génocidaire » limite l'impact politique des rapports humanitaires et contribue à l'apathie internationale.

8. Résilience et Résistance des Communautés Tutsi

8.1. Stratégies de Survie et Organisation Communautaire

Malgré des décennies de violences ciblées, les communautés tutsi de l'Est du Congo ont démontré une résilience remarquable. Les structures locales allant de groupes de défense informels aux réseaux familiaux élargis ont assuré la protection, distribué des ressources et préservé l'identité communautaire. La reconstruction de villages détruits, parfois à plusieurs reprises au cours d'une même décennie, témoigne de la détermination des communautés à maintenir leur présence territoriale. De nombreux groupes banyamulenge ont développé des stratégies de survie décentralisées, dispersant les familles dans plusieurs localités afin de réduire le risque d'anéantissement total lors des attaques[101]. Ces pratiques mettent en évidence une forme de résistance fondée non pas sur l'affrontement armé, mais sur la persistance de la vie quotidienne.

8.2. Documentation, Plaidoyer et Mobilisation de la Diaspora

Ces dernières années, les communautés tutsi de la diaspora ont joué un rôle de plus en plus important dans la documentation des

[100] ibid.

[101] Liam Mahony, NonMilitary Strategies for Civilian Protection in the DRC (Fieldview Solutions for the Norwegian Refugee Council March 2013) 3 < https://www.nrc.no/globalassets/pdf/reports non-military-strategies-for-civilian-pro-tection-in-the-drc. pdf#:~:text=A%20second%20and%20more%20immediate%20level%20of,a%20protective%20as%20well%20as%2 peacemaking%20impact. > accessed 20 November 2025.

atrocités, la sensibilisation et le plaidoyer pour la reconnaissance internationale des violences[102]. Les plateformes de médias sociaux sont devenues des espaces essentiels pour archiver des témoignages, partager des images de villages détruits et dénoncer les discours de haine. Des chercheurs indépendants, des organisations dirigées par la diaspora et des défenseurs locaux des droits humains ont rassemblé de nombreuses preuves qui contestent les récits étatiques et mettent en lumière la nature ciblée des violences. Cet activisme s'inscrit dans une lutte plus large visant à contrer l'effacement, à réhabiliter les récits historiques et à affirmer des droits collectifs dans un environnement politique hostile.

8.3. Dimensions Culturelles et Symboliques de la Résistance

La résistance n'est pas seulement matérielle mais aussi symbolique. Les communautés tutsi maintiennent leurs pratiques culturelles, leurs traditions linguistiques et leurs modes de vie pastoraux malgré les efforts soutenus pour les perturber[103]. La préservation de l'identité culturelle face à l'hostilité idéologique constitue une forme de défi symbolique, refusant le récit selon lequel elles seraient des étrangers sans droits légitimes à la nationalité congolaise[104]. Leur présence continue sur les territoires ancestraux, malgré les déplacements répétés, remet en cause le postulat idéologique d'éradication et affirme un contre-récit d'appartenance enraciné dans l'histoire, la culture et la mémoire.

[102]Chiara De Franco and Christoph O. Meyer, '*Media and Mass Atrocity Prevention: Three Pathways of Potential Influence*' (2025) 17(4) Global Responsibility to Protect 288–319.

[103]Sabrina Nelson, '*The World Must Stop Neglecting the D.R.Congo*' (Genocide Watch, 9 August 2024) < https://www. genocidewatch.com/single-post/the-world-must-stop-neglecting-the-drc#:~:text=Attacks%20by%20the%20M23%20rebels,suffering%20of%20millions%20of%20Congolese.accessed 20 November 2025.

[104] ibid.

5. Conclusion

L'idéologie visant les populations tutsi en République Démocratique du Congo n'est ni un phénomène récent ni un ensemble de préjugés isolés.

Il s'agit d'un projet historique, politique et idéologique qui a commencé bien avant le génocide de 1994 au Rwanda mais qui a été transformé par celui-ci. La migration des acteurs génocidaires vers l'Est du Congo, la formation des FDLR et l'intégration de récits exterminateurs dans le discours politique congolais ont créé un système régionalisé de violence qui persiste aujourd'hui[105].

L'idéologie anti-Tutsi fonctionne comme une technologie politique qui organise l'exclusion, justifie les revendications territoriales et normalise la violence. Elle est reproduite à travers les institutions étatiques, les groupes armés, les structures communautaires et les récits internationaux, créant un environnement global dans lequel les civils Tutsi demeurent particulièrement vulnérables.

La violence en cours ne peut être comprise uniquement comme un sous-produit des conflits liés aux ressources ou de l'effondrement de l'État. Sa nature ciblée, sa cohérence idéologique et sa continuité sur près de trois décennies révèlent une logique plus profonde, cohérente avec une intention génocidaire. L'échec de la communauté internationale à reconnaître, nommer ou affronter cette intention a encouragé les auteurs et contribué à un climat d'impunité. Pendant ce temps, les communautés tutsi continuent de faire preuve d'une résilience extraordinaire par la préservation culturelle, l'auto-défense locale et le plaidoyer mené par la diaspora, mais la résilience seule ne peut se substituer à la justice, à la reconnaissance ou à la protection.

Pour une véritable transformation, un changement est nécessaire dans la manière dont la violence est conceptualisée et abordée. Reconnaître la dimension idéologique est essentiel pour comprendre à la fois le passé et le présent. Sans confrontation des

[105] Davey (n 54) 77.

fondements idéologiques de l'hostilité anti-Tutsi - ses origines coloniales, ses usages politiques et ses manifestations contemporaines - les moteurs structurels de la violence resteront intacts. Une paix juste et durable dans l'Est du Congo exigera plus que des opérations militaires ou des interventions humanitaires; elle nécessitera une reconnaissance historique, une responsabilité politique et le démantèlement des cadres discursifs qui rendent les vies tutsi jetables.

10. Annexes

Quelques unes des centaines de cas de graves violations des droits humains contre les communautés tutsi, banyamulenge et hema en RDC.

Ce tableau recense de nombreux cas de violations graves des droits humains contre les communautés tutsi, banyamulenge et hema en République Démocratique du Congo (RDC). Il fournit des détails tels que la date, le lieu, les victimes, les parties accusées et une brève description de chaque incident, allant des bombardements, exécutions extrajudiciaires, tortures et disparitions forcées aux agressions perpétrées par des groupes armés et des forces militaires. Le tableau met en évidence des atrocités telles que des massacres, des lynchages et des ciblages ethniques, souvent sans enquêtes ni reddition de comptes, et souligne la persécution continue de ces communautés dans diverses régions de la RDC.

TABLEAU 2 : GRAVES VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS CONTRE LES BANYAMULENGE ET LES TUTSI DU NORD -KIVU

Quelques uns des centaines de cas de graves violations des droits humains contre les communautés Tutsi, Banyamulenge et Hema en République Démocratique du Congo (RDC)

N°	DATE	LIEU	VICTIMES	ACCUSÉS	DESCRIPTION
1	27–28 Août 2025	Rugezi	De nombreuses personnes tuées, d'autres blessées, village détruit	FARDC + troupes burundaises + milices Wazalendo + FDLR	Dans la nuit du 27 au 28 août 2025, le village de Rugezi a été bombardé, causant des victimes civiles.
2	29 Août 2025	Mikenke, Nyamurombwe et Rugezi	De nombreuses personnes tuées, blessées, 3 villages détruits	FARDC + troupes burundaises + milices	Le soir du 29 août 2025, entre 20h et 21h, trois villages ont été bombardés : Mikenke, Nyamurombwe et Rugezi.
3	30 Août 2025	Camp FARDC à Karunga	Plusieurs morts et blessés, dont un major FARDC		Le 31 août 2025, des drones ont survolé la zone de Rurambo et ont bombardé par erreur un camp FARDC à Karunga, croyant viser des Banyamulenge. Plusieurs victimes, dont un major.

4	17 Juin 2025	Bijombo	M. Singaye Marebo	Milices + FARDC + troupes burundaises	Arrêté, torturé et exécuté. Ce meurtre fait suite à celui de son frère, Muco Marebo, tué en 2018 lors de l'attaque du village de Kagogo par le même groupe (Mai Mai et Red Tabara).
5	20 Juin 2025	Murambya	Six civils (dont Serugo, grièvement blessé)	Milices ciblant Tutsi/Banyamulenge	Torture brutale visant systématiquement les Tutsi/ Banyamulenge uniquement en raison de leur ethnie ou apparence.
6	9 Décembre 2021	Lweba, territoire de Fizi, Sud-Kivu	Major Kaminzobe Joseph (Munyamulenge)	Jeunes Wazalendo, en présence de FARDC	Lynché, brûlé et cannibalisé devant des soldats FARDC qui n'ont pas intervenu.
7	Juin 2021	Minembwe	1. Nantabara Nantonesha, 2. Namuhoza Viviane, 3. Royi Nagabiro, 4. Nagaju Veronique	FARDC	Le FARDC a attaqué des femmes Banyamulenge lors d'un sitin pacifique contre des arrestations arbitraires. Quatre femmes assassinées le 30 juin 2021.

8	11 Octobre 2022		Ndagara (75 ans)	Mai-Mai avec complicité FARDC	Attaque de villages Banyamulenge. Ndagara tué et des centaines de vaches pillées.
9	9 Octobre 2022	Minembwe	Mugaza (14 ans)	FARDC	Adolescent Munyamulenge tué après mutilation de sa main.
10	6 Novembre 2021	Baraka	M. Ruben Rushika	FARDC et leaders Babembe affiliés aux Wazalendo	Enseignant Munyamulenge assassiné.
11	14–15 Juin 2022	-	Lt-Col Antoine Bageni Nsabimana (FARDC)	Police congolaise	Arrêté violemment en raison de son apparence tutsi. Vidéos montrant des mauvais traitements.
12	18 Juin 2022	Kinshasa	Haut officier de police	-	Témoignage d'une chasse aux Rwando-phones sur l'Avenue du Commerce.
13	20 Juin 2022	Kalima	M. Semutobo (Tutsi Munyamulenge)	FARDC	Tué, rôti et cannibalisé devant des soldats FARDC.
14	18 Avril 2020	Kivumu	Deux femmes	Mai-Mai Biloze Bishambuke + FARDC	Torturées, mutilées et tuées.

15	12 Juillet 2021	Minembwe Centre	Angelina	FARDC	Assassinée pour être Munyamulenge.
16	13 Avril– 14 Mai 2024	Goma/ Kinshasa	Major Ndizeye Thomas (Banyamulenge)	–	Mort en détention à Kinshasa après arrestation.
17	13 Février 2021 – 9 Mai 2022	Minembwe/ Kinshasa	Muragwa Bonheur	–	Mort en prison suite à torture, famine et absence de soins.
18	21 Décembre 2023	Walungu	Bigege Nkurunziza	Jeunes Wazalendo	Battu devant ses collègues. Aucune enquête.
19	9 Novembre 2023	Goma	Capitaine Gisore Rukatura Patrick (Kabongo)	Wazalendo	Le capitaine Gisore Rukatura Patrick (alias Kabongo) a été lynché et brûlé par les Wazalendo. Aucune enquête n'a été ouverte.
20	11 Novembre 2023		Cousin du capitaine Gisore (FARDC)	-	Le cousin du capitaine Gisore, également soldat des FARDC, a été sorti d'un véhicule et battu à mort. Aucune enquête n'a pas été ouverte.
21	12 mars – 11 Decembre 2023	Uvira	Colonel Muruta Fizi	Wazalendo	Battu chez lui puis arrêté. Aucune enquête.

22	24 Mars 2024	Beni	Major Kigabo Eric	Son escorte	Exécuté par son escorte, menacé d'être « Rwandais ».
23	4 Octobre 2011	-	Sept humanitaires Banyamulenge (mission Ebenezer)	Maï-Maï Yakutumba + FARDC	Sept travailleurs humanitaires tués.
24	15 Juin 2023	Goma	Capitaine Mukesha Bustro Alexis	Collègues	Torturé par ses collègues. Aucune enquête.
25	31 Juillet 2023	Kinshasa	Major Ngabo Patrick	-	Mort en prison faute de soins, après plus d'un an de détention.
26	9 Août 2023	Kinshasa	Officier Ndaruhutse Gilbert	-	A échappé de peu à un lychage. Aucune enquête.
27	7 Février 2023	Goma	Major Sehogo Senga Masengo	Milice	Attaqué par des miliciens. Pas d'arrestations.
28	20 Février 2024	Bugamba/ Nyiragongo	Officier Kazungu (Kamuzungu)	-	Lynché et brûlé. Aucune enquête.

29	17 Mars 2024	Goma	Officier Sebandore Nsengiyumva Jean-Luc	Milice	Battu et brûlé vif. Aucune enquête.
30	25 Mars 2024	Prison de Makala	Capitaine Mugenzi Egide	-	Torturé et privé de soins médicaux.
31	26 Mars 2024	Bunia	Colonel Theo Gakuru	FPIC Chini ya Kilima	Presque tué, accusé d'être « infiltré rwandais ». Aucune enquête.

N°	DATE	LIEU	VICTIMES	ACCUSÉS	DESCRIPTION
1	19 Juillet 2023		-	Député Justin Bitakwira	A déclaré : « Un Tutsi est un criminel de naissance. » Sanctionné par l'UE en 2022.
2	24 Octobre 2022	Canada	-	Martin Fayulu	A nié l'identité congolaise des Banyamulenge sur la base de la langue.
3	Jusqu'en 2021	-	-	Honoré N'Gbanda	Ancien chef des services secrets de Mobutu, a décrit les Tutsi comme des « envahisseurs ».
4	En cours	-	-	Journaliste Kwebe Kimpele	Nie la nationalité congolaise des Tutsi.
5	30 Novembre 2019	Baraka (Fizi)	-	Député Omer Bulakali	A appelé à une mobilisation contre les Banyamulenge.
6	Non daté	-	-	Député Freddy Musambya	A accusé les Banyamulenge d'agression et critiqué leur présence dans l'armée.
7	8 Janvier 2023	Luvungi	-	Député Claude Misare	A encouragé les civils à s'armer de machettes pour combattre les Banyamulenge

8	Non précisée	-	-	André Mashaka Byadunia	A incité à des manifestations et revendications foncières contre les Banyamulenge
9	Non précisée	Goma	-	Général Aba Van Ang	A exhorté la population de Goma à s'armer contre les « ennemis rwandais »
10	24 Novembre 2024	Goma	-	Ministre de la Justice Constant Mutamba	A appelé à l'exécution des « collaborateurs Tutsi rwandais»
11	Août 1998	-	-	Vice-président Yerodia Ndombasi	A qualifié les Tutsi de « germes à éradiquer », incitant aux massacres et au cannibalisme
12	Janvier et Juillet 2023	-	-	Ministre Nzangi et Député Bitakwira	Ont tenu des propos xéno-phobes niant l'identité congolaise des Tutsi
13	Décembre 2024	-	-	Président Tshisekedi	Dans son discours sur l'état de la Nation, a répété des allusions à la théorie du « grand remplacement », alimentant la haine

14	**9 Novembre 2023**	**Goma**	**Capitaine Rukatura**	-	A été lynché pour être Tutsi, devant ses collègues
15	**7 Février 2024**	**Sake, Centre Kimoka**	**Irakoze Ngabo Manu**	APCLS et FDLR	A été décapité par l'APCLS et le FDLR. La vidéo a circulé en ligne. Aucune enquête ouverte
16	**16 Août 2024**	**Misisi, Sud-Kivu**	**Manirakiza Seruvumba Bonfils**	Wazalendo	A été tué, brûlé et cannibalisé par des éléments Wazalendo

QUI POURRAIT ARRÊTER LE GÉNOCIDE DES Rwandophones TUTSI EN RDC ?

L'auteur: Hon. Antoine Mugesera



RÉSUMÉ

Cet article analyse la situation des populations Rwandophones tutsi en République démocratique du Congo et les violences dont elles sont victimes. Il s'interroge sur les responsabilités des autorités congolaises, de la communauté internationale et des organisations régionales face aux risques de crimes graves contre ces populations. L'auteur met en lumière les discours de haine, les attaques et les menaces qui pèsent sur leur sécurité. Il appelle à une action urgente pour prévenir toute escalade pouvant conduire à un génocide.

Biographie: Hon. Antoine Mugesera a occupé plusieurs fonctions de responsabilité dans la vie publique rwandaise. Il a notamment été Sénateur et a siégé au sein de divers conseils d'administration et commissions. Il est membre du Rwanda Elders Advisory Forum et a servi dans différentes organisations de la société civile, dont il a été le président d'Ibuka. À travers ces fonctions, il a contribué aux initiatives liées à la gouvernance, à la mémoire et à l'engagement civique au Rwanda.

Sur le plan académique, Antoine Mugesera est également engagé dans la recherche et la réflexion intellectuelle. Il a participé à des travaux et à des échanges académiques portant sur l'histoire contemporaine du Rwanda, la mémoire du génocide et les questions de société. Ses contributions s'inscrivent dans une démarche de recherche, de transmission du savoir et de promotion du dialogue académique.

INTRODUCTION

A l'occasion du 80ième Anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, le 24/9/2025, Son Excellence le Président Felix Antoine Tshisekedi de la République Démocratique du Congo (RDC) a prononcé un discours dans lequel il a affirmé qu'«un génocide silencieux » est en train de se faire dans son pays.

Mais il n'avait pas dit expressément sur qui est dirigé ce génocide, car il n'est pas question que tout le peuple du Congo/ Kinshasa en soit menacé. IL a évoqué par contre des massacres qui se sont passé ces derniers temps dans le nord de la Province du Kivu. Pas moins de 5 jours auparavant, le 19 septembre 2025 exactement, l'Alliance Fleuve Congo (AFD/M23) avait publié un communiqué portant à la connaissance du public national et international que « le régime terroriste de Kinshasa a perpétré des massacres et commis des crimes de guerre d'une extrême gravité ». Ce Communiqué parlait de « l'épuration ethnique et de la propagation des discours de la haine depuis Uvira » du Sud Kivu. L'Alliance s'engageait solennellement « à protéger et à défendre son peuple sans relâche (et) à éliminer toute menace à la source ».

Elle condamnait « avec fermeté le silence coupable et complice de la Communauté Internationale, des Organisations humanitaires et de défense des Droits de l'homme, qui assistent en spectateurs au massacre de nos compatriotes ». Voilà : Il est question de « génocide silencieux » d'une part et d'« épuration ethnique » d'autre part. Et ce, dans un même pays. D'après ces deux déclarations, une chose est sûre : une menace de génocide pèse sur l'un ou l'autre groupe ethnique à l'Est de la RDC.

Nous allons dans les lignes suivantes essayer de mettre les choses au clair. Et nous serons un peu plus précis que le Président Tshisekedi. Le groupe menacé de génocide à l'Est de la RDC n'est pas celui de l'une ou l'autre tribu y habitant comme celle des Nande, des Kumu, des Nyanga, des Hunde, des Tembo, des Havu, des Shi, des Furero, des Bembe, des Lega etc… mais bel et bien celle des Rwandophones dits Banyarwanda tutsi et Banyamulenge.

C'est sur ces deux derniers groupes que pèse une réelle menace de génocide, et qu'à cet effet des massacres préliminaires se sont réalisés à leur encontre comme signes précurseurs. Nous en montrerons des signes révélateurs. Mais commençons d'abord par remonter l'histoire de ce peuple Banyarwanda ou Rwandophones tutsi congolais de cette région pour ensuite montrer que certains facteurs propices au génocide à leur endroit se sont mis progressivement en place jusqu'à ce que ce génocide soit actuellement imminent.

1. Avant la création du Congo, des groupes Rwandophones vivaient dans cette région.

Avant la colonisation, l'Etat Congo n'était pas encore né. Car il n'est que la création du Roi Léopold II de Belgique, confirmée par l'Acte général de la Conférence de Berlin du 26 février 1885.[106]

A l'intérieur de ses frontières actuelles, à l'Est de cet espace exactement, dans le Kivu actuel, il y avait différentes tribus ci-haut citées, échelonnées du Nord au Sud de cette province. Disons surtout qu'une bonne partie de cette zone appartenait alors au royaume du Rwanda. Ses habitants étaient donc sujets du roi du Rwanda. Et cela depuis au moins le 18ème siècle, car avant la colonisation, une partie du Nord-Kivu faisait partie du royaume du Rwanda et dépendait de lui politiquement et administrativement.

C'est tellement vrai que le roi Rwabugiri y avait un troupeau de vaches dit Imisagara, et que les restes du roi Rutalindwa du Rwanda repose à Tongo dans cette zone. Certains affirment même que le Roi Musinga y serait né.

[106] LA RDC actuelle a porté plusieurs noms successifs suivant: Etat indépendant du Congo (1885-1908), Congo belge (1908-1960), République du Congo / Kinshasa (1960-1964), République démocratique du Congo (1964-1971), République du Zaïre (1971-1997), République démocratique du Congo (1997- jusqu'à nos jours (2025)

1.1. Le Nord Kivu

La Partie du Nord Kivu appartenant au Rwanda correspond grosso modo aux territoires actuels de Masisi, de Rutshuru et de Goma. C'est à partir des années 1750 que le Rwanda les avait conquis. Le royaume du Rwanda y exerçait son influence jusqu'au Lac Rwicanzige baptisé Lac Edouard par la colonisation. Elle incluait aussi une partie de Kalehe actuel du Kivu central. Jusqu'en 1923, les chefs des chefferies situées dans ces territoires étaient nommés par le roi du Rwanda. Le cas du territoire de Rutshuru en est l'exemple. L'histoire a retenu comme mandataires du roi du Rwanda les nommés chefs Kabango et Nshizirungu et leurs adjoints Ntamuhanga et Bikamiro : ils y étaient ses représentants jusqu'à leur destitution par le pouvoir colonial en 1923. Ils y furent remplacés par un certain Daniel Ndeze d'origine rwandaise à Ruhengeri. Ancien planton, il sortait de prison de Stanleyville où il avait appris le lingala et le kiswahili d'usage dans l'administration coloniale qui l'ont aidé à monter d'échelon[107]. De simple paysan, il devint « mwami », titre qu'on a traduit improprement par « roi » en français. Au Congo, ce terme de « mwami » est donné au chef de tribu tandis qu'ailleurs ce de terme « roi » est donné aux chefs d'Etat des Nations monarchiques, comme quoi tout est possible au Congo.

1.2. Gishari: chefferie autonome des Banyarwanda

En ce qui concerne la dépendance du Rwanda de certaines provinces de l'Est de la RDC, il en était de même de la province de Gishari et de Kamuronsi supprimées en 1921 : elles faisaient partie des territoires du Nord-Kivu tributaires du royaume du Rwanda au même titre que les territoires de Rutshuru, Goma et une partie de Kalehe et de Walikale. De même le Gishari du Nord Kivu ne fut amputé du Rwanda qu'en 1911 en même temps que

[107] DR Gaston Rwasamanzi, Masisi et les Banyarwanda, Histoire, stigmates et espérance, Rwasamanzi publisher, 2025, p.28-29.

le Bwishya, Jomba, Kamuronsi, Byahi et Ile Idjui[108]. La nouvelle chefferie de Gishari et Kamuronsi fut confiée cette année par les autorités belges à un certain André Kalinda de la tribu Hunde mais elle resta considérée comme dépendante du Rwanda[109].

Même après la colonisation la chefferie comme le Gishari peuplée majoritairement de Banyarwanda était parfois appelée « chefferie des Banyarwanda ». Il avait même été officiellement prévu en 1936 la création de deux chefferies Banyarwanda indépendantes des autorités indigènes du Kivu : le Gishari en territoire de Masisi et le Bwito en territoire de Rutshuru[110]. Le Gishari sera effectivement constitué en une chefferie indépendante en septembre 1940. Il était appelé « chefferie automne des Banyarwanda ». Son premier chef désigné fut Joseph Bideri[111]. Il y avait eu avant lui les batware ou mandataires du roi du Rwanda dont entre autres Ntazimira qui fut un des grands généraux du roi Kigeli VI Rwabugiri et Nyirimigabo son cousin et commandant de bataillons. Il aura ensuite les chefs Semugeshi, Rwubusisi et le dit chef Bideri, tous rwandais y nommés avec l'accord du roi du Rwanda pendant la colonisation7[112].

Wilfrid Bucyanayandi, fils de Rwidegembya et petit fils de Ntazimira, y sera aussi nommé chef par le pouvoir colonial en 1939 mais sans que le Roi Rudahigwa ait été consulté. Ce Bucyanayandi, dit simplement Bucyana, n'était pas en bons termes avec le roi Rudahigwa à qui, encore simple prince, il aurait lancé le célèbre dicton » Niwima nzimuka » (si tu deviens roi, je quitterai le Rwanda). Le dernier mandataire du Roi du Rwanda dans cette région s'appelait Rulenga (ou Lurenga) et prévenait du clan des Abasinga. IL y eut aussi un certain Ntamuhanga du clan des Abungura déposé par la colonisation au début du 20ième

[108] Dr. Gaston Rwasamanzi, op. cit. p.48.
[109] Idem, p.29.
[110] Aloys Tegera Buseyi, Les Banyarwanda du Nord-Kivu (RDC), Histoire d'un groupe transfrontalier au XXe siècle, L'Har- mattan, 2021, p.221.
[111] Idem, p.223.
[112] Dr. Gaston Rwasamanzi, Masisi et les Banyarwanda, Histoire, Stigmates et Espérance, Rwasamanzi publisher 2025, p.26 et p. 34

siècle. Ces deux derniers étaient hutu. Par contre le chef Kabango mandataire du Roi du Rwanda au Busanza était tutsi du clan des Basinga. Ce fut le cas aussi de Rugaju, cousin du Roi Rwogera, et qui fut le premier mandataire du roi du Rwanda dans la région des volcans (Bwisha). Il était du clan des Abega[113].

1.3. Le Nord Kivu était gouverné par le Roi du Rwanda

Disons donc, à partir des exemples cités, qu'avant la colonisation belge et durant une bonne partie de cette dernière le Mwami du Rwanda, représenté par ses mandataires, avait autorité sur une partie du Nord Kivu et y exerçait le pouvoir à travers ses Abatware (délegués), aussi bien Hutu que Tutsi. L'Histoire a retenu certains noms d'entre eux. Avec la colonisation belge, il y aura progressivement suppression de chefferies banyarwanda du Nord Kivu dirigées par les mandataires du roi du Rwanda[114]. La même suppression sera faite au Sud Kivu chez les chefs Banyamulenge qui, de ce côté-là, n'étaient pas mandataires du Roi du Rwanda. La colonisation créera ses propres structures de commandement dans lesquelles le roi du Rwanda aura de moins en moins de pouvoir du simple fait que les habitants de cette région n'étaient plus considérés comme ses sujets.

2. La Colonisation a créé des structures à problèmes

Disons grosso modo que dans le Congo colonial et post colonial il s'y est trouvé trois catégories de Rwandophones. Il y eut :

- La catégorie de Rwandophones dits Banyarwanda que la frontière coloniale avait mis d'office dans cette nouvelle entité dite Congo belge. Ils y habitaient avant cette frontière, ils y sont restés avec elle. Appelons-les « les Banyarwanda originaires ».

[113] Aloys Tegera Buseyi, Les Banyarwanda du Nord-Kivu (RDC), Histoire d'un groupe transfrontalier au XX siècle, L'Harmattan, 2021, pp.55, 62, et p.69

[114] DR Gaston Rwasamanzi, op. cit. p. 30

- La deuxième catégorie de Banyarwanda amenés dans cette nouvelle entité dite Congo belge est composée de « transplantés »: Ils étaient initialement de véritables sujets du Rwanda, habitant à l'intérieur de ses frontières actuelles, amenés au Congo Belge par le pouvoir colonial comme main d'œuvre dans les plantations coloniales et les chantiers miniers. Les plus nombreux ont été principalement « plantés » au Nord Kivu. Mais il en eut qui iront jusqu'au Katanga à Kipushi et Koluwezi. C'était officiel : des sujets rwandais étaient extraits de leur pays et mis au service du Pouvoir colonial qui les utilisait comme main d'œuvre au Congo belge. Le roi du Rwanda n'y pouvait rien faire : il était devenu un simple subalterne du pouvoir colonial.

Dans le Congo post colonial, Il y eut la troisième catégorie de Banyarwanda qui sont allés chercher refuges au Congo indépendant. Ce sont les réfugiés de 1960-1966, de 1972-1973 et ceux de 1994. Une fois la paix retrouvée au Rwanda, ces réfugiés sont pour la plupart rentrés dans un grand retour mémorable dans leur pays natal après le génocide des Tutsi en juillet 1994 à l'exception de ceux parmi eux qui, pour une raison ou une autre, ne sont pas revenus. Parmi ces derniers figurent des génocidaires impénitents et opposés au régime actuel de Kigali. Ils ont préféré s'allier au régime congolais contre le pouvoir post-génocide du Rwanda et poursuivre leur idéologie.

Toutes ces gens - Banyarwanda originaires, transplantés et réfugiés non rentrés-portent le même nom de Banyarwanda, ce qui signifie littéralement « ceux du Rwanda ou habitants du Rwanda ». Et cela crée une certaine confusion entre population de culture rwandaise habitant au nord Kivu d'une part et citoyens de nationalité rwandaise d'autre part. Or des populations peuvent avoir une même culture et parler la même langue tout en étant de nationalités différentes. C'est le cas des populations Rwandophones dites Banyarwanda de la RDC de la première et deuxième catégories et ceux du Rwanda. Ils portent le même nom sans partager la même nationalité. Cette confusion pénalise des fois les citoyens congolais qui portent le nom de «Banyarwanda», nom qui leur

est officiellement reconnu[115]. Leurs détracteurs en profitent pour crier haut et fort qu'ils ne sont pas de vrais citoyens congolais. Ils les renvoient dans ce qu'ils appellent « leur mère-patrie » qu'est le Rwanda alors qu'ils sont d'authentiques citoyens congolais.

Du reste, le cas de ces Banyarwanda de la RDC n'est pas unique: la frontière coloniale a divisé certaines ethnies de la RDC avec l'Angola, le Congo Brazza et le Centrafrique. C'est dire que ce qui a été fait en termes de partage frontalier entre le Rwanda et le Congo belge n'est pas une exception. Alors quoi ?

Pourquoi les Banyarwanda du Nord Kivu, principalement Tutsi seraient-ils dits étrangers à ce pays ? Les Banyamulenge sont-ils Rwandais parce qu'ils parlent le Kinyarwanda alors qu'ils habitent cette région bien avant la création du Congo belge et qu'ils n'ont même pas été sujets du roi du Rwanda depuis qu'ils vivent là au 17-18ème siècle ? Absolument non, jamais la langue ne confère la citoyenneté. La terre ici et là comme aux USA peut le faire, mais ailleurs seule la loi confère le droit à la nationalité. Aujourd'hui les Rwandophones de la RDC ont de sérieux problèmes de nationalité, y compris les Banyamulege du Sud Kivu qui n'ont jamais été sujets du royaume rwandais.

3. Avec les Banyamulenge, le problème s'est transformé en réelle menace de génocide

Avec les Banyamulenge le problème qui devait être simple s'est compliqué : il n'y a pas eu de ce côté-là des « transplantés ». Les Banyamulenge forment une population rwandophone habitant initialement dans cette région bien avant la colonisation belge, donc bien avant 1885. Normalement, ils ne devraient pas avoir de « problème de nationalité ». Mais hélas, il y a eu amalgame, confusion et mauvaise foi de toute sorte jusqu'à ce qu'ils soient

[115]Ce dans ce sens que Jean-Claude Willame a écrit un livre intitulé « Banyarwanda et Banyamulenge, Violences ethniques et gestion de l'identitaire au Kivu », Cahiers africains, Zaïre, Années 90, Volume 6, n° 25, L'Harmattan, 1997

eux-mêmes appelés « des Tutsi Rwandais dits Banyamulenge ». En réalité, ils ne sont pas rwandais pour un sou quoiqu'ils en vivent la culture.

3.1. Les Banyamulenge, un peuple congolais à part entière

En effet, la population dite aujourd'hui « Banyamulenge » habite la région de Fizi, Uvira, Mwenga et le plateau d'Itombwe depuis au moins le 17e-18e siècle. L'abbé Alexis Kagame les y met depuis le règne de Yuhi Gahindiro (1746-1802). D'autres auteurs avancent des dates antérieures ou postérieures. En fait, ces populations y sont allées par vagues successives. Elles se sont installées aussi bien sur les hauts plateaux de Minembwe que dans les environs de Fizi, Uvira et Mwenga. Elles proviennent aussi bien du Rwanda que du Burundi et même de la Tanzanie. Ce n'est qu'en globalisant abusivement que tous sont dits Banyarwanda dont ils parlent la langue et pour certains d'entre eux en ont une lointaine ascen- dance. La colonisation leur a donné plusieurs noms comme par exemple « Tutsi d'Itombwe », « pasteurs d'Itombwe », les « Rwanda- Burundi », « les Rwanda », les « Banyarwanda » ou « immigrés rwandais», pour finalement être identifiés comme « Banyamulenge», nom qu'ils auraient adopté dans les années 1966 - 1967 pour se dissocier des réfugiés rwandais de cette époque[116]. Ils n'ont jamais voulu s'amalgamer avec les réfugiés Tutsi dont ils parlent la langue.

Mais à proprement parler, les Banyamulenge n'ont jamais formé « de tribu » de ce nom avec chefs coutumiers comme on en trouve dans les tribus du Kivu en RDC. Ils n'ont jamais eu de mwami (roi) exerçant l'autorité et le commandement sur eux. Pas de représentants mandataires du roi du Rwanda sur leur territoire, et il n'y a jamais eu de mwami Munyamulenge issu de l'un ou l'autre de leurs clans. Les habitants restèrent libres dans leurs organisations claniques et familiales en dehors du Rwanda dont pourtant ils partagent la même culture et la soi-disant

[116] Colette Braeckman et al., op. cit.p. 35.

morphologie. Ces deux éléments -culture et morphologie- les desservent aujourd'hui car ils sont pris et considérés comme de vrais Rwandais, et persécutés en tant que tels comme n'importe qui parmi les Rwandophones tutsi de la RDC. Ils luttent de toutes leurs forces pour garder leur citoyenneté congolaise qui des fois leur est reniée.

3.2. Le pouvoir traditionnel des Banyamulenge et son démantèlement

Traditionnellement les Banyamulenge vivaient principalement sous autorité des chefs de clans. Ils partagent uniquement entre eux une seule et même langue et culture orientées vers le pastoralisme bovin. Sous la colonisation, les Banyamulenge avaient eu une collectivité propre à eux de 1891 jusqu'à sa suppression en 1933. Ils avaient jusque-là des chefferies et des sous-chefferies qu'ils dirigeaient eux-mêmes mais qu'ils ont perdues cette année parce que certains de leurs chefs s'étaient opposés à ce que les colons belges s'approprient la terre de leur pâturage. C'est à partir de ce moment que le pouvoir colonial démembra leurs chefferies. C'est depuis lors que la collectivité de Banyamulenge fut divisée en petits morceaux confiés aux responsables des tribus des Fulero et Bembe plus accommodants à l'égard du pouvoir colonial.

La création des chefferies coutumières au Congo Belge fut de facto source d'exclusion des uns par les autres. Leur destruction au Sud comme au Nord Kivu alors que c'est sur elles qu'on se fondait pour attribuer implicitement la citoyenneté congolaise laissa les Rwandophones congolais sans référence de base . Ils étaient en l'air dans un pays où la tribu comme entité politique était devenu incontournable car quiconque n'avait pas une origine d'une de ces chefferies était considéré comme étranger en RDC. Ce fut le cas de ces Rwandophones dont les chefferies avaient été détruites par la colonisation[117].

[117] Note nous communiquée aimablement par Munyampenda Jean en date du 21/12/2025.

Le deuxième problème des Banyamulenge est né après l'indépendance avec la rébellion muléliste (1963 à 1966) qu'ils ont combattue alors que les tribus voisines la soutenaient. A cette époque en effet, les Banyamulenge se rangèrent du côté de l'Armée Nationale Congolaise (ANC) contre cette rébellion. Pour la première fois ils entrèrent en conflit ouvert avec leurs voisins avec lesquels ils avaient vécu plutôt en bons termes jusque-là.

Les politiciens Bembe, Fulero et Vira comme pour les fragiliser commencèrent à les traiter de tous les noms.

Les Banyamulenge furent accusés de tous les péchés du monde. On les reprocha d'avoir inventé « le nom Banyamilenge» pour mieux dissimuler leur véritable identité de « Rwandais». Certains auraient même plus tard épousé la cause de l'Armée patriotique rwandaise des Inkotanyi. De jeunes Banyamulenge auraient rejoint ses rangs et combattu au côté d'eux. Ceux qui n'ont pas combattu auraient cotisé pour leur appui. On déterre des listes des Banyamulenge qui seraient rentrés au Rwanda après la victoire du FPR. On leur prête « un retour massif dans leur soi-disant pays natal ». Un membre de la Commission dite Vunga les rejeta et proclama à son tour qu'il n'y a jamais eu aucune trace de l'ethnie Banyamulenge dans le répertoire des tribus du Zaïre[118]. « Ce sont, précisa-t-il, des Tutsi venus du Rwanda en 1964 »[119]. En basse politique, le mensonge même grossier comme celui-là peut être rentable : il est à l'oeuvre en RDC actuellement.

3.3. Début des persécutions politiques des Banyamulenge

Des personnalités politiques Banyamulenge sont refusées de se représenter à leur postes politiques alors qu'à l'Indépendance ils avaient eu des représentants au Parlement. On va jusqu'à contester leur droit aux évêques d'expression Kinyarwanda comme Messeigneurs Gapangwa et son collègue Kanyamacumbi et même Ngabu de tribu Hema. Par contre certains évêques du Kivu,

[118] Eulode Boissonnade, op. cit. p.345.
[119] Idem, p. 345.

Mgr Emmanuel Kataliko en tête, s'en prennent aux Tutsi congolais et épousent la cause des extrémistes anti tutsi[120]. Les chefs coutumiers en rajoutent. Les Mutuelles tribales entrent en danse et font de la chasse aux Tutsi. Au moins 18 groupes armées opèrent dans cette région de l'Est de la RDC. Les Associations civiles s'en mêlent à leur tour et jettent de l'huile sur le feu. Par exemple les Associations Bucong et Lubunga du Sud Kivu, voulant parler de Banyamulenge, emploie au moins une trentaine de fois l'expression « Tutsi rwandais dits "Banyamulenge" » dans un document de 9 pages[121].

Cette expression « Tutsi rwandais dits "Banyamulendge" » revient constamment. On veut souligner qu'ils sont d'abord Tutsi, ensuite Rwandais et enfin porteurs du nom de "Banyamulenge" qu'ils se seraient donné pour camoufler leur véritable identité de Tutsi rwandais. Eux se battent pour leur droit de citoyenneté congolaise mais le Gouvernement de Kinshasa ne veut pas en entendre parler, au contraire il les traite de véritables rwandais qui seraient le fer de lance de l'APR rwandaise, devenue RDF (Rwanda Defence Force) en juin 2002. Ils sont persécutés et tués comme tels. Il n'y a plus de doute : l'idéologie raciste a gagné la partie. Elle fera de terribles dégâts et c'est ainsi qu'environ 300 Rwandophones dont de nombreux Banyamulenge ont été massacrés à Kinshasa.

Ces derniers ont été réduits à une ethnie « fantôme » alors qu'ils comptent au moins parmi les 400.000 personnes implantées au Kivu depuis plus de trois siècles[122]. Ils ont aussi été aussi appelés «juifs d'Afrique »[123].

[120] Isidore Ndaywel è Nziem, op. cit. p.617

[121] Manassé (Müller) Ruhimbika, Les Banyamulenge (Congo-Zaïre) entre deux guerres, L'harmattan, 2001, pp.250- 258. Ce Ruhimbika a fait partie du groupe de Banyamulenge promoteurs du mouvement politique dit Forces Républicaines fédéralistes se désolidarisant aussi bien de Kabila que du Rwanda qu'il accuse de vouloir instrumentaliser les Banyamulenge. Ce groupe sous la direction du Commandant Masunzu a combattu RCD/Goma. Voir : Isidore Ndaywel è Nziem, op. cit. p.617.

[122] Euloge Boissonnade, Kabila clone de Mobutu ? Editions Moreux, 1998, p.237-238

[123] Idem, op. cit. p.311

3.4 Série de massacres répétitifs et autres Rwandophones congolais

Les Banyamulenge seront régulièrement victimes de massacres comme :

- En 1996 où les Bembe en collaboration avec les FAZ (Forces Armées Zaïroises)[124]ont tué de centaines de civils Banyamulenge. En octobre de cette année, le Vice-gouverneur du Sud-Kivu Lwasi Ngabo Lwanbaji donne une semaine de 200.000 à 500.000 Banyamulenge pour quitter le pays[125]
- En 2017 et 2019, plus de 140 villages des Tutsi congolais et Banyamulenge ont été incendiés au Sud-Kivu et ailleurs.
- En 2004, environ plus de 160 réfugiés Banyamulenge à Gatumba au Burundi ont été massacrés.
- En 2020 jusqu'en nos jours en 2025, les Wazalendo alliées aux FDLR, aux FARDC et aux Forces armées burundaise s'attaquent aux Tutsi du Sud-Kivu dits Banyamulenge. Un véritable génocide pèse sur ces derniers.

Les Associations de défense des droits de l'homme comme le H.R. W. et la société civile des Hauts Plateaux de l'Itombwe ont déjà sonné l'alarme pour que la Communauté Internationale intervienne avant que ce ne soit trop tard car il y a ce que l'AFC/ M23 appelle déjà « un génocide en cours ». La situation est grave.

3.5. Tentative de légitime défense actuelle face au dramatique rejet permanent

Ces Banyamulenge cherchent aujourd'hui comme ils l'ont toujours fait à défendre leur droit de citoyens congolais à part entière mais malheureusement ils luttent en ordre dispersé.

[124]L'armée congolaise a porté plusieurs noms : Force publique sous la colonisation, Armée Nationale congolaise entre 1960 et 1971, Forces Armées Zaïroises (FAZ) sous Mobutu (1971ET 1997) et Forces Armées de la RDC (FARDC) depuis 1997.

[125] Colette Braeckman et al., op. cit.p.103

Certains s'accrochent à tout prix au Gouvernement central congolais qui parfois les rejettent durement. A maintes reprises principalement en 1998, sous l'instigation de Monsieur Yerodia Abdoulaye Ndombasi, ancien ministre des affaires étrangères de la RDC, le gouvernement a massacré de jeunes tutsi congolais à Kinshasa comme il en fut le cas cette même année pour 120 jeunes recrues militaires tuées par balles dans les hangars de la base militaire de Kamina comme celles de Lubumbashi. Ces jeunes recherchaient à intégrer le système militaire congolais duquel ils furent rejetés jusqu' à ce qu'ils soient sauvagement liquidés. Il y avait partout lynchage de toute personne dont l'apparence physique se confondait avec celle dite d'un Tutsi. Mais certains Banyamulenge restent toujours accrochés au service de ce Gouvernement qui les refuse. Le cas tout récent du général Gasita, chassé dernièrement d'Uvira par les miliciens Wazalendo de ce régime alors qu'il était venu servir le même Gouvernement qu'eux est révélateur. Ce général Munyamulenge a voulu servir les intérêts du régime Tshisekedi mais Il a été refusé et chassé par les milices du même régime à cause de ce qu'il est et non de ce qu'il a fait. C'est du racisme pur et dur et c'est signe irréfutable de rejet. Le cas du général Masunzu- autre Munyamulenge- aujourd'hui accusé de haute trahison va dans le même sens comme il y en avait été le cas en 1998 où plus d'une centaine de recrues Banyamulenge avait été massacrée. Masunzu serait aujourd'hui rehabilité contre ses frères.

D'autres Banyamulenge se sentant exclus par leur gouvernement ont combattu aux côtés de l'AFDL[126] et sont aujourd'hui avec l'AFC/M23.

[126] L'Acte Fondateur de l'Alliance des forces démocratiques pour la Libération du Congo (AFDL) (Congo-Zaïre) date du 18 octobre 1996 à Lemera (Sud-Kivu). Il comprend 5 articles dont le 3ième désigne son porte-parole en la personne de monsieur Laurent Désiré Kabila. Elle comprend quatre organisations : Le parti de la révolution (populaire (PRP) de L. D. Kabila, le Conseil national de résistance pour la Démocratie (CNRD) du Général André Kisase Ngandu, le Mouvement révolutionnaire pour la Libération du Zaïre (MRLZ)de Masasu Nindaga (Parti de Banyamulenge) et l'Alliance démocratique pour le peuple (ADP) de Déogratias Bugera et Bizima Karaha) Résistance. Voir : Colette Braeckman et al., op. cit. p. 70.

Il y en a aussi d'autres qui ont recherché refuge au Burundi d'où ils sont renvoyés ou sacrifiés. Les massacres de Gatumba en 2004 au Burundi qui ont touché les réfugiés Banyamulenge l'ont montré et ont révélé l'intention génocidaire du gouvernement de Kinshasa sur les Tutsi : les poursuivre jusque dans un pays étranger pour purifier toute cette région du Sud Kivu et ses environs de tout Tutsi et, plus tard, nettoyer le Masisi et Goma de Rwandophones tutsi[127]. Le même scenario s'était passé au Rwanda à l'Université adventiste de Mudende le 18 août 1997 où environ 150 réfugiés congolais tutsi du Nord Kivu avaient été liquidés par les FDLR appuyées par le Gouvernement Zaïrois. Il y en a enfin qui ont cherché refuge ailleurs au Rwanda. Tous se réfugient ici et là parce que la RDC leur dénie la citoyenneté. Pourquoi donc ce rejet permanent ?

4. Le Cas des Rwandophones du Nord Kivu

Avec l'éruption de la rébellion muléliste, contrairement aux Banyamulenge du Sud-Kivu qui avaient été du côté des Forces Armées Zaïroises (FAZ), tous les Tutsi du Nord et du Kivu central étaient accusés au Gouvernement central de Kinshasa d'être partisans de cette rébellion. L'ordre fut même donné en 1964 de faire tout le possible pour neutraliser ces alliés des rebelles mulélistes-simba. Il s'en suivit une grande cruauté dirigée contre les Tutsi du Nord Kivu qui dura de 1964 à 1965. Il y eut meurtres, pillages, rafles et tortures dirigés contre les Banyarwanda[128].

Un mouvement de résistance naquit au Nord Kivu principalement au Masisi. C'était un mouvement de contestation du pouvoir traditionnel hunde sur les populations banyarwanda principalement tutsi du territoire de Masisi[129].

[127] E. Tommy Tambwe Ushindi W., Congo-Kinshasa, La République des erreurs et la stagnation d'un Etat 1990-2015, Leadership Editions, 2015, p.379

[128] Gaston Rwasamanzi, op. cit. p. 166.

[129] Dr. Gaston Rwasamanzi, Masisi et les Banyarwanda, Histoire, Stigmates et Espérance, Rwasamanzi publisher, 2025,pp. 49 et 148.

Une lutte acharnée s'engagea par les BanyarwandaTutsi contre les tribus Nande et Hunde. Malheureusement, la fraction composée de Rwandophones hutu, influencée par le pouvoir de Kayibanda à Kigali craignant les « Inyenzi », se sépara des Tutsi du Nord Kivu et se bâtit du côté des Hunde et Nande contre les Rwandophones tutsi dans ce qui est connu sous le nom de « la guerre de Kanyarwanda » qui dura de1963 à 1965[130]. Il était reproché aux Tutsi du Nord Kivu d'être du côté des rebelles lumumbistes car leurs élites étaient proches du Parti Cerea d'un lumumbiste du nom d'Anicet Kashamura[131]. Soutenir la rébellion muléliste combattant le Président Mobutu avait été considéré comme un crime de lèse-majesté. Le Premier Ministre Tshombe sortit un ordre en 1964 de neutraliser tous les alliés des rebelles mulélistes. La gendarmerie du Nord Kivu composée principalement de Nande, de Nyanga et de Hunde en profita pour procéder au massacre des Tutsi de cette région à commencer par l'élite Tutsi (enseignants, commerçants, politiciens etc.). Les autorités provinciales du Nord Kivu y trouvèrent l'opportunité d'éliminer les Rwandophones tutsi.

Du côté du Kivu central aussi, l'apparition de la rébellion muléliste combattant le pouvoir de Kinshasa avait bénéficié de l'appui des réfugiés Batutsi au Kivu. Leurs dirigeants provenant du Parti UNAR auraient conclu un accord de collaboration avec Soumialot dirigeant de cette rébellion. Ce serait à partir de cet accord qu'un certain Mudandi[132], chef d'un des groupes dits

[130] Il y aura un second « Kanyarwanda » plus tard au Masisi et Walikale entre 1991 et 1993. Les milices nande, hunde et nyanga connues sous le nom de Mai-Mai et Bangilima s'attaqueront aux Hutu et Tutsi du nord Kivu et il y aura plusieurs victimes chez les Banyarwanda avec plus de 300.000 déplacés. Cet affrontement aurait pu continuer s'il n'y avait pas eu l'immense flux des réfugiés rwandais de 1994 qui fit craindre aux « autochtones » du Kivu que leurs terres allaient constituer un grand « Hutuland » ou « unmini-Etat hutu » (comme l'appelait Marie -France Cros) à leurs dépens d'autant plus que ces réfugiés étaient soutenus par Mobutu. Voir : Colette Braerckman et al., op. cit. p.42. et p. 98.

[131] Note nous communiquée aimablement par Munyampenda Jean en date du 21/12/2025.

[132] Ce Mudandi avait été même soupçonné d'avoir tué un certain Preziosi représentant du HCR dans ce camp et qui s'opposait à l'entrée de réfugiés dans cette rébellion pour laquelle ils étaient pris comme adhérents ou sympathisants. Sa mort fut suivie par l'arrestation de nombreux Tutsi du Kivu Central.

Inyenzi rwandais, commença à y recruter de jeunes réfugiés tutsi principalement dans le camp de réfugiés de Chiminunu dans la chefferie du mwami Ferdinand Bisimwa Nyakalonge près de Bukavu. Ils étaient considérés comme combattant le Gouvernement de Kinshasa contre lequel luttait la rébellion muléliste. Il y eut donc ici aussi persécution des Tutsi réfugiés au Kivu Central et certains d'entre eux furent même massacrés dont un certain Muyango[133].

La rébellion muléliste eut des répercutions graves aussi bien sur les Rwandophones tutsi du Nord Kivu que sur les Banyamulenge du Sud Kivu. Et quand il sera question du programme «d'identification des nationaux», les autorités locales, gardant rancune, refusèrent d'y intégrer ces deux groupes de Tutsi du Sud et du Nord Kivu. Ils furent progressivement exclus de leur nationalité. Ils étaient sciemment confondus tantôt avec les immigrés rwandais et tantôt avec les Rwandais tout court sans avoir été pour les Banyamulenge les sujets du Roi du Rwanda ni avoir jamais eu la nationalité rwandaise depuis qu'ils vivent dans le Sud Kivu.

5. Le Problème est politique

Le rejet de ces Rwandophones tutsi congolais par leur propre Gouvernement n'est pas dû à leur nom de « Banyarwanda » ni à leur culture toute rwandaise mais principalement à la politique d'exclusion à leur égard. Car depuis l'indépendance du Congo RDC, il a manqué dans ce pays une véritable politique inclusive cherchant à intégrer tous ses citoyens y compris ceux de culture rwandaise. Cette politique d'exclusion portée contre une partie ethnique ciblée de ses citoyens a causé d'immenses souffrances et fait craindre d'ores et déjà le pire que serait le génocide des Tutsi congolais imminent depuis quelque temps. Une question se pose:

[133] Ce dernier est probablement de la famille de feu Claver Muyango bien connu à Kigali avant 1990 et dont la famille vit aujourd'hui à Nyamirambo (Kigali).Tous les deux Muyango semblent être de la même famille des Abega dits Abakagara et Abaruranga.

Pourquoi le Congo/RDC refuse-il donc leur droit de nationalité aux Rwandophones Tutsi congolais y installés même bien avant la colonisation ou durant cette pauvre dernière ? Pourquoi certains d'entre eux, dits tutsi, sont-ils même menacés de génocide ? Ce n'est pas un problème d'espace : Le Congo est immense. Chacun peut habiter où il veut comme beau lui semble. Ce n'est pas non plus un problème de manque de ressources : le Congo n'en a que faire. Tout citoyen congolais pourrait en bénéficier si elles étaient bien gérées comme cela se fait ailleurs avec la manne pétrolière. Il est anormal que la RDC possédant autant de ressources minières soit parmi les pays les moins riches de la planète.

Ce n'est pas non plus un problème de frontières mal tracées ou non : aussi bien au Nord qu'au Sud, à l'Ouest comme à l'Est de la RDC, il y existe des mêmes tribus ou ethnies de part et d'autre des frontières coloniales et qui n'ont pas de problèmes de nationalités comme il en est le cas avec les Rwandophones tutsi du Nord Kivu. Il existe des Ngwandi aussi bien en RDC qu'au Centrafrique, des Bateke en RDC et au Congo Brazza, des Bakongo en Angola et en RDC et j'en passe. La frontière coloniale a divisé ces peuples, le cas des Rwandophones tutsi de la RDC n'est pas unique mais ces derniers sont actuellement les seuls à être pourchassés pour différentes raisons qui n'ont rien à voir avec la frontière prise comme prétexte.

C'est un problème de racisme dirigé par un leadership politique incompétent et non intégrateur. Il est imbibé de racisme anti tutsi violent. Le Congo est pauvre sinon malade en son leadership contaminé de cette idéologie raciste. D'ores et déjà, les Rwandophones congolais tutsi pressentent le pire et cherchent à s'allier parfois à certains gouvernements des pays voisins pendant que le Gouvernement de Kinshasa se fait aider par des pays de la Communauté de développement d'Afrique Australe (SADC).

Ces Rwandophones tutsi alliés à ces gouvernements ont mené au moins cinq guerres pour la défense de leurs droits. Il s'agit de:
-1) la rébellion de l'AFDL de septembre 1996 à mai 1997, -2) la guerre de RCD d'août 1998 à octobre 2002 contre Joseph Désiré

Kabila, - 3) la guerre du CNDP (Congrès National pour la défense du Peuple) de juillet 2006 à mars 2009,- 4) La première guerre de M23 d'avril 2012 à 2014, -5) la deuxième guerre de l'AFC/M23 de 2023 à nos jours.

Nous en parlerons encore un peu plus loin mais il est d'ores et déjà clair que toutes les guerres passées n'ont rien résolu, il est toujours question de Rwandophones tutsi congolais qui réclament leurs droits bafoués. Leur survie est suspendue à un fil tenu dont l'issue est incertaine : tout dépendra des rapports de force en présence. Pour eux, le droit le plus menacé fut longtemps celui d'obtenir la nationalité congolaise mais, avec le temps, le droit à la vie devient de plus en plus prioritaire car les Rwandophones tutsi congolais sont actuellement en danger d'être exterminés.

6. De la victimisation des Rwandophones par les lois leur refusant la nationalité

Il y a eu cacophonie dans l'octroi de la nationalité congolaise aux Rwandophones congolais en général et aux ressortissants du Rwanda-Burundi en particulier. Depuis la colonisation jusqu'à nos jours il y a eu une dizaine de textes de lois régissant la nationalité congolaise dont certains d'entre eux reniaient carrément la nationalité aux Rwandophones congolais . En voici les principaux textes comme le rappelle si bien Aloys Tegera Buseyi[134]:

- Le décret du 27 décembre 1892 n'excluait personne. On était congolais par naissance sur le territoire congolais, par naturalisation, par présomption de la loi et par l'option. Même l'enfant né d'un étranger sur le sol du Congo pouvait vite requérir la qualité de congolais. Quelques jours avant l'indépendance, la loi du 23/3/1960 votée par le Parlement Belge n'accordait le droit de vote qu'aux Congolais et seulement aux ressortissants du Ruanda-Urundi résidant au Congo qu'au moins depuis 10 ans accomplis. Les transplantés des années 1950-1960 étaient donc exclus.

[134] Aloys Tegera Buseyi, Les Banyarwanda du Nord Kivu (RDC), Histoire d'un groupe transfrontalier au XXe siècle, L'Harmattan, 2021, pp.331-351.

La Loi fondamentale du 19/5/1960 maintint en vigueur toutes les dispositions légales lui léguées par le Pouvoir colonial c'est-à-dire avec ses lacunes précédemment évoquées. La Constitution mise en place le 1/8/1964 admit le principe d'une nationalité congolaise « une et exclusive » qui n'est attribuable qu'à une personne dont un des descendants est ou a été membre d'une des tribus y établies avant le 18/10/1908. Cette Constitution gardait le silence quant aux ressortissants du Rwanda-Burundi dont les enfants nés au Congo étaient d'office congolais en application du décret royal de 1892. C'était une faille. C'est ainsi que lors de l'attribution des cartes d'identité pour citoyens congolais, les ressortissants du Rwanda résidant au Masisi en furent exclus sous prétexte qu'ils n'étaient pas des citoyens congolais.

L'Ordonnance Loi n°71-020 du 26/3/ 1971 reconnut que « les personnes originaires du Ruanda-Urundi établies au Congo à la date du 30 Juin 1960 sont réputées avoir la nationalité congolaise à la date susdite. Mais il était encore une fois dit que les transplantés dans les années 1950-1960 étaient exclus de ce droit. Ils perdaient leur citoyenneté et devenaient d'office citoyens de seconde zone ou apatrides. Pire, la Loi n° 81-002 du 29/6/1981 dont l'option fondamentale était le *jus sanguinis* remit en question tous les acquis des ressortissants du Rwanda-Burundi en matière de nationalité. Elle stipulait qu'est congolais d'origine celui qui est membre d'une des tribus établies au Congo dans ses limites du 1/8/1885. Elle déstabilisa même les personnalités aussi influentes que Rwakabuba Shinga qui était membre du Comité Central du MPR. Cette loi rejeta en plus l'acquisition collective de la nationalité congolaise aux ressortissants du Rwanda et du Burundi. Les cartes d'identité leur octroyées antérieurement étaient déclarées nulles et non avenues.

Lorsqu'en 1981 le gouvernement zaïrois règlementa l'octroi de la nationalité, les Banyamulenge, pris et considérés comme « des étrangers », furent eux-aussi exclus d'office, et la nationalité congolaise leur fut refusée. On voulait les effacer de la mémoire et de leur identité collective. C'était une façon de leur renier le droit

à l'existence légale dont ils n'avaient plus aucune identité. Le Parlement provinciale du Kivu alla jusqu'à voter en avril 1991 une résolution qui demandait l'exclusion du Territoire zaïrois de personnes d'expression rwandaise, y compris celles qui y vivaient depuis des siècles comme les Banyamulenge qui ne furent pas recensés comme des autochtones. Ces derniers ne faisaient pas partie de ceux qui étaient identifiés comme des nationaux. Ils ne pouvaient et ne devaient qu'être des « immigrés rwandais ».

Les Banyamulenges et tous les Banyarwanda du Nord Kivu refusèrent d'être pris ni comme des « immigrés ni comme « des rwandais ». Ils rejetèrent l'amalgame entre d'une part être Rwandophones vivant au Congo avec, et d'autre part, les réfugiés rwandais et burundais ou autres immigrés venus depuis les années 1960 jusqu'à ce jour. La Constitution du 4/4/2003 revint à la nationalité congolaise « une et exclusive ». L'Assemblée nationale en date du 22/9/2004 releva que la nationalité rwandaise ne se perd pas et qu'une telle disposition constituait un précèdent fâcheux pour les immigrés banyarwanda car ils pourraient de ce fait acquérir une double nationalité alors que la loi Congolaise ne l'admet pas. Par contre la Constitution du 18/2/2006 ne reconnaissait le droit à la nationalité congolaise qu'aux immigrés rwandais qui résidaient au Congo avant le 30/6/1960.

Les multiples changements de lois portant sur la nationalité congolaise n'ont jamais donné aucune assurance aux Rwandophones congolais. Leur situation est restée toujours précaire aussi bien sur le plan national que provincial. Un gouverneur ici et là peut les embêter sans qu'ils ne puissent être défendus ni par la Loi ni par le Pouvoir Central de Kinshasa. Au contraire, ce dernier ne punit même pas ceux de ses citoyens qui persécutent les Banyarwanda et les Banyamulenge toujours perçus comme des immigrés étrangers. L'impunité permanente toujours en vigueur et leur transmission intergénérationnelle reste source d'insécurité pour les concernés. Les Rwandophones congolais, principalement tutsi, en sont victimes dans leur propre pays qu'est la RDC.

La loi ne les protège pas, au contraire elle les expose au bon vouloir des extrémistes anti-Tutsi.

7. L'impunité et sa transmission intergénérationnelle à l'égard des massacreurs de Tutsi

C'est après l'indépendance du Congo en 1960 qu'apparaissent les premiers affrontements entre élites des Tribus du Nord Kivu et celles des Rwandophones de cette même région. Ceux d'entre ces derniers qui étaient parvenus à émerger dans certaines fonctions politiques et même dans les affaires faisaient ombrage à leurs collègues « autochtones » qui les qualifiaient d'étrangers « allogènes ». Des jalousies de la part des tribus non Rwandophones ne manquaient pas. En plus les différentes vagues de réfugiés Tutsi venant du Rwanda entre 1960 et 1973 avaient renforcé le nombre de Tutsi dans cette région et avaient empirer la situation.

7.1. Luttes politiques tribales

L'arrivée de nouveaux flots de réfugiés fit naitre un problème d'accès à la terre dans cette partie de la RDC car les couches populaires dites « autochtones » avaient peur de perdre leurs terres. La situation s'aggrava lorsque le parti CEREA (Centre de Regroupement Africain) de tendance modérée et pro-lumumbiste, mais pris et considéré comme pro tutsi, gagna les élections provinciales de 1960[135]. Il y eut deux ministres tutsi dans le gouvernement provincial : les nommés Jean Népomuscène Rwiyereka de Masisi et Cyprien Rwakabuba de Rutshuru. Le Mwami René Ndeze hutu anti-Tutsi qui avait succédé à son père, le fameux mwami Daniel Ndeze, était contre leur émergence.

[135] CEREA fut d'abord une mutuelle d'entraide ethnique fondée en 1958, elle devint un parti politique en 1959 sous la présidence de Kashamura Anicet : Bisukiro. Il était proche du Parti MNLC/ Lumumba comme UNAR du Rwanda.

Il fit nommer à son tour deux ministres hutu : Edouard Mujinya et Marcel Bahizi[136]. Commençait ainsi à naître entre l'élite de ces deux communautés une concurrence acharnée qui se développera très rapidement. Le rejet des Tutsi congolais ne fit qu'aller de mal en pis. Et cette question resurgira régulièrement depuis lors jusqu'à nos jours.

C'est à partir de cette époque que des mutuelles tribales d'entraide voient le jour et deviennent des associations d'auto-défense aussi bien chez les Rwandophones congolais que chez les Zaïrois dits « authentiques ». Différentes tribus recourent aux associations et mutuelles tribales sans autre programme politique que la tribalité[137]. Des milices de ce genre naissent et prospèrent. Des organisations civiles se tribalisent à leur tour. Les Rwandophones font de même mais malheureusement ils se divisent encore plus en Hutu et Tutsi. Les Hutu adhèrent au Magrivi (Mutuelle d'agriculteurs du Kivu), les Tutsi à l'Acogenoki (Association coopérative des groupements d'éleveurs du Kivu).

Bref, la vie publique se tribalise. Quelques affrontements sanglants voient le jour dans le Masisi et ailleurs. LE MAGRIVI (actuellement Agasenge) s'allie aux Hunde et font cause commune. La confrontation se généralise en 1993. Le bétail Tutsi est exterminé : plus de 400.000 vaches sont enlevées aux éleveurs Tutsi du Kivu[138]. On le voit : recourir au système coutumier à base tribale en plein XXe siècle dans un pays qui se veut démocratique est un véritable retard politique qui ne permettra jamais aux meilleurs d'émerger car la tribu est ici prioritaire. Et le sentiment d'autochtonie ne fait qu'empirer la situation. Ici l'autochtonie est proclamée prioritaire.

[136] Dr Gaston Rwasamanzi, op. cit. p.150.

[137] Il y avait par exemple la mutuelle Kayanda chez les Nande, la mutuelle Bushenge chez les Hunde, la Magrivi chez les Hutu, Umoja chez les Tutsi et les Hutu, Acuba chez les Hun-de-Nyanga-Tembo etc. Voir : Colette Braeckman et al., op. cit. p.41-42.

[138] Euloge Boissonnade, Kabila Clone de Mobutu? Editions Moreux, 1998, p.342.

7.2. Rôle actif des génocidaires hutu venus du Rwanda

Et en 1994, des réfugiés extrémistes Hutu rwandais se joignant à d'autres refugiés emportent dans leurs bagages vers la RDC le virus de l'idéologie du génocide anti-Tutsi dont la RDC fut vite contaminée pour de bon. Ici on a parlé de tribus autochtones dites « Bantous » contre les soi-disant « Nilotiques » de tribus Tutsi. C'était une autre fausse idéologie venue dans les bagages des colonisateurs. Elle avait été enseignée et vulgarisée par les colons belges dans le bas peuple. Tout le monde l'avait crue. Elle est actuellement à l'ordre du jour en RDC. C'est à partir de cette malheureuse idéologie que le Pouvoir central de Kinshasa avait porté secours au président Habyarimana en 1990 au début de la guerre de libération du Front Patriotique rwandais et avait volé ensuite au secours des miliciens extrémistes rwandais réfugiés en RDC en juillet 1994 après avoir commis le génocide sur les Tutsi au Rwanda. Il les a même finalement intégrés dans tous les rouages de ses forces de défense. Ils seront aussi dans l'exploitation minière et, en se faisant de l'argent, ils achètent des armes en vue de combattre le Gouvernement rwandais. Ils se sont faits aussi de grandes amitiés et de bonnes relations d'affaires dans ce Pays et de par le monde. Bishop J.M Runiga Lugerero révèle que « Les rebelles hutu des FDLR qui sèment le trouble dans l'Est de la RD Congo sont parvenus à bâtir un réseau international qui leur permet d'exporter du minerai en échange de financement. Ces rebelles FDLR, continue-t-il, ont notamment reçu le soutien de membres d'organisations caritatives et parvenaient via des intermédiaires, à exporter des minerais. Le groupe d'experts cite des compagnies britanniques, malaisiennes ou thaïlandaises, qui achèteraient des pierres issues des mines contrôlées par ces rebelles »[139]. Ils sont toujours à l'oeuvre actuellement et agissent sous couvert des Forces gouvernementales Congolaises (FARDC). Ils collaborent aussi avec Wazalendo (milices pro gouvernementales créées et financées par le régime Tshisekedi) et même avec CNDD-FDD et

[139] E. Tommy Tambwe Ushindi W., op. cit. p.10-11.

FLN du Burundi. Ils sont partout tantôt comme soldats gouvernementaux ou mercenaires, tantôt comme tueurs à gage ou comme creuseurs de minerais . Ils infusent l'idéologie génocidaire dans l'armée et milices congolaises jusqu'à contaminer le public ordinaire aussi bien en RDC qu'au Burundi. Les FDLR quant à elles veulent reconquérir le pouvoir au Rwanda. Aucun gouvernement du monde n'a condamné leur intégration dans l'Armée de la RDC. Et c'est une menace réelle pour le Rwanda et les Rwandophones tutsi sur lesquels ces forces négatives font toujours planer «un complot de génocide»[140]. L'accord de Pretoria ainsi que de multiples résolutions de l'Onu avaient promis de les désarmer mais finalement il n'en a pas été question, celui de Washington le pourra-t-il.? Attendons voir. Le Rwanda quant à lui fera tout son possible pour assurer sa sécurité sur sa frontière avec la RDC, la meilleure façon étant toujours d'être offensif que défensif.

7.3. Les Banyamulenge privés du droit à la vie

Entre temps les « Banyamulenge » et « Banyarwanda » du Nord Kivu ont été rayés de toutes les cartes ethnographiques de la RDC alors qu'on y trouve facilement la localisation des autres tribus du Kivu à l'exception des Rwandophones. On refuse à ces derniers leur existence ethnographique qu'on trouve tout de même dans certains livres dont le plus récent est celui du Dr Gaston Rwasamanzi «Masisi et les Banyarwanda, Histoire, stigmates et espérance» (2025), page. 43. Leurs détracteurs se réfèrent plutôt à l'ouvrage d'un certain M. Flament, écrit en 1906, qui n'a fait aucune référence à «cette tribu» des Rwandophones considérée comme fantôme car soi- disant n'existant nulle part à l'Est du Congo. On recourt encore une fois aux cartes du Congo élaborées par Van de Houde et Van de Kerken en 1964, pour affirmer qu'elles ne mentionnent nulle part l'existence de la tribu Banyamulenge au Congo. Le mwami de l'Uvira consulté aurait déclaré n'avoir trouvé aucune trace

[140] E.Tommy Tambwe Ushindi W., Congo-Kinshasa, La République des erreurs et la stagnation d'un Etat 1990-2015, Leadership Editions, 2015, p.38

de cette peuplade[141]. Et pourtant ces Banyarwanda congolais et Banyamulenge existent en chair et en os sur le sol congolais quoique l'on fasse pour les ignorer et effacer toutes leurs traces. Ils figurent même bel et bien sur certaines cartes ethnographiques. Chercher à ignorer leur existence jusqu'à les effacer de certaines cartes ethnographiques est en tout cas mauvais signe.

8. Quand Kabila renie l'Alliance et se refuse à résoudre le problème de Rwandophones

Rappelons que l'Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo, AFDL, a pris les armes contre Mobutu dès octobre 1996. Cette rébellion a combattu au côté de L'APR qui voulait éloigner le plus possible les ex-FAR du Rwanda et les Interahamwe qui grouillaient dans les villes et forêts du Zaïre. Laurent Désiré Kabila était alors le porte-parole de cette rébellion qui avait le soutien total de Kigali et de Kampala. Les villes sont tombées sous son contrôle assez rapidement : Uvira le 19/10/1996 et d'autres villes tombent en cascade : Bukavu, Goma, Beni, Bunia, Kalemie, Kindu, Ting-ting, Kipushi, Kananga, Koluwezi, Kikwit, Kenge et Kinshasa prise le 17/5/1997.

Une fois la guerre de l'AFDL gagnée, son porte-parole, Laurent- Désiré Kabila, se proclame président de la République du Congo en remplacement du Président Mobutu, mais il n'est pas aimé par la population de Kinshasa. Les soldats de l'Alliance non plus. On prêtait à ces derniers l'intention de vouloir détacher la province du Kivu du reste du Congo et de le céder aux Banyamulenge et aux Tutsi congolais d'origine rwandaise implantés au Kivu. Le président Kabila est alors pris et considéré comme un traitre. Il lui est reproché de s'être entouré de soldats rwandais considérés comme des mercenaires dans ce Pays et dont il se serait fait prisonnier. On veut qu'il se libère de ses parrains et il s'y lance à corps perdu.

[141] Euloge Boissonade, op. cit. p.238

Face en effet à la contestation dirigée contre lui, Kabila joue «le jeu du quitte ou double». Il recourt au «devoir d'ingratitude» envers le Rwanda sous prétexte que la situation générale l'exige. Il proclame qu'il n'est plus un chef rebelle mais un chef d'Etat congolais et décide de se débarrasser de l'AFDL et des soldats rwandais qui l'avaient tiré de l'exil et mis à la tête de l'Alliance. Il sort un communiqué du 27/7/1998 stipulant qu'à partir de ce jour, il est mis fin à la présence des militaires rwandais au Congo. Il félicite le peuple congolais d'avoir « toléré » leur présence dans ce Pays[142]. L'opération de rapatriement des militaires rwandais commence le surlendemain le 29/7/1998. Les Congolais Rwandophones et les Banyamulenge se sentent abandonnés parce qu'aucune solution définitive à leur problème ne leur est donnée. Les militaires rwandais eux se croient trahis. Ils avaient décidé de combattre Mobutu complice du gouvernement génocidaire rwandais et qui avait transplanté au Congo de véritables milices génocidaires mais ils rentraient sans qu'aucune solution définitive les concernant ne soit trouvée. Donc pour eux la mission n'était pas accomplie.

La sécurité du Rwanda à sa frontière avec la RDC restait aléatoire et dépendante du bon vouloir de ces génocidaires établis et intégrés dans les institutions politico-militaires de ce pays. En effet, des ex-militaires des Forces armées rwandaises et même des milices Interahamwe se sont vus remettre des uniformes des Forces Armées Congolaises et ont regagné des brigades de ces dernières Forces. Certains se sont même reconstitués en PALIR (Peuple armé pour la libération du Rwanda) avec sa branche armée ALIR (Armée pour la Libération du Rwanda) devenue FDLR (Forces démocratiques pour la libération du Rwanda) à partir de 1996.

Les Tutsi de la RDC restaient toujours menacés de génocide. Tout le monde le sentait. C'est pourquoi au XX Sommet France-Afrique de Janvier 1999 le Président Pasteur Bizimungu du Rwanda avait demandé à son collègue Laurent Désiré Kabila de « mettre fin aux

[142] Isidore Ndaywel è Nziem, *Nouvelle histoire du Congo, Des origines à la République démocratique*, Edition Le Cri-Buku, 2012, pp.610- 612

appels à la haine, à la violence et au génocide des Tutsi »[143]. Il n'a pas été entendu. Au contraire Kabila avait tenté désespérément d'obtenir des participants à ce Sommet la condamnation du Rwanda, de l'Ouganda et du Burundi, qu'il considérait comme des agresseurs de son pays mais il n'avait pas eu gain de cause. Rien n'était donc réglé. La lutte devait absolument continuer. C'est ainsi que de nouvelles rebellions éclatent à Goma et à Bukavu. Un front anti Kabila vient de voir le jour. Il est mené par le Rassemblement Congolais pour la Démocratie (le RCD).

9. La Guerre du Rassemblement Congolais pour la Démocratie (RCD)

Le RCD créé le 12/8/1998 et présidé par un certain Wamba dia Wamba commence la deuxième guerre au Kivu. Dans son Comité directeur, on y trouve entre autres des leaders Banyamulenge comme Karaha Bizima qui avaient fait partie des structures de l'AFDL. Cette nouvelle rébellion est rejointe en novembre 1999 par le MLC (Mouvement de Libération du Congo) qui a pris naissance à Kisangani. Il est de Jean-Pierre Bemba dont le père fut ministre. Le Rwanda avec les militaires de l'APR s'était joint aux rebelles de RCD dans le but de sécuriser ses frontières que les milices génocidaires et des militaires récalcitrants des ex-Forces Armées rwandaises (FAR) menaçaient sérieusement. La coalition de l'APR et de la RCD-MLC parvient à conquérir 40% du territoire Congolais. Les villes comme Uvira, Goma, Kindu, Kisangani, Lubumbashi et Kananga étaient prises. Mais il restait à conquérir Kinshasa.

9.1. Tentative avortée de prendre Kinshasa

Pour essayer de prendre cette ville de Kinshasa en sandwich, il y aura le 4/8/1998 l'incroyable opération de tenter de prendre de revers cette capitale congolaise. Les militaires de l'APR et du RCD sont aéroportés de Goma à Kitona au Bas-Congo. L'opération réussit et dure jusqu'au 16/8/1998.

[143] Jeune -Afrique Economie n° 277, déc. 1989- janvier 1999

Ces militaires parviennent à libérer les villes de Boma, de Moanda et de Matadi et même le barrage d'Inga. Mais Kabila reçoit en plus de ses propres forces les renforts des troupes de l'Angola, du Zimbabwe et de la Namibie qui parviennent à stopper les assaillants. Les militaires de la RCD et leurs alliés rwandais sont obligés de lâcher prise. Les troupes du gouvernement et leurs alliés reprennent du 24 au 28/7/1998 les villes de Moanda, Kitona, Banana et Matadi reprise le 30 de ce mois. Kabila est sauvé mais il sera assassiné par sa garde du corps le 16/1/2001. Il sera remplacé par son fils Joseph Kabila qui entamera des négociations à commencer par celles dites Dialogue inter congolais de Sun City du 25 février au 12 avril 2002 qui aboutissent au partage du pouvoir entre Kabila, RCD et MLC. Cet accord sera suivi par celui de Pretoria du 16 décembre 2002 dit «Accord global et inclusif» de transition. Toutes les parties prenantes s'engagent à former une armée nationale unique, intégrée et restructurée.

9.2. Accords de paix sans lendemain

Entre le Rwanda et Kabila, il y aura aussi Accord de paix de Pretoria signé le 30 juillet 2002. Le Gouvernement rwandais s'engageait à retirer du Congo ses militaires évalués à 20.000 personnes. Kabila acceptait à son tour de démanteler les milices extrémistes FDLR qui, après avoir commis le génocide au Rwanda, continuaient à être actifs à l'Est de la RDC. Il s'engageait à l'arrestation de ces génocidaires, à la démobilisation des milices hutu et au rapatriement de ces derniers à partir de la base de Kamina. Le Rwanda exécutera ses engagements et fera rentrer ses militaires, chose confirmée par le MONUC[144] mais Kabila ne fera rien de ses promesses jusqu'à son départ.

Au contraire, il y aura dissensions et affrontements entre d'une part son armée rejointe par MLC et les militaires de RCD Goma malgré l'Accord global et inclusif d'autre part[145]. Le «problème»

[144] E. Tommy Tambwe Ushindi W., Congo- Kinshasa. La répétition des erreurs et la stagnation d'un Etat 1990-2015, Leadership Editions, 2015, p.307

[145] RCD se désagrégera en RCD-Kisangani, RCD -Goma et RDC-KML. Il y aura plus tard d'autres petites subdivisions en RDC Original, RDC Authentique et RDC-Congo

des Rwandophones dits Banyarwanda et des Banyamurenge était resté irrésolu. D'ailleurs certains militaires du RCD avaient refusé de rejoindre la nouvelle armée dite «inclusive et intégrée» de la FARDC (Forces armées de la République démocratique du Congo). Ils n'étaient pas allés à Kinshasa pour leur nouveau poste de responsabilité. Parmi eux figurait un certain Laurent Nkundabatware, dit Nkunda Miheto, général de brigade de son état. Lui et quelques-uns de ses compagnons d'armes étaient restés à Goma. Ils seront remplacés d'office, et le Haut Commandement militaire décidera de les traduire en justice militaire. Ce Nkunda sera à la tête de la guerre des insurgés de Bukavu luttant contre les FARDC du gouvernement central qui feront de nombreuses victimes chez les Banyamulenge au mois de mai 2004[146].

La ville de Bukavu sera sous le contrôle des insurgés mercredi le 2 juin 2004. Il y aura négociations, et les troupes de Nkunda accepteront de se retirer et de se relocaliser à Kalehe à condition qu'il y ait enquête sur les massacres de Banyamulenge et amnistie générale pour ses troupes. Il y avait eu en tout 102 morts et 106 blessés[147]. Nkunda et ses hommes iront à Minova et, rejoint par

[146] Nkunda, né le 6/2/1967, descendait d'une famille migrée du Burundi et installée à Jomba au Nord Kivu depuis le XVII siècle. Il a comme l'arrière grand -père paternel dans cette région un certain Nshizirungu qui fut le doyen des chefs coutumiers locaux mandataires du roi du Rwanda à Jomba. Son père Rusesamigabo qui n'était pas en bon termes avec le mwami Daniel Ndeze dut immigrer à Bwito. Il a grandi dans la religion adventiste de sa maman Nyirabuyanja. Il a même envisagé d'en être pasteur mais il fut refusé. Il resta toujours marqué par le goût de l'évangélisation. Il avait étudié l'école secondaire dans l'Institut de Kitwé qu'il a terminée en 1985. Il a étudié la psychologie une année à l'Université de Kisangani qu'il a quittée pour l'Université adventiste de Gisenyi où les troubles anti tutsi l'ont empêché de continuer ses études. Il a alors rejoint le FPR Inkotanyi (1991-1992) dont il fut un cadre de 1991 à 1992 puis comme militaire à partir de 1993 dans l'APR où il a servi dans les services spéciaux de renseignement. La guerre et le génocide au Rwanda se sont terminés quand Nkunda avait le grade de sergent.Les troubles du Nord -Kivu (1991-1995) ont fait périr 51 personnes de sa famille. Sa première épouse Sophia moura de maladie en avril 1999, et il se remariera avec une fille de la famille des Bashi en 2000. C'est à partir d'octobre 1996 que le sergent Nkunda se lance dans la première guerre du Zaïre du côté de l'AFDL. Il deviendra lieutenant en 1998 puis Colonel de l'Armée congolaise en 2001, et général en 2003. Voir : Steward Andrew Scott, op. cit. pp. 47- 149.

[147] E. Tammy Tambwe Ushindi, W. op . cit. p. 272

le groupe dit « Synergie nouvelle pour la défense de la paix et la concorde », formera le Congrès National pour la défense du peuple (CNDP). Il renforce sa structure militaire dénommée « Armée nationale congolaise (ANC) » dont le chef d'état-major fut le général de brigade Bosco Ntaganda et dont l'adjoint était le Colonel Nziramakenga Sultan, dit Makenga Sultan.

La révolte de Bukavu avait montré que les différents accords n'avaient abouti à rien. La formation de l'armée nationale congolaise avait à son tour échoué. La décentralisation comme mode de gouvernement avait à son tour raté. Des massacres des innocents continuaient impunément. Le problème de la nationalité des Banyamulenges et de tous les Rwandophones de l'Est du Congo n'avait pas trouvé de solution. Au contraire, il y aura encore une fois le massacres de Banyamulenge refugiés au Burundi près d'UVIRA dans le Camp de Gatumba du 13 au 14/8/2004, où plus de 170 d'entre eux seront égorgés par les milices burundaises d'Agathon Rwasa avec la complicité des Maï-Maï congolais et les FDLR rwandaises. Les médias de la haine continueront aussi à envenimer la situation. Et la question des FDLR et des milices Interahamwe rwandaises n'était pas non plus résolue. « Les FDLR (étaient) partis pour rester » comme le disait si bien Stewart A. Scott[148]. Il y avait même de plus en plus de preuves irréfutables de complot de génocide et de tentatives de faire pénétrer les FDLR au Rwanda[149].

9.3. Cassure totale au sein des Rwandophones congolais

Par malheur, les Rwandophones du Nord-Kivu s'étaient eux- mêmes divisés en Hutu d'un côté et en Tutsi de l'autre. C'était pour la deuxième fois que pareille division ait lieu en leur sein. Les vicissitudes du temps avaient fini par avoir raison d'eux. Les élections législratives et provinciales de 2006 s'étaient faites à base ethnique et les candidats tutsi avaient été minorisés d'autant plus facilement que les réfugiés Rwandophones Tutsi du Congo vivant

[148] Stewart Andrew Scott, op. cit. p.275
[149] Idem, p. 380.

au Rwanda (à Byumba, Kibuye, Ngarama, Nkamira et Cyangugu), à Gatumba au Burundi et Nyakivara en Ouganda n'étaient pas rentrés pour participer à ces élections. Au Sud-Kivu aussi, les candidats du RCD avaient perdu les élections.

Général Nkunda et le gouvernement congolais avaient essayé de se réconcilier en essayant d'intégrer ses hommes dans l'armée congolaise, opération dite mixage qu'avaient dénoncée aussi bien l'Assemblée Nationale que l'Assemblée provinciale du Kivu. L'opération avait donc elle-même échoué comme l'avait été celle de désarmer les FDLR. D'ailleurs le 18/8/2007, le général Mayala avait décidé que les opérations contre les FDLR devaient être suspendues[150]. Il couvrait ainsi de sa haute autorité ces génocidaires impénitents qui réalisaient que l'impunité les protège. Ils s'en ressentiront ragaillardis, donc intouchables malgré leurs incroyables forfaits.

9.4. Lueurs diplomatiques éphémères: naissance du M23

Tout n'était pas pourtant perdu. Après rupture des relations diplomatiques en août 1998, le président Paul Kagame et Joseph Kabila avaient renoué les bonnes relations et s'étaient rencontrés le 6/8/2009 dans la « zone neutre » entre les villes Gisenyi et Goma. A l'issue de leurs pourparlers, les deux chefs d'Etat s'étaient engagés à garantir la sécurité de leurs pays et à éradiquer les groupes armés.

Ils avaient même relancé l'idée de l'exploitation commune du gaz méthane du lac Kivu. En janvier 2009, il y eut l'opération conjointe entre FARDC et les RDF dite « Opération Amani Leo » contre FDLR. C'est à ce moment que Nkunda lui-même fut arrêté et remplacé à la tête du CNDP par le général Ntaganda. Il y eut encore une fois négociations qui aboutirent le 23 mars 2009 à la signature de paix. Le CNDP acceptait de devenir un parti politique et il lui était promis de participer à la gestion du Pays. Ses hommes emprisonnés devaient être aussi libérés et le rapatriement de ses refugiés devait

[150] Ibidem, p.407.

être effectué. Malheureusement les membres du CNDP seront divisés en pro-Nkunda et en pro-Ntaganda. Le règlement de compte entre eux se déclenchera en peu de temps et il y aura de nombreuses victimes de part et d'autre.

Au niveau national aussi, l'Accord du 23 Mars 2009 ne sera pas respecté. Et le CNDP le dénoncera. Ntaganda lui-même sera poursuivi par la CPI et prendra la fuite, et d'autres militaires le suivront. Bref, le CNDP n'a pas été intégré ni sur le plan politique ni sur le plan militaire. Ses militaires décident alors de passer à l'offensive et crée le « Mouvement du 23 Mars », plus simplement appelé « M23 » né le 6/5/2012. Sa branche militaire est confiée à Nziramakenga Emmanuel Sultan plus connu sous le nom de Makenga Sultan général de brigade et chef d'état-major de cette branche armée.

Le gouvernement de Kinshasa lance un ultimatum mais en vain, le M23 parvient à prendre la ville de Goma et d'autres localités le 20/11/2012. Le Conseil de sécurité des Nations Unies s'en mêle et condamne le M23. L'Union Européenne aussi et la CPI relance le dossier de Ntaganda. Le M23 est condamné par tout le monde y compris le Rwanda et l'Ouganda. Il est alors obligé de quitter la ville de Goma. Ses cadres s'installent à Bunagana mais ils resteront toujours divisés en pro-Nkunda et en pro-Makenga. Cela diminuera considérablement sa force de frappe. Il arrivera même à Makenga de destituer le président de ce mouvement, le Bishop Jean-Marie Runiga Lugerero[151].

[151] Ce bishop Runiga Lugerero, président de M23, a écrit une préface critique des institutions de la RDC dans le livre de E. Tommy Tambwe Ushindi W. Congo-Kinshasa. *La répétition des erreurs et la stagnation d'un Etat 1990-2015*, Leadership Editions, Mars 2015.

9.5. Renaissance du M23

Quand plus tard, le M23 renaitra de ses cendres en 2021 et recommencera la guerre en 2023, il l'aura compris et luttera en forces unies mieux qu'avant. Il a d'ores et déjà réussi à prendre le contrôle de plusieurs localités stratégiques du Nord Kivu, et la ville de Goma est tombée sous son contrôle le 26/1/2025 et Bukavu le sera le 16/2/ 2025 et Uvira le 9/12/2025 même si le15/12/2025 le M23 allié à l'AFC (Alliance Fleuve Congo) a décidé de se retirer unilatéralement de cette dernière ville. L'implication et les conséquences de ce retrait restent encore inconnues.

Entre temps l'AFC/M23 exige un statut particulier pour les zones libérées bien que le Sud Kivu des Banyamulenge ne soit pas encore complètement entre ses mains. Face à cette nouvelle guerre du M23, le Pouvoir de Kinshasa a mobilisé plusieurs forces: les FARDC, des mercenaires, l'armée burundaise, la Monusco, la SADC, les milices et groupes armés tribaux y compris les FDLR. Et c'est mauvais signe. A son tour le gouvernement du Président Ndayishimiye du Burundi a prêté main forte à Tshisekedi et a compliqué extrêmement la situation avec ses soldats et milices: les Banyamulenge sont encerclés et en danger d'extermination. Au moment où nous écrivons ces lignes, ceux d'entre eux des Plateaux de Minembwe et Mikenke sont encerclés de génocidaires Wazalendo assistés par des forces armées burundaises. Des voix comme celles de Moise Nyarugabo commencent à dénoncer ces agissements de la part des autorités burundaises et de leur armée. Il faudrait que le monde entier intervienne pour une prévention urgente à l'égard des Banyamulenge très sérieusement menacés de génocide, sinon ce sera trop tard.

10. Le génocide n'est jamais un accident, il se prépare

Rappelons ici le Discours du Président Tshisekedi à la tribune de l'ONU en date du 24/ 9/2025 dans lequel il évoquait « un génocide silencieux » en train de se faire dans son pays.

Ajoutons-y le communiqué de AFC du 19/9/2025 qui parlait de « l'épuration ethnique et de la propagation du discours ethnique à Uvira ». Et posons maintenant la question de savoir qui a planifié ce génocide dont on parle de part et d'autre. Un génocide n'est jamais un accident. C'est toujours un fait prémédité et planifié, préparé par les tenants du pouvoir. IL vise un groupe cible précis (ethnique, national, racial ou religieux) protégé par la Convention pour la prévention et la répression du génocide du 9 décembre 1948. Il se produit dans un contexte préconditionné. Il en existe des facteurs facilitateurs, catalyseurs et déclenchants. Il en est même des facteurs qui peuvent le limiter ou même l'arrêter carrément.

Le génocide des Tutsi du Rwanda en a montré différentes phases et différents aspects. Nous allons nous en servir pour analyser la situation en RDC en ce qui concerne le génocide imminent dans ce pays. La première question qui s'impose est celle-ci : Parmi les 450 tribus vivant en RDC laquelle est-elle susceptible d'être victime du génocide actuellement ?

Notre hypothèse de départ est que ce sont les congolais Rwandophones tutsi y compris les Banyamulenge qui sont aujourd'hui les plus exposés face au génocide imminent en RDC. Ce n'est pas une fatalité mais certains faits le démontrent à suffisance. Ce ne sont donc pas les tribus Nande, Hunde, Havu, Shi, Fulero, Bembe, Lega, Banyindu qui sont menacées même si la guerre peut leur faire subir des crimes de guerre ici et là. Ce serait bien entendu très malheureux mais différent du crime de génocide. Une chose est sûre : l'AFC/M23 ne recherche pas à exterminer aucune de ces tribus du Kivu. Seuls les Congolais Rwandophones tutsi de la RDC sont susceptibles d'être exterminés par le pouvoir actuel de la RDC en collaboration avec le gouvernement burundais et leurs milices respectives.

Les préconditions sont déjà remplies pour ce faire, et tous les facteurs sont presque réunis pour qu'il y ait un génocide mais heureusement qu'il existe aussi un facteur limitant: l'AFC/M23. Il y a en plus des situations inconnues actuellement. Par exemple celles-ci : que se passerait-il si Tshisekedi quittait le pouvoir de gré

ou de force et ce, dans le plus bref délai, grâce par exemple à un coup d'état militaire interne ? Ou qu'arriverait-il si les prochaines élections congolaises parvenaient à mettre au pouvoir un nouveau Président capable de mieux gérer l'avenir de la RDC en général et de la Province de l'Est en particulier ? Que se passerait-il si le président burundais actuel cessait de gré ou de force de soutenir le régime de Kinshasa dans son projet génocidaire ? Que se passerait-il si par exemple le Président sorti vainqueur des élections en Tanzanie faisait pression pour que les Banyamulenge ne soient pas exterminés ? Et si le Rwanda faisait de même ? Que se passerait-il si les Accords signés le 4/12/2025 à Washington entre Le Président Paul Kagame et le Président Tshisekedi mais sans AFC/M23 produisaient des effets positifs désirés ? Que se passerait-il si l'Occident intervenait ou si la pression des USA penchait d'un côté ou de l'autre ?

Toutes ces questions restent sans réponses pendant que Tshisekedi et ses complices ne semblent pas avoir abandonné leur projet d'extermination des Banyamulenge et de tous les Rwandophones tutsi du Nord Kivu. Les préconditions sont en place et déjà certains facteurs conduisant au génocide sont actuellement réunis. Seule la victoire éventuelle de l'AFC/M23 semble susceptible de l'arrêter définitivement.

11. A propos des préconditions du génocide

Ce que nous appelons les préconditions du génocide ne sont en rien cause de celui-ci. Elles créent uniquement des situations qui favoriseraient d'autres facteurs plus orientés directement vers l'objectif recherché. Nous en citerons au moins quatre d'entre elles.

11.1. La qualification ambigüe sinon fausse de Banyarwanda.

Le fait de donner aux Tutsi de la RDC (et même aux Hutu y habitant) le nom de « Banya-Rwanda » (Ba : personnes, nya : appartenance) c'est-à-dire « personnes ou hommes appartenant au

Rwanda » est un préalable à toutes les équivoques et ambiguïtés possibles. En RDC, ce nom de Banyarwanda désigne ceux qui parlent la langue Kinyarwanda. Cette dernière figure bel et bien dans les langues locales de la RDC telles que décrites par exemple par Isidore Nduywel è Nziem dans son livre publié en 2012[152]. Actuellement sur les 7 territoires du Nord Kivu, quatre (4) d'entre eux parlent le Kinyarwanda. La « tribu Banyarwanda » figurait bien antérieurement dans d'autres livres portant sur la RDC : par exemple elle figure bel et bien dans celui intitulé : « Kabila prend le pouvoir » écrit par un collectif présidé par Colette Braeckman en 1988[153]. Elle est figure aussi dans les groupes ethniques du livre de Stewart Andrew Scott qui raconte la vie du général Laurent Nkunda, intitulé « Laurent Nkunda et la rébellion du Kivu, Au coeur de la guerre congolaise » (Karthala 2008) p.20. Mais ce nom de Banyarwanda désigne aussi les habitants du Rwanda qui parlent eux aussi cette même langue ou langue nationale du Rwanda. N'oublions surtout pas que le Kinyarwanda comme langue est aussi parlé au Bufumbira en Ouganda sans que ses locuteurs ne soient taxés d'être de nationalité rwandaise.

N'empêche que cette appellation de « Banyarwanda » est en soi source de confusion entre habitants du Rwanda et ceux qui parlent le kinyarwanda comme leur langue maternelle d'autant plus facilement qu'en RDC la langue parlée désigne aussi la tribu d'origine. Il y a tendance à considérer aussi bien ces Tutsi du Nord Kivu que les Banyamulenge comme étant de « la tribu Rwandaise ». Et ce n'est pas bon en soi car les extrémistes anti-Tutsi peuvent les prendre au mot et les considérer comme « étrangers » ou ennemis à liquider si le gouvernement local, au lieu de les protéger, donnait feu vert à ce macabre projet. Et il n'est pas loin de le faire car il y a d'ores et déjà des signes inquiétants dans ce sens.

[152] Isodore Ndaywel è Nzièm, *Nouvelle histoire du Congo, Des origines à la République Démocratique*, Editions Le Cri- Buku, Histoire, p.75, (cartes 7, langues locales). Parlant des peuples du Kivu , cette auteur y inclut les Rwanda, p. 215, carte 16.

[153] Colette Braeckman et al., *Kabila prend le pouvoir, Les prémices d'une chute, La campagne victorieuse de l'AFDL, Le Congo aujourd'hui*, Editions Complexes, GRIP, 1988, p. 36

11.2. La prétendue morphologie et culture tutsi

En réalité les Tutsi n'ont pas de culture propre à eux et la prétendue morphologie leur attribuée par la colonisation est absolument aléatoire. Elle change au gré des mariages et du bien-être social. Mais le fait aussi pour les Banyamulenge et Rwandophones tutsi congolais d'avoir cette soi-disant morphologie et une culture identique à celles des Tutsi du Rwanda est un fait avéré qui pourrait faciliter la poursuite des personnes possédant ces deux soi-disant critères si d'autres conditions étaient réunies pour ce faire. Il suffit que les adeptes de l'idéologie des FDLR intégrées dans tous les rouages du Pouvoir de Kinshasa aient de la force suffisante et des alliances solides pour montrer qui est Tutsi et qui ne l'est pas, et l'affaire de génocide contre les Rwandophones Tutsi est vite réglée en RDC. La chasse aux individus possédant ces « deux critères » faciliterait l'affaire si d'autres conditions sont réunies. Ce serait d'autant plus facile que cette chasse à la morphologie dite tutsi s'est déjà faite à Kinshasa et a fait de nombreuses victimes.

11.3. La question irrésolue des «transplantés»

Le troisième préalable déjà installé est l'ambiguïté des «transplantés» rwandais parmi lesquels figuraient aussi quelques Tutsi rwandais. Leurs détracteurs diraient qu'ils n'ont jamais perdu la nationalité de leur pays d'origine. Et effectivement la nationalité rwandaise ne se perd que si on y renonce officiellement, ce qui n'a jamais été fait par les concernés qui étaient alors les sujets de sa majesté le Roi des Belges et qu'il n'y avait pas alors de loi portant sur la nationalité rwandaise. Le Rwanda n'avait aucun pouvoir pour protéger ses ressortissants transplantés de gré ou de force au Congo Belge. L'ambiguïté du statut des anciens transplantés les défavoriserait si jamais ils étaient reconnus et que d'autres conditions étaient réunies pour qu'ils soient recherchés.

11.4. Les réfugiés sans statut légal

Le quatrième facteur porte sur les réfugiés de 1959-1994 non rentrés au Rwanda et dont le statut de réfugiés n'est pas actuellement reconnu ni par la RDC ni par la communauté internationale. Ils ne sont protégés par aucune Loi. C'est une situation de fragilité pour les Tutsi qui seraient parmi eux parce qu'ils n'ont aucun statut aujourd'hui reconnu devant les défendre en cas d'extrémisme anti-Tutsi même si les plus débrouillards d'entre eux se disent citoyens de la RDC et en possèdent des pièces d'identité. Leur débrouillardise ne peut les protéger au cas où tous les Rwandophones Tutsi congolais étaient poursuivis pour extermination.

Voilà. Comme déjà dit toutes ces préconditions ne sont pas en soi cause de génocide mais elles le favorisent quand d'autres conditions sont réunies. Et ce d'autant plus facilement que nous vivons dans un monde de toute sorte de compétition ou de concurrence sur le plan aussi bien politico-administratif qu'économique et foncier. Dans ces compétitions les gens dont le statut présente quelques failles pourraient être fragilisés car dans ce jeu toutes les armes sont brandies pour écarter tout concurrent dont le statut présente quelques faiblesses. La concurrence qui est rarement loyale exclut les plus faibles en cas de besoin : il suffit que d'autres conditions soient réunies pour ce faire.

L'appellation « Banyarwanda « et le soi-disant délit de faciès morphologique ainsi que l'ambigüité du statut des transplantés tutsi et des réfugiés rwandais non rentrés ne sont pas cause de génocide en soi mais peuvent fragiliser, le temps venu, leurs titulaires tutsi congolais.

12. Des facteurs pouvant faciliter le génocide des Rwandophones tutsi en RDC.

Nous allons présenter ici une série de six facteurs déjà installés en RDC pouvant faciliter la mise en exécution du génocide des Tutsi congolais.

12.1. Le fait d'avoir déjà rendu le Tutsi congolais un citoyen de seconde zone.

Le fait déjà d'avoir rendu le Rwandophone tutsi de la RDC le citoyen de seconde zone en mettant en question son identité de citoyen congolais est une étape de reniement de ses droits fondamentaux. Tout processus génocidaire commence par renier ses droits à la future victime. Les Rwandophones tutsi congolais sont actuellement dans cette situation. Et c'est mauvais signe car c'est le premier pas vers le génocide : renier tout droit à la victime ciblée. Ce facteur pouvant faciliter le génocide de ces Tutsi congolais est bel et bien établi actuellement en RDC.

12.2. L'Institutionnalisation de l'impunité

Le fait d'avoir institutionalisé l'impunité à l'égard de tous ceux qui ont fait de graves exactions contre les Tutsi de la RDC est signe encourageant pour ces malfaiteurs. La garantie d'impunité constitue toujours un facteur facilitant la mise en exécution du génocide. Jamais ses concepteurs, ses organisateurs et ses exécutants ne s'imaginent qu'ils peuvent être poursuivis par la justice. Jamais ils ne se sentent concernés par la Loi. C'est le cas actuel à l'égard des promoteurs des idées génocidaires à l'Est de la RDC. Ils y sont plutôt encouragés par l'impunité supposée garantie. C'est un autre facteur pouvant faciliter le génocide des Rwandophones congolais tutsi, et il est bien établi aujourd'hui dans ce malheureux Pays.

12.3. Le fait d'avoir institutionalisé l'idéologie du génocide en RDC

Le fait d'avoir institutionalisé une propagande porteuse d'idéologie génocidaire anti-Tutsi à large échelle est un autre facteur encourageant la commission du génocide anti-Tutsi en RDC. Toute propagande haineuse portée par l'idéologie génocidaire dirigée contre un groupe bien déterminé est toujours un préalable à la

mise en oeuvre du génocide de ce groupe. Or une telle propagande dirigée contre les Rwandophones tutsi de la RDC y existe bel et bien aujourd'hui. Elle fragilise ces Rwandophones contre lesquels elle est lancée. Elle est un atout et une voie obligée pour le génocide. Elle est actuellement en cours en RDC. Et c'est grave.

12.4. La création, l'entrainement et l'armement des milices

L'existence de plusieurs milices en RDC et au Burundi dirigées contre les Rwandophones Tutsi de la RDC est un autre facteur important pouvant faciliter l'extermination de ces derniers. Disons ici aussi qu'il y a confusion volontaire entre milices armées comme Wazalendo et autres et organisation politico-militaire comme l'AFC/M23. Il serait erroné de prendre comme milice armée cette dernière organisation. AFC/M23 n'est pas une milice armée. Ses cadres comme Nangaa et ses officiers supérieurs se sont détachés des Institutions officielles qu'ils ont longtemps servies. Corneille Nangaa fondateur de l'AFC n'est pas un premier venu, il a présidé la Commission électorale indépendante (CENI) de 2015 à 2021 et avait occupé d'autres hautes fonctions auparavant. Plusieurs Officiers supérieurs de M23 ont servi dans l'Armée Nationale congolaise avant de s'en détacher. Ils sont dans l'opposition. Ils ont une vision politique claire qu'ils veulent imprimer à leurs pays. Ils veulent « refonder l'Etat congolais ». Ils ne sont donc pas un ramassis d'individus jetés dans les milices. C'est aberrant de les confondre avec des milices.

L'existence de milices armées est toujours un danger pour un groupe ciblé, ce qui est le cas des Tutsi congolais actuellement. Ces milices seraient les premiers servants du génocide le moment venu. Elles constituent un grave facteur prêt à exécuter le génocide des Rwandophones tutsi de la RDC le cas échéant. Il suffit d'un petit signal pour ce faire.

12.5. La Complicité de la Monusco incapable d'arrêter les massacres génocidaires

L'inefficacité notoire des troupes de la Monusco en RDC et le silence de la communauté internationale en général depuis près de 26 ans est signe qu'un génocide pourrait s'y dérouler facilement sans que ni cette communauté ni la Monusco ne puissent intervenir. Le silence actuel de la Monusco à la menace de génocide à l'égard des Tutsi congolais est signe même révélateur de sa potentielle complicité et il est criminel. Sa tendance à être du côté du gouvernement de Kinshasa et de ses Forces armées est un des facteurs susceptibles de favoriser le processus génocidaire en cours, dirigé contre les congolais Tutsi de l'Est de la RDC. N'étant pas possible de dénoncer tous les facteurs pourtant visibles conduisant au génocide des Rwandophones Tutsi congolais, il n'est pas difficile de prévoir que la Monusco et ses dirigeants pourraient être pris et considérés comme complices du gouvernement génocidaire de la RDC en cas de fait. Ce n'est pas un procès d'intention à leur égard mais la conclusion logique tirée des faits observés jusqu'à ce moment-ci.

La Monusco n'est pas crédible de ce côté-là et ne le sera jamais. Vingt-six ans de sa présence en RDC n'a abouti qu'à un bilan largement négatif. Tout est donc possible, y compris le génocide des Tutsi congolais malgré la présence de la Monusco en ce lieu. Plusieurs villages ont été déjà détruits sans qu'elle ne bouge. Un génocide est même possible avec sa complicité silencieuse ou même indirectement active. Ne pas intervenir est en soi un acte allant dans ce sens. Sa non-assistance en personnes en danger et sa non intervention ainsi que son silence coupable actuel sont des facteurs pouvant faciliter le génocide des Rwandophones tutsi en RDC.

12.6. Un génocide en cours

L'idée qu'un génocide puisse avoir lieu et qu'il est même en cours d'essai en RDC est largement répandu et suffisamment documenté. Le Président Tshisekedi le reconnait mais il sème de la confusion en disant qu'il y a « un génocide silencieux » sans montrer sur quel groupe il porte. Un génocide n'est jamais silencieux en temps de guerre. On sait toujours quel est le groupe visé. Le Gouvernement congolais devrait dire clairement contre qui est en train d'être fait ce génocide. Est-ce contre le peuple congolais en général ou contre toutes les tribus de la Province du Kivu en particulier ? La réalité est qu'il est dirigé contre les Rwandophones congolais tutsi de cette province. Il y est indéniablement question « d'épuration ethnique » qu'il faut arrêter avant qu'il ne soit trop tard. La confusion entretenue par le gouvernement congolais au sujet du génocide en cours en RDC cherche à cacher le groupe ethnique visé par ce génocide tout en le diluant dans la masse du peuple congolais tout entier. C'est une stratégie bien connue dite du double génocide qui cherche à ce que tout le monde soit à la fois victime et bourreau. En réalité, seuls les Rwandophones tutsi congolais en sont dans le collimateur et en sont les seules victimes aujourd'hui visées.

Cette manoeuvre politicienne du régime de Tshisekedi se manifeste également par la création d'un concept nouveau dit «Genost» qui n'a aucune signification politique, sociologique encore moins juridique. Rappelons qu'un génocide vise un groupe bien déterminé soit national, soit ethnique soit racial soit religieux. En l'espèce le génocide qui se déroule sur le territoire de la RDC vise uniquement le groupe Tutsi et ses affiliés Banyamulenge.

13. Seul actuellement l'AFC/M23 pourrait arrêter le processus génocidaire en cours en RDC.

Il n'est pas question de compter sur la Monusco pour arrêter le processus génocidaire en cours actuellement à l'Est de la RDC. Elle n'a ni neutralisé les groupes armés, ni désarmé

les génocidaires ni protégé les civils. Le « machin » qu'est l'ONU, patronne de la Monusco, paie des soi-disant experts qui cherchent à la blanchir alors qu'elle est à la fois juge et partie. Leurs rapports ne cherchent qu'à surcharger le Rwanda et à blanchir la soi-disant leur comandataire qu'est l'ONU qui n'est d'aucune utilité. Il n'est pas non plus question de compter sur le gouvernement actuel de la RDC pour stopper ce processus génocidaire. Mais n'étant ni prophète ni stratège militaire patenté, il nous est difficile de prédire l'issue des évènements d'autant plus que les vicissitudes de la guerre sont toujours imprévisibles. Mais sur base des informations disponibles aujourd'hui, il est facile d'affirmer que seul l'AFC/M23 est susceptible de mettre fin au processus génocidaire en cours en RDC. Pourquoi l'affirmer ? Pour quatre raisons suivantes :

13.1. Seul l'AFC/M23 a la volonté et la détermination politique d'arrêter ce génocide

La première raison est que face à la faiblesse structurelle du régime de Kinshasa, seul AFC/M23 semble avoir la volonté politique et la détermination évidente de mettre fin à l'insécurité pro-génocidaire des communautés Tutsi de l'Est de la RDC. Cette volonté et cette détermination donne espoir quant à l'avenir prometteur de la Province du Kivu et de tous ses habitants y compris les Rwandophones tutsi aussi bien du Nord que du Sud Kivu. La volonté politique bien déterminée est un préalable à la victoire finale. Qui veut, peut.

13.2. Seul l'AFC/M23 est guidé par l'idéologie anti-génocide

La deuxième raison qui fait croire que seul AFC/M23 peut arrêter le processus génocidaire en cours à l'Est de la RDC est l'idéologie même de cette organisation politico-militaire. Contrairement au Gouvernement congolais et à ses milices génocidaires, l'AFC/M23 n'a jamais prêché l'idéologie génocidaire envers une quelconque tribu du Kivu. Aucun discours, aucun écrit, aucune déclaration de sa part ne relève de cette idéologie. Rien mais

rien alors de sa part n'a prêché la haine et la discrimination dirigées contre une quelconque tribu de la RDC lui opposée ou non. Pour lui, l'idéologie du génocide n'est pas une fatalité. C'est une culture enseignée qui peut s'arrêter. Il y a donc des solutions politiques qui ne se réduisent pas à l'ethnisme. C'est une grande leçon que l'AFC/M23 propose à la Communauté nationale et internationale.

13.3. Seul l'AFC/M23 a donné la preuve que la sécurité règne dans la zone libérée

La troisième raison qui donne grand espoir que seul l'AFC/M23 pourrait stopper le processus génocidaire en cours à l'Est de la RDC découle de la situation actuelle régnant dans « la zone libérée ». La paix y règne, la vie reprend, les enfants vont à l'école, les marchés grouillent de monde, les églises sont pleines : aucune tribu ne semble ni exclue ni menacée. Il y a totale inclusivité. Les Nande, les Hunde, les Havu, les Shi, les Fulero, les Bembe, les Lega, les Hutu et les Tutsi y vivent ensemble en harmonie. Partout on respire la paix même s'il peut y avoir des bavures de guerre ici et là. Et le développement pointe à l'horizon. Tout cela grâce à la paix instaurée par l'AFC/M23 dans sa zone libérée. Désormais l'espoir est permis et c'est très heureux de le constater.

13.4. Seul l'AFC/M23 poursuit la construction d'un Etat de droit

La quatrième raison qui fait croire que seul l'AFC/M23 pourrait mettre fin au processus génocidaire en cours à l'Est de la RDC est sa force de frappe jusqu'ici invaincue de l'AFC/M23. Il cherche à faire régner un Etat de droit et de libertés pour tout citoyen congolais y compris les Rwandophones Tutsi. Et c'est à cette seule condition que la RDC pourrait réellement être un Etat inclusif et intégrateur capable de profiter de ses ressources pour être à la pointe du développement de cette Afrique des Grands Lacs. Un Etat de droit s'impose pour tout le peuple congolais y compris les Rwandophones tutsi congolais. Pourquoi pas ? Il faudrait réussir

ce pari de faire régner un Etat de droit pour tout congolais sans exclusif sinon d'autres perspectives pourraient être envisagées. Et la guerre de L'AFC/ M23 si elle était victorieuse pourrait y jouer un grand rôle en réaménageant autrement la RDC.

14. Et si la RDC était réaménagée autrement ou l'avenir éventuel de la RDC

Il ne manque donc à la RDC qu'un bon leadership pour faire bien marcher ce Pays. L'ancien président du M23, Bishop J-M Runiga Lugerero, trouve que parmi les facteurs qui empêchent la RDC d'aller de l'avant, il y a « l'exclusion et la haine tribale, la dictature politique et militaire, la recherche du gain personnel, l'abandon de l'intérêt communautaire, la présence des troupes armées nationaux et étrangers... »[154]. Et le chemin semble encore long mais d'ores et déjà une lueur d'espoir semble pointer à l'horizon : l'AFC-M23 est susceptible de montrer d'autres avenirs possibles de ce Pays. Quoique sa mission première soit celle d'empêcher qu'un génocide total ne puisse s'abattre sur les Rwandophones tutsi ciblés, il est aussi capable, une fois sa victoire réussie, de proposer d'autres formes possibles de réaménagement du Territoire congolais.

14.1. Il y a de plus en plus d'idées de réaménagement du Territoire congolais

Nous allons en citer quelques-unes d'entre elles mais avant de les présenter, rappelons qu'au fur et à mesure que la République démocratique du Congo s'enlise dans la violence et que l'Etat de droit est refusé à certains de ses citoyens et que même la misère ne fait que s'accroitre au sein de son peuple, l'idée de démembrement de ce Pays a vu le jour dans l'esprit de quelques personnes, et cela depuis au moins une trentaine d'années. La presse américaine en avait fait écho bien avant la guerre de 1996. Colette Braeckman cite des journaux américains qui publient dans les années 96-97 de très

[154] E.Tommy Tambwe Ushindi. W. op. cit. p. 9.

nombreux articles et éditoriaux reprenant l'hypothèse d'un démembrement du Congo et/ou de sa balkanisation. Elle rappelle un article de l'International Herald Tribune du 19 décembre 1996 qui avait écrit que le Congo était « le résultat d'une union impossible, non naturelle. La frontière coloniale ne pourra éternellement être considérée comme sacro sainte ». C. Braeckman rappelle aussi que le Journal Forum for Interational Policy du 15/10/1996 avait plaidé en faveur de la création « de pays homogènes sur le plan ethnique, ce qui impliquait nécessairement de redessiner les frontières internationales et requérait d'importants efforts de réinstallation des populations »[155].

Ce journal allait jusqu'à envisager la création d'Etats hutu et tutsi séparés, ce dernier pouvant se situer dans l'Est du Congo. Il a encore répété cette idée en 2000. Il en rajoutait jusqu'à prétendre que Kigali « ne faisait aucun mystère de son ambition : transformer le Kivu en zone tampon afin de réassurer ses frontières, en zone de peuplement pour ses nationaux vivant à l'étroit au Rwanda»[156]. Euloge Boissannade reprend aussi dans son livre le texte d'un Collectif Lega qui affirmait qu'« à la demande pressante des Etats-Unis d'Amérique et de Museveni président de l'Ouganda, M. Nelson Mandela aurait demandé aux émissaires de Mobutu et de Kabila d'entamer des négociations en vue de réviser les frontières actuelles » du Zaïre[157]. Le même auteur s'était demandé si Kagame et Museveni veulent annexer le Kivu[158]. Voilà : on prête au Rwanda toute sorte d'intention jusqu'à essayer de constituer au Congo oriental, c'est à dire au Kivu et même au Katanga, un espace dirigé par un régime « ami » où il lui serait loisible d'exporter ses populations excédentaires et exploiter les minerais. Il est même

[155] Colette Braeckman, *Les nouveaux prédateurs, politique des puissances en Afrique Centrale*, Editions Fayard, 2003, pp. 56-58

[156] Colette Braeckman, *Les nouveaux prédateurs, politique des puissances en Afrique Centrale*, Editions Fayard, 2003, pp. 56-58

[157] Euloge Boissonnade, op. cit. p.348.

[158] Idem, p.344.

question d'un Accord secret de Lemera (Sud-Kivu) où il y aurait été question de la colonisation tutsi du Kivu. En réalité il n'y a eu rien de secret. Tout s'est fait à ciel ouvert[159]. N'empêche, chacun dit ce qu'il veut comme il peut. On a ainsi créé le mythe de cet Accord de Lemera qui n'a rien de mythe. Mais les mythes ont toujours la vie dure parce qu'il y a toujours des fanatiques qui les croient et les prennent comme de l'argent comptant.

Il y a eu aussi d'autres Accords internes qui ont failli diviser la RDC. L'Accord de Lusaka de 1999 a failli morceler ce pays en 3 Etats autonomes : un Etat autonome sous contrôle de Kabila, un Etat autonome sous contrôle du RCD et un Etat autonome sous contrôle de Bemba et consorts. De même l'échec du Dialogue de Sun City en avril 2002 avait failli créer deux Etas : un Etat du Sud-Ouest et un Etat de l'Est[160]. Déjà en 1999, le journal Jeune Afrique (n°198 » du 12 au 18 janvier) se demandait « jusqu'où iront les rebelles ? ». Le titre de cet article était « RDC Congo : La balkanisation ». Il montrait la carte de ce pays coupé en deux.

Aujourd'hui les idées sur le partage du Congo renaissent et se propagent progressivement. Quatre modèles suivants sont avancés mais ils ne sont possibles que si l'Occident européen ne s'en mêle pas car il sait toujours pêcher en eau trouble. Et le chaos africain lui est profitable.

14.2. Des modèles possibles de réaménagement du Territoire Congolais

Voici maintenant les modèles de réaménagement dont il est question aujourd'hui. Ils sont les suivants :

- Il y a le modèle fédéraliste. Il est le plus classique et dont on parle ouvertement parce qu'il ne bouscule presque rien. La RDC serait divisée en Etats fédérés suivant en grandes lignes les provinces actuelles de ce pays. Chaque Etat fédéré

[159] On trouve les Statuts de l'AFDL, son Projet politique et Autres considérations dans la Revue Congo-Afrique n°318 d'octobre 1997, pp.495-506

[160] E. Tommy Tambwe Ushindi. W. op. cit. p.9

aurait de larges pouvoirs aussi bien politiques qu'économiques mais il aurait des Institutions supérieures dans lesquelles tous les Etats fédérés devraient se rencontrer comme c'est le cas aux USA et ailleurs. Le but serait de donner un peu plus de poids aux Etats fédérés qui auraient une certaine autonomie interne et pourraient ainsi gérer ses problèmes particuliers. Cette idée rencontre celle de la décentralisation du pouvoir : donner plus de liberté et de pouvoir aux Etas décentralisés. Appelons- le « le modèle américain ». Il exige un leadership fort sinon des guerres de sécession sont toujours possibles.

- Le deuxième modèle consisterait à créer un Etat indépendant du Kivu. C'est le modèle qui a été suivi par le Soudan du Sud. Il s'est détaché du grand Soudan et a mis sur pied son propre Etat indépendant. IL a cassé le mythe des frontières intouchables laissées par la colonisation. La Province du Kivu pourrait faire de même quitte à ce que quelques autres Provinces la suivent ou non. Appelons ce deuxième cas de figure « le modèle Sud-Soudan ».

- Le troisième modèle est celui de l'Erythrée. En 1950, l'Assemblée Générale des Nations Unies en avait fait une unité autonome fédérée à l'Ethiopie mais cette dernière l'avait annexée purement et simplement en 1962. Naquirent alors lemouvements populaires de libération pour l'indépendance de l'Erythrée qui auront gain de cause en 1993 avec l'appui du DERG d'Ethiopie notamment de son Président Mengistu Hailé Mariam à qui le Front populaire de libération de l'Erythrée (FPLE) avait accordé son appui dans sa lutte pour le pouvoir. En luttant ensemble, ils ont acquis chacun la victoire pour laquelle il avait pris les armes. Cette situation se produirait en RDC si par exemple l'AFC/ M23 parvenait à mettre son Président actuel Nangaa au pouvoir suprême à Kinshasa et que le même président accorderait à son tour son indépendance au Kivu sous l'autorité et le

pouvoir du M23. Nangaa régnerait sur le reste du Congo sans le Kivu indépendant. Ce serait « le modèle Erythréen ».

- Le quatrième modèle est celui de l'ex Yougoslavie. Ce pays s'est démembré en plusieurs Etats indépendants dans les années 1990. Il y est alors né toute une série de six Etats indépendants comme la Croatie, la Bosnie-Herzégovine, la Serbie, la Slovénie, la Monténégro et la Macédoine. Ce modèle conviendrait à la RDC en cas de démembrement ou de balkanisation totale de ce pays dont naitraient plusieurs Etas Indépendants. C'est «le modèle yougoslave».

CONCLUSION

Après avoir examiné les problèmes de sécurité auxquels font face les Tutsi Rwandophones congolais en RDC, nous concluons que ce qui manque le plus à ce pays est un leadership clairvoyant, orienté vers le bien-être de toute sa population sans exception. La mauvaise gouvernance de ce vaste pays découle principalement de la faiblesse et de l'incompétence de l'État congolais, de ses dirigeants et de son armée - une réalité qui précède l'actuel président, lequel n'a fait qu'aggraver une situation déjà critique. Les idéologies tribales ont détruit ce pays bien avant l'indépendance et ont persisté pendant près de 65 ans.

Aujourd'hui, une nouvelle étape a été franchie : une idéologie génocidaire se répand à tous les niveaux, sans qu'aucun acteur visible au sein des institutions actuelles de l'État ne soit capable de protéger les citoyens ciblés. La haine anti-Tutsi est propagée ouvertement et officiellement. Le président de la République parle de génocide sans en identifier clairement les auteurs ni les victimes, tout en échouant à faire respecter la loi et l'ordre. L'impunité règne partout. La propagande de haine se diffuse sans contrôle. Les richesses minières du Congo, qui pourraient être une bénédiction, sont devenues sa malédiction ; pourtant, un bon dirigeant, entouré d'une équipe compétente, pourrait les transformer en une véritable

source de prospérité. Aussi douloureux que cela soit à dire, la RDC est un État failli.

En conclusion, ce qui a été présenté comme une esquisse de réorganisation territoriale pour la République démocratique du Congo ne demeure qu'une hypothèse parmi d'autres, car seule l'histoire révélera de nouvelles possibilités. Toutefois, une restructuration territoriale à elle seule est insuffisante, car même un petit État peut rester prisonnier du tribalisme. Le génocide perpetré contre les Tutsi au Rwanda l'a démontré avec une clarté tragique : le Rwanda était un petit État-nation, et pourtant le génocide s'est produit. La RDC n'est pas, au sens strict, une véritable nation. Elle doit donc s'efforcer de construire un État national inclusif, capable de transcender les divisions tribales et guidé par une philosophie politique cohérente plutôt que par la géographie ou la taille. Qu'il soit aussi vaste que le Congo ou aussi limité que le Kivu, le facteur décisif n'est pas sa dimension, mais sa vision.

Entre-temps, le peuple de la RDC est appelé à réfléchir sérieusement aux options qui pourraient le mieux le servir. Plus tôt cette réflexion conduira à l'action, mieux ce sera ; autrement, il sera trop tard et les dégâts seront irréparables. Car aujourd'hui, il est déjà « minuit moins une minute » face à l'extermination d'un groupe entier ciblé. L'AFC/M23, avec sa vision politique, pourrait initier ce changement éventuel. Il pourrait même en devenir le porte-étendard, mais sa victoire et sa vision politique sont des préalables indispensables. Elles apparaissent nécessaires et suffisantes, puisque de nombreux accords passés et des conflits répétés n'ont abouti à rien. Seule sa victoire, accompagnée de sa vision, pourrait offrir des garanties suffisantes mais cela n'est possible que si les grandes puissances occidentales s'abstiennent d'intervenir pour semer le chaos, comme elles l'ont si souvent fait à leur avantage dans ce malheureux Congo.

Ce pays a besoin d'un leadership véritable et clairvoyant, capable de guider toute sa population, de manière inclusive, vers un développement intégral pour tous. Espérons que le peuple congolais puisse trouver en lui-même un tel leadership, capable de changer la situation pour le bien de tous les citoyens, y compris les Tutsi Rwandophones que les dirigeants actuels semblent totalement négliger. Au contraire, ils président même à un génocide en cours. Pourtant, une lueur d'espoir semble venir de l'AFC/M23 qui pourrait l'arrêter. Souhaitons-lui bonne chance et soyons du côté de la vie et non de la mort.

L'IDEOLOGIE GENOCIDAIRE TRANSFRONTALIERE : CAS DE LA RDC

L'auteur: Dr. Aloys Tegera

RÉSUMÉ

Cet article analyse la propagation de l'idéologie génocidaire au-delà des frontières, en prenant le cas de la République démocratique du Congo. Il met en évidence comment certains discours de haine et réseaux extrémistes perpétuent des idées héritées du Génocide contre les Tutsi de 1994. L'auteur examine les facteurs politiques, sécuritaires et sociaux qui favorisent cette diffusion transfrontalière. L'article souligne l'importance de lutter contre cette idéologie afin de prévenir de nouvelles violences et crimes de masse.

Biographie: Dr. Aloys Tegera est un chercheur et analyste rwandais reconnu pour son expertise sur les dynamiques politiques, économiques et sociales de la région des Grands Lacs africains. Il est particulièrement connu pour son travail dans le domaine de la recherche sur les conflits, la gouvernance et le développement régional. Il a occupé des fonctions de direction au sein d'institutions de recherche et a collaboré avec diverses organisations académiques et internationales. À travers ses recherches, ses publications et ses interventions dans des conférences, Dr Tegera a contribué à une meilleure compréhension des enjeux régionaux, notamment en matière de paix, de sécurité et d'intégration régionale.

INTRODUCTION

Il s'appelait Kennedy Kiproo Lilan, de nationalité kenyane. Il échappa de justesse au lynchage par une foule enragée à Goma en date du 1 juin 2024 à cause de son faciès imputé aux Tutsi que peut-être il n'a jamais côtoyé de sa vie. Et pourtant, il allait mourir pour la seule raison qu'il ressemble aux Tutsi qui sont traqués partout à l'est du Congo, massacrés, tués, lynchés, brûlés vifs et parfois mangés pour ce qu'ils sont. Certes une extermination à petit feu mais sûrement. La discrimination des Tutsi et leur qualification de « faux nègres » étrangers à la région des Grands Lacs africains est une invention de premiers explorateurs Allemands et Belges, consolidée et enseignée par les missionnaires. Ces derniers ont découvert un royaume du Rwanda organisé et structuré et étaient persuadés qu'un tel niveau de civilisation et de savoir-faire ne cadre pas avec l'idée qu'ils s'étaient fait du « vrai nègre ».

Ils conclurent que le pouvoir structurant le royaume du Rwanda doit venir d'ailleurs, probablement de la vallée du Nil Kouchitique ou peut-être d'origine caucasienne. Le mythe hamitique cher aux classificateurs des races en Europe du 19ème siècle était né et sera collé aux Tutsi jusqu'à nos jours. L'appropriation de ce schéma racialiste par les élites locales africaines allait se traduire en un génocide au Rwanda en 1994.

Au lendemain de l'indépendance du Congo Belge, la discrimination des Tutsi à l'est de la RD Congo remonte en mars 1962, quand les élus Nande, Hunde et Nyanga exigent la création de la province du Nord-Kivu sans en avoir préalablement discuté avec leurs homologues de langue Kinyarwanda de territoires de Rutshuru, Masisi et Nyiragongo. Les troubles, les massacres, les destructions des biens des Tutsi qui s'en suivirent, étaient revendiqués au nom d'un patriotisme local qui veut bouter hors du territoire national les «étrangers parlant le Kinyarwanda» et chasser les survivants dans leur patrie natale, le Rwanda.

Dans ce papier, je vais me focaliser aux métastases du génocide contre les Tutsi au Rwanda de 1994 à l'est du Congo quand près d'un million de réfugiés Rwandais débarquent sur les rives de la ville de Goma et Bukavu.

1. L'idéologie génocidaire incrustée dans l'armée et les institutions congolaises

L'arrivée massive de réfugiés rwandais en juillet 1994 menés par une armée des ex-FAR et des milices Interahamwe responsables du génocide contre les Tutsi au Rwanda, l'échec du gouvernement Mobutu à les désarmer comme l'a fait la Tanzanie et à les installer à la frontière avec le Rwanda, a marqué le début d'une insécurité et d'un chaos dans le Sud et le Nord Kivu. Il y avait eu des affrontements ethniques au Nord-Kivu depuis mars 1993 entre Hutu, Hunde et Tutsi. Un rapport d'Oxfam[161] et de Caritas Secours International de Belgique[162] estiment qu'environ 7.000 personnes ont été tuées dans ces affrontements ethniques.

Cependant, l'alliance entre les milices hutu congolaises et les ex-FAR et Interahamwe vaincus, a changé l'équilibre des forces sur le terrain en faveur de la communauté hutu congolaise. Les combattants hutu revigorés ont battu les milices Hunde dans le Masisi et le Rutshuru et poussé les Tutsi Congolais qui avaient survécu aux massacres en exil au Rwanda et en Ouganda. L'élite locale hunde a dénoncé la constitution d'un « Hutuland »,[163] mais le véritable impact dans l'est du Congo a été l'implantation de l'idéologie génocidaire[164].

[161] Rapport d'Oxfam du 12 août 1993

[162] ibre Belgique du 24 septembre 1993.

[163] MUHIMA, E., « Un génocide pour un Hutuland », inédit, 1996. Lettre des communautés autochtones du Nord- Kivu, « Plan d'annexion des Régions du Nord-Kivu et Sud-Kivu à la République Rwandaise », Goma, novembre 11, 1994.
BUCYALIMWE MARARO, «Interprétation des événements dans la Région des Grands Lacs à la lumière du document 'Les Protocoles de Sion', Conférence, Rutshuru, 15 juin 1994

[164] POMFRET, J., « Rwandans led revolt in Congo », The Washington Post , 9 juillet 1997

La première étape fut celle de traquer des Tutsis Congolais considérés comme une « cinquième colonne du Rwanda en RD Congo ». Ceux qui pouvaient se le permettre se sont frayés à coup d'argent leur chemin jusqu'au Rwanda et en Ouganda. Le dernier groupe de Tutsi Congolais qui étaient rassemblés à la mairie de Goma a traversé la frontière de Gisenyi en mai 1996 et s'est installé non loin de la «Petite barrière» avant d'être déplacé à Karongi et Byumba peu après le début de la guerre de Laurent Désiré Kabila. La deuxième étape était le contrôle économique et social du territoire. Les FDLR étaient désormais les nouveaux maîtres. Ils avaient quitté le Rwanda avec des richesses qu'ils pouvaient transporter, y compris la banque nationale, et disposaient de suffisamment d'argent pour créer toutes sortes d'entreprises en collaboration avec des Congolais locaux comme leurs associés. La troisième étape était le renforcement de leurs forces militaires[165].

L'effondrement de l'alliance entre l'AFDL de Laurent Désiré Kabila et le Rwanda et la deuxième rébellion du RCD/Goma qui s'en est suivie en août 1998, ont offert aux FDLR une occasion en or de rapprochement et de collaboration avec les gouvernements congolais successifs. Ils ont été intégrés dans les FARDC ou utilisés comme troupes supplétives et ont combattu côte à côte avec des alliés soutenant les gouvernements congolais successifs et galvanisés par les discours de haine comme naguère Yerodia Ndombasi appelant les Tutsi/ « vermine » à exterminer[166] ou récemment Benoît MUKUMBATIYA, un Maï-Maï Nande, qui dit que «un bon Tutsi est un Tutsi mort, un bon Tutsi se trouve au cimetière»[167]. Les frères en armes se sont mués en frères en esprit.

L'idéologie génocidaire jusque-là inconnue de la société congolaise cimente les relations entre personnes, alimente les discours de haine et a pris racines en RD Congo. Trente ans plus

[165] POMFRET, J., « *Rwandans led revolt in Congo* », The Washington Post, 9 juillet 1997

[166] BRAECKMAN, C., *La question congolaise. L'Afrique centrale après Mobutu*, Paris, Fayard, 1999.

[167] Ses propos en audio du 31 mai 2024.

tard, ce que Chrétien appelle un « nazisme tropical » est bien vivant dans la région des Grands Lacs. Ceci dit, l'est du Congo s'est révélé être une terre fertile pour l'idéologie génocidaire. Bien que la communauté Banyarwanda de Rutshuru et de Masisi ait connu des hauts et des bas, elle a néanmoins réussi à s'unir et à combattre un front commun, surtout au début des années 1960[168].

Dans les années 1980, une association hutu appelée « Mutuelle des Agriculteurs des Virunga (MAGRIVI) dans les territoires de Rutshuru et Masisi a cultivé des narratifs anti-Tutsi en étroite collaboration avec certaines machines de propagande du régime Habyarimana tel le journal KANGURA diffusant l'idéologie génocidaire[169]. L'idée principale était d'éloigner les Hutu des Tutsi, de revendiquer l'unicité du muhutu d'où qu'il vienne et d'où qu'il soit[170], de nourrir et de consolider la « solidarité bantu» avec les ethnies dites autochtones afin d'isoler les Tutsi comme seuls « étrangers» désireux d'imposer leur Empire « Hima - Tutsi » dans la Région des Grands Lacs[171]. La dernière revendication en date du « gihutu » comme langue des Hutu congolais est une conséquence logique de ce radicalisme «racial» et de cette distanciation entre Hutu et Tutsi congolais en tant que deux entités culturelles distinctes.

La revendication du gihutu en tant que langue des Hutu congolais a été conçue et construite pour les intégrer pleinement dans la communauté autochtone congolaise au sens large du terme à la suite de la commission Vangu identifiant qui est

[168] RUKATSI, B., « *L'intégration des immigrés au Zaïre : le cas des personnes originaires du Rwanda* », Thèse de doctorat en Science Sociales, Politiques et Économiques, ULB, novembre 1988.

[169] NDAHIRO, T., The Friends of Evil: when NGO's support genocidaires, FrancegeonocideTutsi. org, 2013, p. 68. Ndahiro nous rappelle le dixième commandement Hutu publié par Kagura et déclarant que : « La Révolution sociale de 1959, le Référendum de 1961 et l'idéologie Hutu doivent être enseignés à chaque Muhutu à tous les niveaux. Chaque Hutu doit diffuser largement cette idéologie. Tout Muhutu qui persécute son frère Muhutu pour avoir lu, diffusé et enseigné cette idéologie est un traître ».

[170] 0BUCYALIMWE MARARO, « *Interprétation des événements* » , op.cit.

[171] Rapport sur la situation actuelle dans les provinces du Nord et du Sud Kivu, juillet – août 1997. NDAHIRO, T., op.cit . p 63.

congolais et qui ne l'est pas en 1991. Cette revendication du gihutu exclut les Tutsi Congolais dont la langue est le Kinyarwanda les identifiant ainsi aux Rwandais. La tentative du professeur Ruriho Kibambasi de réécrire l'histoire des Hutus du Nord-Kivu[172] en transcrivant les grandes étapes de l'histoire bantu - avec une périodisation où l'histoire des Bantu se réduit à celle des Hutu - relève davantage d'une construction idéologique pour établir quelques affirmations importantes à ses yeux. Notamment, que les Hutu du Nord-Kivu sont un groupe ethnique à part entière qui partage la même trajectoire historique que les autres groupes ethniques de l'est de la RD Congo. Qu'ils ont leur propre langue comme les autres ethnies de la RD Congo-avec le glossonyme correspondant l'ethnonyme- et qui s'appelle le «Gihutu» à ne pas confondre avec le «Kinyarwanda», la langue du Rwanda.

Cet effort de distanciation du Rwanda ne tient pas compte des trajectoires de divers clans hutu du Nord-Kivu, comme le clan Abasinga, qui serait passé par le Mulera au Rwanda avant de s'installer définitivement dans l'actuel territoire de Rutshuru. En effet, les structures claniques - ubwoko au Rwanda, ruganda au Bunyoro, ebika au Buganda, ishanja chez les Havus, etc. - mêlant parenté, exogamie, règles de solidarité et code symbolique, constituent une référence identitaire dans la conscience collective des populations des Grands Lacs. Et selon Chrétien, la géographie de ces structures claniques, alliée aux témoignages des anciens, permet de se faire une idée de leur histoire sur un espace relativement limité mais qui transcende les frontières politiques modernes et pour une période de trois siècles au plus[173].

Ces structures claniques intègrent des catégories sociales Hutu et Tutsi au Rwanda que Ruriho veut à tout prix dissocier dans le temps et dans l'espace.

[172] RURIHO KIBAMBASI, F., *Introduction à l'histoire des Hutu du Nord-Kivu (Zaïre), Volume I, Lubumbashi*, février 1992.

[173] CHRETIEN, JP., *L'Afrique des Grands Lacs. Deux mille ans d'histoire*, Aubier, Paris, 2000, p.73.

La quasi-totalité des dix-huit clans répertoriés par Marcel D'Hertefelt[174] se retrouvent au Nord-Kivu et combinent à la fois Hutu et Tutsi à quelques exceptions près où, par exemple, le clan Abungura est uniquement composé de Hutu et les deux clans Abasigi et Abagiri non identifiés par D'Hertefelt que l'on trouve à Buhumba dans l'actuel territoire du Nyiragongo. Quoi qu'il en soit, ce qui a commencé comme la théorie de Ruriho du «gihutu» comme langue des Bahutu, a maintenant été approprié par les Hutu congolais du Nord-Kivu et les FDLR. L'idéologie génocidaire a énormément contribué à cette radicalisation.

2. Les alliances locales des FDLR

2.1. Les Nyatura

La collaboration stratégique des FDLR avec les milices congolaises locales a non seulement renforcé sa capacité de combat, mais aussi implanté et répandu l'idéologie du génocide. Les alliés Nyatura sont des jeunes de la communauté Hutu congolaise qui se présentent comme des défenseurs de leur communauté. Aujourd'hui, certains sont membres des assemblées provinciales et nationales, d'autres sont intégrés dans l'armée nationale et dans plusieurs institutions de la République.

D'autres enfin ont choisi de rester dans leurs villages respectifs, armés, dans le but de se défendre en cas de menace contre leur communauté. Ce sont ces milices armées Nyatura qui contrôlent les zones rurales des territoires de Masisi et de Rutshuru. Ils ont bénéficié de l'appui des FDLR rwandaises en formation et en équipement militaire et certains d'entre eux comme Dominique Ndaruhutse Kamanzi alias Domi collabore encore aujourd'hui ouvertement avec les FDLR au Bwito en territoire de Rutshuru. En août 2018, lorsque le groupe armé rwandais en exil, le front de libération nationale (FLN), a attaqué depuis le sud-ouest dans

[174] D'HERTEFERT, M., *Les clans du Rwanda ancien : éléments d'ethnosociologie et d'ethnohistoire*, Musée royal de l'Afrique centrale (MRAC), Tervuren, 1971.

la forêt de Nyungwe, Dominique Ndaruhutse faisait partie des Nyatura mobilisés par les FDLR dans le parc national des Virunga pour leur prêter main-forte[175]. La poursuite des combats des FDLR au Bwito et ailleurs pourrait expliquer l'alliance entre les FDLR et les milices congolaises qui servent de bouclier pour leurs opérations. En effet, les milices congolaises locales ont d'autres préoccupations. Certains sont d'anciens combattants démobilisés déçus par des promesses faites mais qui n'ont jamais été tenues.

D'autres sont des jeunes mobilisés pour des revendications foncières que leurs parents occupent dans un contexte de mouvement de populations depuis les années 1990 et dont les revendications n'ont jamais été clarifiées. Enfin, d'autres sont des jeunes issus de familles expulsées des concessions que leurs propriétaires ont récupérées en 2019 à Kibabi et Osso Banyungu dans le Masisi. En août 2020, une réunion s'est tenue dans le secteur de Katoyi, en territoire de Masisi, au cours de laquelle certains membres Hutu de l'assemblée provinciale du Nord-Kivu étaient présents.

Les participants ont été encouragés à attaquer les propriétés et les fermes des Tutsi pour les forcer à fuir au Rwanda et ainsi offrir aux populations Hutu l'opportunité d'occuper leurs terres. Ainsi, les Nyatura du territoire de Masisi combinaient, avant leur légitimation au sein des Wazalendo, le harcèlement des positions militaires et policières avec des attaques systématiques contre les fermes agro-pastorales des Tutsi dans l'espoir de les chasser et éventuellement d'occuper leurs terres. Cela dit, les alliances des FDLR sont allées au-delà des locuteurs du Kinyarwanda pour inclure d'autres groupes ethniques armés, à savoir les Hunde de l'«Alliance patriotique pour un Congo libre et souverain (APCLS)».

[175] TEGERA, B, A, « Abazungu : une nouvelle coalition au Masisi », Pole Institute, Dossier, mai 2021, p. 9.

2.2. Les APCLS

Certes les milices hunde combattent les Banyarwanda dans le Masisi et le Bwito depuis 1993, mais la naissance de l'APCLS en 2006 a plutôt été motivée par la présence du Congrès national pour la défense du peuple (CNDP) de Laurent Nkunda Mihigo dans le Bashali Mokoto et le Bashali Kayembe en territoire de Masisi. Ce dernier faisait de l'ombre au gouverneur provincial Eugène Serufuli Ngayabaseka et son agacement fut tel qu'il se résolut de créer une nouvelle milice nommée les Patriotes de la Résistance Congolaise (PARECO) chapeautée par certains officiers Hutu qui venaient de faire défection du CNDP.

Afin de donner au PARECO un visage autochtone face à un Laurent Nkunda qualifié « d'étranger », une alliance fut sollicitée avec un combattant nande, Kakule Sikuli Lafontaine et un combattant hunde, Janvier Karairi. Cette alliance n'a pas duré longtemps. Elle s'est scindée en trois groupes, un Hutu PARECO représenté par le Colonel Mugabo Hassan, actuellement un général de l'armée FARDC qui dirigeait les offensives contre le M23 dans le Masisi en mai 2023, un Nande PARECO représenté par Kakule Sikuli Lafontaine, et un Hunde PARECO représenté par Janvier Buingo Karairi qui a préféré par la suite changer de nom en se nommant APCLS et en s'installant dans le Masisi profond à Lukweti. Avec la légitimation de sa milice en Wazalendo, Karairi a été accueilli triomphalement au printemps 2023 dans sa ville de Kitchanga pour affronter le M23 dans le Bashali Mokoto et dans le Bwito. A ses débuts, le commandant de l'APCLS Janvier Karairi bénéficiait d'un soutien sans faille de la mutualité ethnique Bushenge Hunde, avant que des fissures n'apparaissent en son sein lorsque Mapenzi Kihule a fait défection pour rejoindre la défense Ndume rénovée (NDC-R) de Guidon Shimirayi Mwissa avec laquelle il est resté jusqu'en juillet 2020.

Entre autres, Mapenzi Kihule a reproché à Janvier Karairi de collaborer avec les FDLR rwandaises. Une alliance de raison et non de cœur dont Karairi avait besoin surtout lorsque les opérations

militaires des FARDC l'ont attaqué en mars 2015 et août 2016. Depuis lors, Karairi s'est toujours allié aux éléments des FDLR pour compenser sa faiblesse. Un élément actif des FDLR, Kambuzi, opérant dans la chefferie d'Osso Banyungu et de Bapfuna est un ancien collaborateur de Janvier Karairi. Le PARECO Nande de Sikuli Lafontaine travaille aussi main dans la main avec la branche FDLR – RUD Urunana dans le sud du territoire de Lubero notamment dans le Bunyatenge. Il ressort ainsi que les FDLR ont réussi un coup de maître en ralliant les communautés locales congolaises qui leur servent de bouclier dans le Lubero, le Masisi et le Rutshuru[176].

2.3. Les pertes humaines de cette idéologie génocidaire

A défaut d'un travail de mémoire par une autorité légitime et compétente comme une bonne police peut l'être, les victimes de l'idéologie génocidaire à l'est du Congo ne seront jamais connues. A part quelques massacres documentés tels, les 180 personnes tuées au monastère de Mokoto le 12 mai 1996, les 149 personnes tuées à l'université adventiste de Mudende le 18 août 1997, les 1.641 personnes tuées au même endroit à Mudende le 10 décembre 1997, les autres massacres relèvent de récits des victimes quand elles racontent leur drame. A titre d'exemple, Dusabe habitait dans le groupement de Bashali Kayembe en territoire de Masisi. Elle a perdu 20 personnes dans sa famille dont ses frères, ses belles-soeurs, ses neveux et nièces. Un travail d'inventaire s'impose auprès des victimes vivant dans les camps de réfugiés au Rwanda et en Ouganda. Chacune de ces victimes a son récit et son lot de morts de membres chers de leurs familles.

Entre 2018 et 2024, l'association ISOKO, une mutuelle de Tutsi du Nord-Kivu, qui a fait un inventaire groupement par groupement, évalue le nombre de personnes tuées à 2.500 et le nombre de personnes portées disparues à 5.000. Un échantillon de personnes tuées avec photos en appui fait par cette association montre que les trois quarts ont été tuées par les Nyatura et le reste par les

[176] TEGERA, BA, Abazungu , op.cit. p. 13.

FARDC. Aucune enquête n'a été faite pour les personnes portées disparues et à ce stade la plupart d'entre-elles sont considérées comme mortes. Dans le Sud-Kivu, un comité chargé de faire l'inventaire des pertes humaines et matérielles des Banyamulenge estime qu'entre 2017 et 2022, 1.500 personnes ont été tuées, 2145 personnes kidnappées et 6057 personnes arbitrairement mises en prison. Ces pertes en vies humaines sont imputées aux Maï-Maï Biloze Bishabuke et Yakutumba collaborateurs des FDLR.

En Ituri, les Hema qui sont abusivement associés aux Tutsi alors que les deux groupes ont de trajectoires différents, sont traqués et tués par une milice Lendu nommée CODECO. Un conseil de sages Hema estime qu'entre 2017 et 2023 plus de 4.000 personnes ont été tués et de milliers d'autres portées disparues. Les victimes de l'idéologie génocidaire à l'est du Congo ne sont pas que les Tutsi Congolais ou des Hema en Ituri. D'autres groupes ethniques paient le prix fort de la présence des FDLR dans leurs fiefs traditionnels.

Les FDLR et ses milices alliées vivent sur le dos des populations pour se nourrir et se financer. Dans un village nommé Buramo dans le territoire de Masisi, un paysan dont nous gardons l'anonymat pour la protection de sa famille, a été tué par les Nyatura pour avoir été incapable de livrer à temps 15 kgs de haricots. Il s'agissait de s'acquitter d'une taxe en nature après la saison de récolte nommée «Ndengera buzima», littéralement traduite en «taxe pour la survie physique, pour dormir et se réveiller vivant». Plusieurs centaines de personnes ont payé de leur vie pour avoir été incapables de payer toutes sortes de taxes imposées par les FDLR et ses milices alliées.

De centaines de milliers parmi de déplacés internes estimés à 6,1 millions[177] pour cause d'insécurité ou de guerre mouraient de faim, et d'épidémies de toutes sortes dans des camps insalubres dans lesquels ils croupissaient.

[177] According to International Organisation for Migrations (IOM), 15 June 2023.

2.4. Les pertes matérielles de l'idéologie génocidaire

Les destructions des maisons d'habitation, des infrastructures de base comme les écoles et les centres de santé ainsi que les économies de base agro-pastorales se chiffrent en millions de dollars américains. Quand les FDLR sont entrés à l'est du Congo en 1994, le Nord-Kivu était considéré comme le grenier du pays fournissant les vivres, les produits laitiers et la viande dans les grandes villes du pays à Kinshasa, Kisangani et Lubumbashi. Une année plus tard en 1995, tout le cheptel bovin estimé à plus de 10 millions avait été détruit si bien que quand la rébellion de l'AFDL de Laurent Désiré Kabila a pris le pays en mai 1997, les populations souffrant de la mal nutrition chassaient les rats comme seule source en protéines. Trente ans plus tard, les fermes du cheptel bovin et caprin reconstituées sont de nouveau pillées et détruites. Entre 2017 et 2022, dans le Sud-Kivu, les vaches des Banyamulenge pillées sont estimées à 452.675.

Dans le Nord-Kivu, l'association Isoko qui a fait un inventaire groupement par groupement entre 2018 et 2023, estime à 1.478 000 le nombre de vaches pillées. Le commandant des opérations militaires dans le Masisi, le général major Mayanga, encourageait les milices Nyatura légitimées et baptisées Wazalendo pour prêter main-forte aux FARDC, à piller les vaches des Tutsi pour se nourrir et se financer plutôt qu'attendre la ration du gouvernement. Ce dernier exhortait les soldats FARDC au front qui réclamaient leur ration à piller les vaches des Tutsi qui prétendument financent le M23. L'idéologie génocidaire implantée par les FDLR à l'est du Congo est une arme de destruction massive destinée à raser toute trace des Tutsi dans la région.

De façon méthodique et systématique, cette idéologie génocidaire a utilisé les liens du sang au sein de Hutu Congolais, les liens matrimoniaux avec les autres groupes ethniques congolais, les liens commerciaux avec les associés dans plusieurs secteurs économiques, les liens politiques et militaires avec les gouvernements congolais qui se sont succédés les uns après les

autres. L'idéologie génocidaire s'avère une machine redoutable d'éradication des Tutsi au Congo et ailleurs dans la région des Grands Lacs. Les créateurs des narratifs qui présentent les FDLR comme une force résiduelle qui ne serait que l'ombre d'elle-même veulent occulter sciemment la réalité de cette violence radicale que les FDLR mènent depuis trente ans.

FILIP REYNTJENS: « Chercheur-acteur » AUX GRANDS LACS, QUELLE EXPERTISE SCIENTIFIQUE ?

L'auteur: Hon. Dr Jean-Damascène Bizimana



RÉSUMÉ

Cet article examine le rôle et l'influence de Filip Reyntjens dans les analyses politiques et académiques sur la région des Grands Lacs. Il questionne la frontière entre son rôle de chercheur et celui d'acteur engagé dans les débats politiques. L'auteur analyse ses prises de position et leur impact sur la compréhension des dynamiques régionales. L'article s'interroge enfin sur la rigueur scientifique et l'objectivité de son expertise.

L'auteur : Hon. Dr Jean-Damascène Bizimana est le Ministre de l'Unité nationale et de l'Engagement civique. Il a occupé plusieurs fonctions au sein du Gouvernement du Rwanda, notamment en tant que Sénateur et Secrétaire exécutif de l'ancienne Commission nationale de lutte contre le génocide (CNLG). Il a également travaillé comme consultant auprès de diverses institutions académiques et organisations de la société civile, et a siégé en tant que membre de conseils d'administration et de plusieurs institutions et commissions.

Dr. Bizimana est un chercheur universitaire qui a publié de nombreux articles sur la géopolitique nationale, régionale et internationale, ainsi que sur l'histoire et les conséquences du Génocide contre les Tutsi de 1994, y compris les questions liées à l'idéologie du génocide et à son négationnisme. Il est l'auteur de trois ouvrages publiés en français et en kinyarwanda : *Inzira ya Jenoside yakorewe Abatutsi* (2014); *La contribution du Tribunal pénal international à l'évolution de la justice pénale internationale* (2004) ; et *L'Église et le génocide au Rwanda* (2001).

INTRODUCTION

8 septembre 2025, l'Institut belge Egmont, financé par le Ministère des affaires étrangères a pris la décision d'interdire une conférence dans laquelle le professeur Filip Reyntjens allait présenter son livre «Modern Rwanda. A Political History»[178]. Le fait que la diplomatie belge ait pris une décision d'annulation d'une conférence qui se disait « académique », confirme la mise en question du sérieux scientifique des publications de Reyntjens sur le Rwanda. Le Communiqué du ministère des affaires étrangères belges l'a précisé en termes on ne peut plus clairs : «Etant donné les liens entre le SPF Affaires étrangères et l'Institut Egmont et tenant compte des tensions entre le professeur Reyntjens et les autorités rwandaises, l'événement pourrait être interprété comme un geste inamical de la Belgique à l'égard du Rwanda».

Le moins que l'on puisse dire est que le statut d'expert de Filip Reyntjens ne fait pas du tout l'unanimité tant au Rwanda qu'au niveau de ses collègues universitaires, voire dans des milieux politiques et diplomatiques. Son exemple montre à quel point le rôle de ces « experts » peut être nocif dans la recherche de solutions de paix aux conflits armés qui sévissent dans la région des Grands Lacs, notamment à l'Est de la République Démocratique du Congo, depuis 1994. La présente analyse se veut comme un éclairage de cette problématique. Pour plus de clarté, honnêteté et objectivité scientifique, notre analyse sera basée sur des faits vérifiables, essentiellement les écrits et déclarations de Reyntjens lui-même.

[178] La publicité de l'ouvrage signale que Reyntjens F. y brosse l'histoire politique du Rwanda du milieu du 19ème siècle à aujourd'hui. Quel projet tendancieux lorsqu'on sait que Reyntjens n'est pas historien, et qu'en plus de cela, depuis les trente dernières années, il n'a séjourné au Rwanda que pendant cinq jours du 17 au 22 octobre 1994 !

1.1. Distorsions académiques dans le traitement du Rwanda

Filip Reyntjens est arrivé au Rwanda en juillet 1976 dans un cadre de coopération entre la faculté de droit de l'Université d'Anvers et celle de l'Université Nationale du Rwanda. L'analyse des premiers contacts et du vécu de Reyntjens au Rwanda montre une déconnection lointaine du caractère scientifique de neutralité qu'exigeait son poste d'universitaire/chercheur, laquelle affecte profondément le sérieux de ses publications de ces trois dernières décennies. Reyntjens : militantiste et activiste selon ses dires Filip Reyntjens se décrit comme « chercheur-acteur »[179] et assume le fait qu'il s'écarte de l'éthique universitaire pour épouser et défendre des thèses politiques tranchées contre le Rwanda : « Sur ce point, l'auteur assume son engagement et même son militantisme face à l'histoire récente et dramatique du Rwanda et du Burundi »[180]. Et d'ajouter : « Les ponts avec le monde politique ne sont jamais rompus. (...) Alors que je suis juriste de formation, et constitutionaliste plus précisément, la pertinence du droit s'est progressivement effritée, et j'ai glissé vers l'analyse politique et l'histoire immédiate. » Il tient toutefois à banaliser des critiques qu'il recevra : « J'ai admis et même revendiqué mon militantisme (...) Nous rencontrons des acteurs et nous créons des réseaux qui, de ce fait même, développent une structure et un visage. (...) Même lorsque l'on ne fait pas le choix de l'activisme, on est donc impliqué dans les pratiques politiques »[181]. Il justifie son parti-pris en avouant avoir toujours eu « une dose d'opportunisme[182]» dans ses relations avec le Rwanda. Même si Reynjtens semble sûr de lui-même, il n'assume pas cependant ses choix dès qu'il est interpellé sur sa partialité politique contraire aux exigences académiques.

[179] C'est le titre de son ouvrage « *Les risques du métier. Trois décennies comme chercheur-acteur au Rwanda et au Burundi* », L'Harmattan, 2009. Dans ce livre il tente de justifier les critiques fréquentes avancées contre son penchant ethniste et sa haine réelle contre le FPR et le gouvernement rwandais.

[180] Reyntjens F., *Les risques du métier*, 2009, page de couverture

[181] Reyntjens F., *Les risques du métier*, p.124

[182] Annuaire des Grands Lacs 2007-2008

Dès que les questions de ce genre lui sont posées, il recourt aux calomnies et intimidations en injuriant ceux qui pointent du doigt ses errements, et les traitent de « fanatiques du FPR, cons, stupides, pauvres, ridicules, petits, trolls[183], etc». En même temps, il se fait victime en arguant qu'on attaque sa personne et non ses arguments[184]. Or, on ne peut comprendre les idées d'un auteur sans connaître sa personnalité, ses motivations et sans rechercher sa rigueur intellectuelle.

En l'espèce, la question profonde repose sur la crédibilité de l'expertise de Reyntjens sur le Rwanda, pays dont il se décrit comme étant « expert » alors que, comme indiqué supra, il se décrit comme opportuniste et militant politique. Rappelons aussi qu'il n'y a jamais mis les pieds au Rwanda depuis plus d'une trentaine d'années. Il publie à partir d'informations non crédibles recueillies la plupart du temps sur les réseaux sociaux, et qui émanent d'acteurs génocidaires qu'il a côtoyés dans le passé, leurs sympathisants ou des « opposants » aigris ayant quitté le Rwanda pour des mobiles souvent liés aux infractions qu'ils y ont commises. Enfin, l'autre mobile qui explique le militantisme de Reyntjens est son adhésion à Amnesty International. Quand Reyntjens débarque au Rwanda, il n'est pas un simple assistant académique, il est aussi militant d'Amnesty International pour lequel il demande de s'intéresser au Rwanda : « J'invite Amnesty international à s'intéresser davantage au pays »[185]. Il se peut donc que c'est ce lien avec Amnesty International qui explique le glissement de Reyntjens dans la politique et son allure soucieuse de peser sur le destin du Rwanda, en lieu et place de la rigueur scientifique.

[183] Il utilise fréquemment ces insultes sur les réseaux sociaux quand il manque d'arguments valables pour répondre aux critiques et questions concernant ses écrits et propos.

[184] Pour une analyse approfondie, on lira avec intérêt l'article de Jacques Morel, « Le professeur Reyntjens, expert du tribunal international pour le Rwanda et ami de génocidaires », 2019, www.francegenocidetutsi.org

[185] Reyntjens F., *Les risques du métier*, p.16

1.2. Aveux de vulgarité

De récentes révélations qui circulent sur le réseau social X parlent du passé de Reyntjens au Rwanda comme étant une vie de fréquentation des filles rwandaises qui aurait mal tournée. Reyntjens aurait noué une relation intime avec une fille tutsi de Butare, laquelle l'aurait quittée en ne tolérant plus les liens de son compagnon avec des dignitaires du régime Habyarimana, auteurs d'une politique discriminatoire et répressive au Rwanda entre 1973 et 1994. Reyntjens se serait fâché et claqué la porte jurant par là une haine anti-tutsi ouverte.

Pour rappel, Reyntjens a séjourné de façon permanente à Butare entre 1976 et 1978 comme enseignant à la faculté de droit à l'Université nationale du Rwanda, puis par des visites régulières plus ou moins prolongées entre 1979 et 1987. Reyntjens rejette en bloc cette accusation, la qualifiant de mensongère. Nous n'en savons rien et acceptons le bénéfice du doute. Toutefois, Reyntjens ne cache pas lui-même qu'il avait une conduite peu recommandable qui peut pousser à s'interroger. Il l'écrit en ces termes : « Mon premier contact avec le Rwanda date du 17 juillet 1976. Je ne me rappelle pas qui a dit que l'on naît là où l'on prend conscience, mais je trouve la phrase très applicable à mon cas. (...) C'est également à partir de Butare que je fais mes premiers pas au Burundi, initialement dans un contexte moins académique. Puisque Bujumbura est à l'époque un endroit bien plus vivant que les 'villages' que sont Butare et même Kigali, je m'y rends parfois le weekend pour savourer les bons restaurants, les boîtes et le lac »[186]. Un tel aveu peut facilement donner du crédit aux révélations faites sur ses échecs avec des filles tutsi qui l'auraient mécontenté jusqu'au niveau d'engendrer une haine générale irréfléchie.

[186] Reyntjens F., *Les risques du métier*, p.8

1.3. Aveux de lacunes méthodologiques

Reyntjens reconnaît sa méthodologie de traitement du Rwanda comme étant entachée de limites qui, certainement, nuisent à la qualité des publications qu'il fait sur ce pays : « Je n'ai jamais tenu de journal, essentiellement par paresse. Ce que je relate est donc basé sur mes souvenirs (...) mais je n'exclus pas que certains de mes souvenirs aient été entachés de quelques erreurs par le temps ou par des événements survenus ultérieurement ». Malgré ces graves lacunes avouées, Reyntjens persévère en notant « si c'était à refaire, je crois que je le referais[187]. » Il ne craint pas d'affirmer sa subjectivité scientifique: « J'écris à partir de ma propre subjectivité (...) je m'expose, mais je suis en bonne compagnie théorique »[188].

1.4. Témoin de la discrimination ethnique visant les Tutsi

Reyntjens falsifie l'histoire du génocide perpétré contre les Tutsi en sachant ce qu'il fait. Il affirme lui-même que depuis son arrivée au Rwanda en 1976, il a été témoin des méfaits de la politique de discrimination et oppression du régime Habyarimana qui violait à outrance les droits humains les plus élémentaires contre les Tutsi. Il témoigne : « En 1977, écrit-il, nous faisons quelque chose qui ne s'est pas vu au Rwanda depuis longtemps. Nous devons recruter une secrétaire, et nous publions une vacance de poste, plutôt que d'engager quelqu'un de 'pistonné' ; pire, nous organisons un concours, et nous sélectionnons la meilleure candidate, qui s'avère être tutsi. Quelques semaines plus tard, je suis convoqué par le responsable du Service de renseignement préfectoral, qui dépend du tout puissant Service central des renseignements, dirigé à l'époque par le redouté commandant Théoneste Lizinde. L'homme m'apprend que suite à ce recrutement, nous aurons deux Tutsi sur quatre membres du personnel administratif et technique, alors

[187] Reyntjens F., *Les risques du métier*, p.18
[188] Reyntjens F., *Les risques du métier*, p.129

que les 'quotas' prévoient dix pourcent de Tutsi ; nous ne pouvons donc pas recruter Libérata »[189].

2. Les publications de Reyntjens sur le Rwanda à la lumière de l'éthique scientifique

La reconnaissance de son militantisme fait que la personnalité, les considérations politiques et les publications de Reyntjens sur le Rwanda sont totalement partisanes et erronées.

2.1. Auteur d'une Constitution rwandaise discriminatoire

Le 20 décembre 1978 était adopté au Rwanda une Constitution rédigée par Filip Reyntjens. Son auteur prétend selon ses dires que cette Constitution était l'une des meilleures d'Afrique : « Je reste néanmoins fier de notre texte qui était, sur papier du moins, une des meilleures constitutions africaines de l'époque. » Malgré ces louanges, la Constitution que Reyntjens offre à Habyarimana est plutôt un texte discriminatoire dans plusieurs de ses dispositions et viole de nombreux principes et droits fondamentaux de la personne humaine consacrés dans des conventions internationales.

D'abord son préambule fait scandale en légitimant les tueries qui ont visé les Tutsi depuis novembre 1959 en les qualifiant d'oeuvre de libération : « Considérant l'oeuvre de libération entreprise par la Révolution de 1959 (...), Décidés à poursuivre l'oeuvre de rénovation entreprise depuis la journée mémorable du 7 juillet 1973, en vue de la sauvegarde des acquis de la Révolution de 1959 (...), Etabli et adopte la présente Constitution pour la République Rwandaise. »

Une telle reconnaissance constitutionnelle revient à légitimer l'exercice du pouvoir fondé sur le racisme, la discrimination et les tueries ethniques visant une partie de la population du Rwanda, les Tutsi.

[189] Reyntjens F., *Les risques du métier*, p.9

A l'époque de la rédaction de cette Constitution, Reyntjens savait que le régime rwandais avait consacré la pratique d'une logique ethniste et criminelle, notamment à travers les massacres de plus de 2000 Tutsi dans la préfecture de Byumba en mars 1962 et le génocide commis en décembre 1963 dans des préfectures de Gikongoro, Cyangugu, Kibungo, Kibuye, Ruhengeri, Gisenyi, Kigali, Bugesera ayant emporté plus de 35.000 Tutsi. Reyntjens n'ignorait rien de cette cruelle réalité et se devait de rédiger une Constitution qui consacre le respect des droits humains.

Ensuite, la discrimination est sacralisée dans plusieurs dispositions qui appuient le MRND comme parti unique et un président puissant qui gère, seul, toutes les affaires de l'Etat. Ainsi, l'article 7 rejette toute ouverture démocratique : « Le peuple rwandais est politiquement organisé au sein du Mouvement révolutionnaire national pour le développement, formation politique unique hors du cadre de laquelle nulle activité politique ne peut s'exercer. (...) Tout Rwandais est de plein droit membre du Mouvement révolutionnaire national pour le développement ».

Dans son article 40, la Constitution de Filip Reyntjens accorde au président du MRND l'unicité et l'exclusivité de présenter sa candidature au poste de président de la République : « Le président du Mouvement révolutionnaire national pour le développement est le seul candidat à la présidence de la République ». Puis, le même article exclut les jeunes à l'accession au pouvoir présidentiel : « Le candidat à la présidence de la République doit être âgé de trente-cinq ans ». Il exclut également la limitation du nombre de mandats : « Le président de la République est rééligible ». Cet article autorise donc de droit, le président de la République, en l'occurrence le général Juvénal Habyarimana, à se présenter aux élections, seul, autant de fois qu'il veut. En rédigeant cette disposition, Reyntjens ignorait-il la valeur de l'alternance démocratique ?

La Constitution rwandaise de Reyntjens va plus loin dans son article 42 en fortifiant tous les pouvoirs au sein du MRND, en établissant qu'en cas « d'empêchement, incapacité d'exprimer sa volonté, démission, décès ou toute autre cause de cessation de

ses activités, le président de la République, il est remplacé par le secrétaire général du Mouvement révolutionnaire national pour le développement jusqu'à l'élection du nouveau président de la République ». Lorsque Reyntjens rédigeait cette Constitution de 1978, il existait au Rwanda des lois et règlements limitant les Tutsi à l'accès aux écoles secondaires et supérieures. C'est ainsi que pour tenter de survivre à ces textes discriminatoires, certains parents, majoritairement tutsi, s'étaient regroupés pour créer des écoles privées tel APACOPE de Kigali ou CEFOTEC de Butare. L'Etat les bloquait par la non-reconnaissance des diplômes. Reyntjens en était parfaitement au courant, mais au lieu de corriger cette injustice dans son texte constitutionnel, il l'a plutôt fortifié clair et net dans l'article 26 : « () La reconnaissance des diplômes ou certificats de l'enseignement libre, ainsi que l'enseignement donné, totalement ou partiellement, sont réglés par la loi ».

Pourquoi Reyntjens n'a-t-il pas supprimé cette discrimination pour écrire un texte qui s'adapte aux normes internationales consacrant le droit à l'éducation à tous les enfants ? Reyntjens a persévéré dans le soutien à ces prises de position même à une époque où il devait se rendre compte qu'il avait commis de graves erreurs d'appui à un régime oppressif. Ainsi, en novembre 1990, il participa avec des ONG belges à la rédaction d'une brochure intitulée : « Le Rwanda. Et maintenant ? » dans laquelle il y soutient la discrimination ethnique que pratiquait le régime MRND sur base de la Constitution de 1978, notant qu'il a apporté la paix au Rwanda: « le système de quotas a incontestablement contribué à la pacification ethnique au Rwanda. C'est un des mérites de la Deuxième République d'avoir réussi dans ce domaine. (...) Le régime a connu un succès non négligeable dans les domaines du développement, de la démocratie et du respect des droits de l'homme »[190].

[190] Reyntjens F., *Les risques du métier*, p.19

2.2. Compromissions déclarées avec le régime MRND

Reyntjens avoue ses rapports étroits avec les dignitaires du régime Habyarimana, tout en minimisant la criminalité notoire de ce régime dont il fut conseiller juridique et politique : « Le régime est une banale dictature militaire, comme on en trouve partout en Afrique, (...) elle n'était pas la pire du continent »[191]. Puis, Reyntjens avoue ses fréquentations très rapprochées avec les dignitaires de ce régime : « Les bières que j'ai partagées avec des ministres, officiers et hauts fonctionnaires sur leur colline d'origine m'ont peut-être trop rapproché d'eux ». Ces liens ne s'arrêtent pas au seul partage de bières et brochettes, ils deviennent aussi sources d'inspiration de ses publications : « Certaines de ces rencontres sont même assez bizarres.

Au fur et à mesure qu'ils avancent dans leurs carrières, au sein de la justice et de la haute administration, en politique, à l'armée ou encore dans les affaires, mes anciens étudiants deviennent également un formidable réseau, avec ses avantages et inconvénients: avantage de l'accès, inconvénient de la proximité et, dès lors, probablement d'une certaine clémence de ma part »[192]. Le mot « clémence » signifie beaucoup de choses qui se résument en un mot : compromissions. La suite de son récit le révèle. Reyntjens reconnaît en effet qu'il avait obtenu un statut spécial qui lui permettait d'imposer ses propositions au président Habyarimana: « J'exploite incontestablement mon statut d'étranger, qui a, dans un pays comme le Rwanda, plus de latitude qu'un national. Ce statut me permet d'accéder assez facilement aux plus hautes autorités du pays, y compris le président de la République, et de leur parler avec une franchise dont un Rwandais ne pourrait que rêver, voire de courtcircuiter un homme puissant et craint comme Sagatwa. Je dis cela non seulement parce que cela me donne un avantage que je ne mérite pas vraiment, mais également parce que les risques que je cours sont très limités, contrairement à ceux courent les Rwandais »[193].

[191] Reyntjens F., *Les risques du métier*, p.45
[192] Philippe Brewaeys, *Rwanda 1994 : Noirs et Blancs menteurs, Racine*, Bruxelles, 2013
[193] Reyntjens F., *Les risques du métier*, p.17

Reyntjens poussera son fanatisme pour prophétiser que « le Rwanda s'engage dans la descente aux enfers » et qu'« à l'opposé, le Burundi avance lentement dans le bon sens et inspire plus d'espoir que son voisin septentrional », c'est-à-dire le Rwanda. Il ira jusqu'à prévenir que « le Rwanda aura sombré dans l'horreur dans deux, cinq ou dix ans »[194]. Eh bien ! Où est la scientificité dans ce genre de propos ? C'est du pur militantisme comme il aime le répéter, mais plein de haine.

2.3. Secours au régime Habyarimana dans le raffinement de sa communication

Au début de la guerre en octobre 1990, Reyntjens va aider le régime Habyarimana à affiner ses capacités de communication pour contrer la diplomatie du FPR. Il le dit en ces termes : « je suis associé à une initiative du régime, qui tente de reprendre le dessus dans la guerre médiatique qu'il est en train de perdre face au FPR. Début novembre [1990], je suis contacté par Fabien Singaye, diplomate en fonction à l'ambassade du Rwanda à Berne.

Il m'annonce que le gouvernement compte envoyer deux missions, une en Europe et une autre en Amérique du Nord, pour informer l'opinion, et il me demande si j'accepterais de participer à une conférence qui sera organisée à Genève dans ce cadre. Je suis évidemment réticent : même si j'estime qu'un contrepoids à la propagande du FPR est nécessaire, je ne désire pas non plus me laisser utiliser par la propagande gouvernementale. Je demande des informations additionnelles, et je suis quelque peu rassuré par la composition de la commission. Je connais deux de ses membres, les historiens Ferdinand Nahimana et Emmanuel Ntezimana, qui sont professeurs à l'Université nationale du Rwanda ; même si le premier sera plus tard jugé et condamné par le TPIR, je n'ai à ce moment aucune raison de chercher à me distancer d'eux »[195].
Précisons trois faits graves.

[194] Reyntjens F., *Annuaire des Grands Lacs*, 2007-2008
[195] Reyntjens F., *Les risques du métier*

D'abord, Reyntjens connaît parfaitement la nature criminelle du régime Habyarimana qu'il accepte d'aider. Puis, il connaît tout autant la personnalité de Fabien Singaye qui est un agent des services de renseignements rwandais en poste à l'ambassade du Rwanda en Suisse. Il est très proche de la famille présidentielle étant le fils d'un grand commerçant de Gisenyi André Singaye, ami de Habyarimana, gendre de Félicien Kabuga étant époux de Pauline Musanabera, l'une des filles de Félicien Kabuga. Il faut aussi préciser que deux fils du président Habyarimana ont épousé les filles de Félicien Kabuga à savoir, Françoise Mukanziza épouse de Léon Habyarimana et Bernadette Uwamariya épouse de Jean Pierre Habyarimana. Enfin, Reyntjens connaît bien le caractère extrémiste anti-tutsi de Ferdinand Nahimana.

Ainsi donc, accepter de collaborer avec de tels individus, en notant qu'il était rassuré par leur participation à la campagne anti-FPR relève d'un parti-pris éloigné de l'intégrité intellectuelle. Il l'avoue lui-même : « Dès le début de la guerre [1990], je prends très nettement parti contre l'attaque du FPR. Je ne connaissais pas le FPR avant octobre 1990 et ma position n'est donc pas inspirée par une quelconque antipathie préexistante (...). D'une part, puisque le FPR est essentiellement composé de Tutsi 19 (...) Ma position 'anti- FPR' au début de la guerre, avec son corollaire -la perception d'un appui objectif au régime-, était adéquate. Cependant, elle était également inconfortable, puisque je connaissais les défauts du pouvoir en place. (...) On pourrait dire qu'en prenant parti contre le FPR, je choisis le camp du régime en place »[196].

[196] Cette tendance à qualifier le FPR de mouvement composé de Tutsi est faux. Par exemple, le colonel Kanyarengwe Alexis qui était président du FPR n'était pas Tutsi, de même que d'autres cadres comme Pasteur Bizimungu, Seth Sendashonga et autres.

3. Reyntjens et le traitement du génocide commis contre les Tutsi: un négationnisme outrancier

Reyntjens admet théoriquement l'existence du génocide des Tutsi, mais déforme complètement ses composantes, allant ainsi nettement dans la ligne du négationnisme.

3.1. Falsification des faits et équilibrisme des crimes

L'obsession de Reyntjens depuis 1994 est de prouver à tout prix qu'il n'y a pas eu un seul génocide au Rwanda et qu'en conséquence, le FPR est responsable d'un second génocide hutu.

Quelques exemples:

Le 9 février 1995, l'Ecole Nationale d'Administration de Paris organisait une table ronde sur le Rwanda avec comme intervenants Filip Reyntjens. Ses interventions ont été d'une virulence partiale extrême comparant le gouvernement rwandais aux génocidaires, en fermant les yeux sur le fait que ce gouvernement se battait pour construire un pays démoli par ces derniers, et dans lequel il n'avait aucune responsabilité : « S'il n'y avait pas eu génocide, la communauté internationale ne tolérerait pas la situation actuelle.

Au Rwanda, le pire doit encore venir »[197].

Deux mois après, le 24 avril 1995, interrogé par le journal flamand De Morgen, il exprima une opinion négationniste jetant sur le FPR les tueries effectuées dans des zones qu'il ne contrôlait pourtant pas et minimisant, de fait, la gravité du génocide des Tutsi: « Je ne serais pas étonné si une partie des corps des victimes qui ont été retirés l'année dernière du Lac Victoria, sont en partie des victimes du FPR. Quand en avril 1994, Byumba s'est rendue, il y a eu des milliers de morts. Dans le Bugesera et dans le Sud-Est, aussi des milliers de morts sont tombés. Selon certaines sources[198], le FPR en

[197] Reyntjens F., *Les risques du métier*, p.27

[198] Jean-François Dupaquier, « *Rwanda : le révisionnisme, poursuite du génocide par d'autres moyens* », in R. Verdier, E. Decaux et J.P. Chrétien (Editeurs), Rwanda : *un génocide du XXème siècle*, L'Harmattan, 1995, p.135-136

a tué là-bas plus que les Interahamwe. Il y a au Rwanda un génocide rampant qui se produit (...). Ce qui se passe aujourd'hui est bien plus grave que ce qui s'est passé sous l'ancien régime ». L'on ne le dira jamais assez, le FPR se battait contre des militaires et des milices hutu qui tuaient des civils tutsi sans défense.

Le FPR se battait pour arrêter le génocide, pas pour assassiner des civils. La vérité des faits est que ce sont ces génocidaires hutu du gouvernement intérimaire, ses forces armées et ses milices qui ont tué des centaines de milliers de Tutsi tués dans des endroits cités par Reyntjens dont la ville de Byumba, Rutare, Mutete, Nyinawimana, Muvumba, Ngarama, Mutara, etc, et dans le Bugesera tel Nyamata, Ntarama, Ruhuha, Kayumba, Rebero, Nyiramatuntu, CND, Gashora, etc.

3.2. Le génocide des Tutsi, un fonds de commerce

Dès la fin du génocide, Reyntjens s'est empressé de venir au Rwanda. Il y a séjourné cinq jours en octobre 1994. Comme l'attestent la nature de ses publications immédiates et ultérieures, il n'était pas intéressé par la réalité des faits, mais par le recueil de tout élément incriminant le FPR. Ainsi, une fois de retour en Belgique, il s'empressa d'accuser brutalement le Rwanda sans se soucier de la réalité préoccupante d'urgence[199].

Le ton était lancé sur ce qui allait caractériser sa ligne de conduite qu'il manifeste dans ses propos et publications. Cette vision erronée des faits sera le leitmotiv incessant de chaque apparition publique de Reyntjens: « La deuxième cause est le 'crédit génocide', que le régime exploite à fond. Le génocide est devenu une source de légitimité qui permet d'échapper à la condamnation de ses propres actes. Pour le FPR, c'est une arme idéologique permettant d'acquérir et de maintenir le statut de victime, et ainsi de bénéficier de l'impunité »[200].

[199] Quelles sources et quelle est leur crédibilité ?

[200] S. Desouter, F. Reyntjens, « *Les violations des droits de l'homme par le FPR/APR. Plaidoyer pour une enquête approfondie* », Anvers, juin 1995, p.4

En 1995, Reyntjens rédigea conjointement avec un missionnaire belge Serge Desouter, pour le tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR), un document négationniste pour influencer le TPIR. L'intention des auteurs se lit aisément à travers leurs procès d'intention contre le Gouvernement rwandais : « Pour le régime actuel de Kigali, le génocide contre les Tutsi est devenu un atout politique qui sert à faire admettre par la Communauté internationale ses propres violations du droit humanitaire et à légitimer une gestion dictatoriale »[201].

A l'instar de Reyntjens, le père blanc Serge Desouter, parle d'un sujet qu'il ne connaît pas. Il a quitté le Rwanda en 1986 et n'y est plus revenu. Or, il est comme Reyntjens, l'un des « experts » utilisé par plusieurs agences occidentales dans leur traitement de la situation des Grands Lacs!

3.3. Rejet de la planification du génocide des Tutsi

Le 3 mai 2007, Filip Reyntjens témoignait devant la cour d'assises de Bruxelles dans le procès du major Bernard Ntuyahaga poursuivi dans l'assassinat de 10 casques bleus belges au Rwanda en avril 1994. Reyntjens nia la planification du génocide en disant: « Par définition, nous n'aurons pas de preuve d'une planification car il n'y a pas de PV de réunions ou de témoignages, à ce jour convaincants, de personnes qui auraient fait partie d'une structure de commandement parallèle ». Et pourtant, Reyntjens avait été l'un des premiers à révéler, deux ans avant le génocide, qu'au Rwanda, il y avait un groupe d'escadrons de la mort au plus haut Sommet de l'Etat qui préparait et commettait des massacres! Il l'a écrit dans un document du 9 octobre 1992 en donnant des détails sur le modus operandi de ce cercle génocidaire au sein du pouvoir rwandais:

[201] Reyntjens F., *"Sujets d'inquiétude au Rwanda »*, Dialogue N°178, novembre - décembre 1994

« Suite à une mission belge effectuée au Rwanda (en Septembre 1992), composée, en dehors de l'auteur de ce témoignage, de Willy KUYPERS (Sénateur), Johan SCHEERS (Avocat de Bruxelles), Rik de GENDT (Journaliste), et de Wilfried VAN den STORME (Consul Honoraire du Rwanda à Anvers). (...) Les indications que nous avons sur l'existence, la composition et les activités d'un 'réseau zéro' sont basées sur les témoignages de deux personnes ayant été associées à ce groupe, les témoignages de trois personnes, dont deux officiers supérieurs qui sont bien informés sur ce groupe, des témoignages dans la région du Bugesera en particulier (...)

Les objectifs du groupe responsable pour les troubles étaient annoncés comme suit, à ceux qui les rejoignaient: le multipartisme est cause de l'anarchie et du désordre; les gouvernements Nsanzimana et Nsengiyaremye ne valent rien; il faut donc discréditer le changement en cours.

Au niveau national, le noyau de ce groupe est constitué notamment par les personnes suivantes :

- Nzirorera Joseph (ancien ministre, député de Ruhengeli),
- Zigiranyirazo Protais (ancien préfet de Ruhengeli, beau-frère du Président),
- Rwabukumba Séraphin (PDG de la Centrale, beau-frère du Président),
- Col. Serubuga Laurent (ancien Chef d'Etat-major adjoint de l'armée,
- Col. Sagatwa Elie (Secrétaire particulier du Président, beau-frère du Président),
- Mr Ntirivamunda Alphonse (Directeur général des Ponts et Chaussées, beau-fils du Président),
- Capt. Simbikangwa Pascal (fonctionnaire à la présidence, beau-frère du Col. Sagatwa),
- Col. Bagosora, Directeur de cabinet au Ministère de la défense, cousin du Président),
- Maj. Nkundiye (Commandant de la Garde Présidentielle),
- et le Col. Nsengiyumva Anatole (Chefs des renseignements militaires).

A part le noyau central, le groupe dispose de relais locaux ou régionaux chargés de l'exécution sur place ; c'est ainsi que dans le Bugesera, ce rôle a été joué notamment par Fidèle RWAMBUKA, le bourgmestre (Maire) de Kanzenze. Les activités de ce groupe ont un triple effet : sabotage du processus de démocratisation, qui ne peut se dérouler correctement dans un contexte de déstabilisation, intimidation de la composante tutsi de la population et des partis d'opposition, handicap du processus d'Arusha, puisque le message donné est évidemment que ni les réfugiés, ni les membres du F.P.R. seront en sécurité s'ils se décidaient à rentrer au Rwanda. Ces actions sont dès lors profondément anti-démocratique et violatrice des droits de l'homme ; à la limite, elles pourraient résulter dans une véritable guerre civile montée de toutes pièces... Afin de faire la lumière la plus complète possible sur ces événements et d'éviter leur répétition, une enquête internationale approfondie est impérieuse».

La question des escadrons de la mort ayant préparé le génocide fut posée à Reyntjens au TPIR le 16 septembre 2004 quand il intervenait en faveur de Théoneste Bagosora. Gêné, sa réponse laconique fut la défense de ce cercle criminel : « Etre membre de l'Akazu[202] n'est pas une offense ou un crime devant ce tribunal ». Comment l'appartenance à l'Akazu ne peut-il pas constituer un crime alors que justement ce cercle avait été conçu par le régime à des fins criminelles que Reyntjens lui-même fut l'un des premiers à dévoiler en septembre 1992? C'est curieux.

Rappelons à titre d'informations complémentaires, que c'est le 21 septembre 1992, que l'armée rwandaise publia un document d'identification de l'ennemi, qualifiant d'office, tout tutsi comme étant l'ennemi du Rwanda.

[202] Reyntjens F., *Les risques du métier*, p.117

3.4. Les Tutsi, «auteurs de leur génocide»

Au TPIR, Reyntjens a énergiquement tenté à plusieurs reprises de convaincre les juges que c'est la guerre déclenchée par le FPR qui est la cause directe du génocide. Il insistera que c'est le FPR qui est auteur du génocide qui a emporté des centaines de milliers des familles des membres du FPR qui vivaient au Rwanda. Le 14 octobre 1997, il intervenait au TPIR comme témoin-expert du procureur dans l'affaire Georges Rutaganda, 2ème vice-président de la milice interahamwe au niveau national. Reyntjens exploita sa position pour nier le caractère intentionnel de commettre le génocide sur le groupe ethnique tutsi : « S'il n'y avait pas eu la guerre, il n'y aurait pas eu de génocide », ajoutant que le FPR est «politiquement coresponsable» du génocide.

Le 25 juillet 2005, dans une interview au Journal POLITICS, Reyntjens accusa violemment le Chef de l'Etat rwandais d'être le responsable d'un génocide qu'il combattait stigmatisant que le génocide ne lui disait rien : « Kagame a délibérément développé une stratégie de la tension, c'est lui qui a mis les extrémistes hutu sur le sentier du génocide ; l'extermination des Tutsi résidant au Rwanda n'était pour lui qu'un calcul tactique pour qu'il puisse prendre le pouvoir.

Une confirmation de cette hypothèse rendrait le FPR et son chef juridiquement responsable du génocide de 1994 ». Il reprendra cette aberrante thèse dans nombre de ses publications et interventions publiques : « A la question posée par un des juges s'il y aurait eu génocide s'il n'y avait pas eu de guerre, ma réponse a été qu'à mon avis il n'y aurait pas eu de génocide sans la guerre, et que dans ce sens le FPR était politiquement coresponsable du génocide. J'ai bien insisté sur le fait que cette coresponsabilité est politique ou historique, et non juridique. Je maintiens ce point de vue »[203].

[203] Akazu est un nom rwandais donné à un groupuscule extrémiste gravitant autour du pouvoir du président Habyarimana aux fins de commettre des crimes sur des opposants, des Tutsi et ayant préparé le génocide

3.5. Les Tutsi, provocateurs des Hutu

L'accusation de Tutsi provocateurs des Hutu pour les inciter aux massacres, pour dire que les Hutu ont commis un génocide en qualité d'auto-défense, est un autre leitmotiv fort chez Filip Reyntjens. En juin 1997, la revue flamande Wereldwild a réuni trois personnes: Filip Reyntjens, Père Guy Theunis et Colette Braeckman, pour parler du Rwanda. Les propos de Reyntjens et Theunis furent d'une haine sans mesure attribuant aux Tutsi la primauté de provocateurs des Hutu pacifiques. Reprenons quelques questions et réponses de cette interview:

« **Question :** En 1959, lors de la révolution sociale hutue, l'Eglise a-t-elle trahi les Tutsis ? Braeckman : Cela fut ressenti comme une trahison. L'Eglise a changé de direction ; elle a donné priorité aux revendications des Hutus. Cela correspondait d'ailleurs à l'agenda politique du pouvoir colonial, contre lequel les Tutsis s'érigeaient. Reyntjens : Il ne faut pas présenter les Tutsis uniquement comme des victimes. Une des raisons de la révolution était précisément l'inflexibilité d'une toute petite classe de Tutsis, non des Tutsis en général. Il y avait des Tutsis qui voulaient la démocratisation. (...) Les Tutsis ont subi des violences, ils ont été bannis. Mais ils n'étaient pas seulement des victimes. Ils ont mené une politique de résistance aux changements.

Theunis : C'est une constante. Les Hutus sont généralement pacifiques. Ils voulaient une évolution non violente. La violence vient toujours du même côté. D'un seul côté. » Question : Ce qui veut dire ?

Theunis : Du côté des Tutsis. Ce sont toujours les Tutsis qui provoquent, qui d'une façon ou d'une autre gâtent les choses.

Question : Les derniers mois, on parle d'une nouvelle dictature à Kigali. Certains parlent d'une persécution de l'Eglise ?

Reyntjens : je ne pèse pas mes mots. Le régime de Kigali est une dictature militaire brutale. Je comprends qu'il y ait des raisons à cela. Le Rwanda se trouve dans une totale impasse. Cette impasse entraîne tant de violences qu'il n'y a plus d'issue ».

On voit dans cet extrait, à quel point Reyntjens et le père Theunis utilisent des propos de haine, racisme, discrimination, négationnisme[204]. Cette interview a été réalisée par des journalistes belges Guy Goris et Marc Van Laere. Elle a été traduite en français et en anglais et diffusée par des journaux francophones et anglophones tel African News Bulletin/Bulletin d'informations africaines appartenant aux Pères Blancs. Ces derniers l'ont à leur tour répandu dans tous les réseaux d'informations dont ils disposent à travers le monde en Belgique, Italie, France, Pays Bas, Suisse, Allemagne, Canada, Etats Unis et dans de nombreux pays d'Afrique, Asie et Amérique latine où ils possèdent des missions.

3.6. Clarifications du TPIR sur l'absence de lien de causalité entre la guerre et le génocide

Dès son premier jugement rendu le 2 septembre 1998 contre Jean-Paul Akayesu, le TPIR a tranché toute confusion sur l'existence du lien de causalité entre la guerre et le génocide, en démontrant que le génocide commis contre les Tutsi est un crime spécifique : « Il apparaît clairement que les massacres survenus au Rwanda en 1994 visaient un objectif déterminé : celui d'exterminer les Tutsis, choisis spécialement en raison de leur appartenance au groupe ethnique tutsi (...). C'est un génocide qui a été commis au Rwanda en 1994, contre les Tutsi en tant que groupe ».

Le TPIR poursuivra en notant une différence claire entre le conflit armé opposant le FPR et les FAR d'une part, et la planification et exécution du génocide d'autre part : «Parallèlement au conflit, un génocide contre le groupe Tutsi a bien été perpétré (...) l'exécution de ce génocide a probablement pu être facilitée par le conflit, en ce sens que les combats contre les forces du FPR ont servi de prétexte

[204] Reyntjens F., *Les risques du métier*, p.115

à la propagande incitant à commettre le génocide contre les Tutsi, en faisant un amalgame entre combattants du FPR et civils Tutsi, à la faveur de l'idée bien relayée par les médias selon laquelle chaque Tutsi été un complice des Inkotanyi. (...). Il importe de souligner que le génocide contre les Tutsi, bien qu'il ait été concomitant au conflit susmentionné, est évidemment d'une nature fondamentalement différente de celle du conflit »[205].

En 2006, le TPIR établira dans l'affaire Karemera que le génocide commis contre les Tutsi était un fait de notoriété publique qui n'est pas une matière à contestation :

"Le génocide des Tutsis du Rwanda est un fait de notoriété publique qui fait partie de l'histoire mondiale. Il n'y a aucune base raisonnable pour qui que ce soit de nier qu'en 1994, il y avait une campagne de massacres de masse visant à détruire, en tout ou tout au moins en grande partie, la population tutsie du Rwanda. Même si le nombre exact ne peut être connu, la grande majorité des Tutsis du Rwanda ont été assassinés, et beaucoup d'autres ont été violés ou autrement violentés. Ces faits étaient largement connus même au moment de la création du tribunal (en novembre 1994), comme cela est reflété dans la résolution du Conseil de sécurité (de l'ONU) établissant le tribunal".

3.7. Le conseil de sécurité exige la répression du négationnisme et des FDLR

Le Conseil de sécurité de l'ONU s'est aperçu du danger de négationnisme et de l'importance de protéger la mémoire du génocide des Tutsi et a adopté une résolution forte dans ce sens. Le 16 avril 2014, le Conseil de sécurité dans sa résolution 2150 a en effet réaffirmé la nature de notoriété publique du génocide commis contre les Tutsi, déplorant l'ampleur du négationnisme, l'impunité des auteurs du génocide et appelant les Etats Membres à agir en faveur de la mémoire et de la justice, y compris à travers l'arrestation et le jugement des FDLR.

[205] Seule Colette Braeckman tenait des propos mesurés

Extraits : « (...) Il existe des preuves accablantes que des actes de génocide ont été commis à l'encontre du groupe tutsi » (...); Rappelant que la Chambre d'appel du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) a dressé le constat judiciaire concluant qu'il était « un fait de notoriété publique » qu'« entre le 6 avril et le 17 juillet 1994, un génocide a été commis au Rwanda contre le groupe ethnique tutsi », rappelant également que plus d'un million de personnes ont été tuées dans ce génocide, (...) et prenant note en s'en inquiétant de toute forme de négation de ce génocide; Souligne qu'il importe de tirer les leçons du génocide perpétré en 1994 contre les Tutsis au Rwanda, (...) ; Condamne sans réserve toute négation de ce génocide et invite instamment les États Membres à se donner des programmes éducatifs pour graver dans l'esprit des générations futures les leçons du génocide, le but étant d'en prévenir d'autres dans l'avenir; Salue les efforts déployés par les États Membres pour mener des enquêtes et poursuivre toutes personnes accusées de ce génocide ; Demande à tous les États (...) d'enquêter sur les faits, d'arrêter, de poursuivre ou d'extrader, en exécution de leurs obligations internationales en la matière, tous autres fugitifs accusés de génocide qui résident sur leur territoire, y compris les dirigeants des FDLR ». Ces décisions ont valeur d'autorité de la chose jugée. C'est l'unique vérité qu'il faut retenir, mais que Reyntjens ne cesse de falsifier chaque fois qu'il en a envie.

4. Reyntjens et l'utilisation de la justice internationale

Les rapports entre Filip Reyntjens et la justice internationale, que ce soit le TPIR, que ce soit les jugements et poursuites de génocidaires au sein des Etats Tiers ont été marqués de sa part, par une absence criante de neutralité et d'impartialité. Il fournit trop d'énergies pour combattre l'unicité du génocide des Tutsi, l'acharnement à vouloir traduire les membres du FPR en justice pour des crimes non avérés, la défense des auteurs du génocide en leur fournissant aide et assistance et par des tentatives fréquentes d'influencer la justice nationale et internationale. Voyons cela.

4.1. Une absence de neutralité

La partialité de Reyntjens sur le plan judiciaire s'est manifestée à plusieurs reprises. D'abord, en Belgique, devant la Cour d'assise de Bruxelles ; en Suisse, devant la Cour militaire de Lausanne, dans l'affaire Fulgence Niyonteze, bourgmestre de Mushubati qui a été jugé et condamné par la justice suisse ; dans l'affaire Léon Mugesera, au Canada, devant l'arbitre Monsieur Turmel qui devait décider sur l'extradition de Mugesera au Rwanda; témoignage par voie d'affidavit aux ÉtatsUnis et au Royaume Uni dans la défense de quatre génocidaires (Dr Vincent Bajinya, Pierre Célestin Mutabaruka, Emmanuel Nteziryayo, Charles Munyaneza et Célestin Ugirashebuja), et dans l'affaire Enock Ruhigira en Nouvelle Zélande. Lorsque le Canada décida de Léon Mugesera, la colère de Reyntjens fut immense :

« (...) Lorsqu'en 2005 la Cour suprême du Canada autorise son expulsion, je rédige une déclaration assermentée dans laquelle j'affirme que son refoulement vers le Rwanda ne serait pas justifié, puisqu'il y risquerait de subir un procès inéquitable, voire la persécution et même la mort »[206]. Contrairement à cette accusation, Mugesera a bénéficié devant la justice rwandaise d'un procès juste et équitable, il est détenu dans des conditions obéissant aux normes internationales, et surtout il n'a pas été exécuté comme le prétendait Reyntjens. Reyntjens est également intervenu comme expert et rédacteur des rapports dans des commissions d'enquêtes parlementaires en Belgique et en France, dans la commission de l'Organisation des Nations Unies sous la direction de Monsieur Ingvar Carlsson et dans le panel de personnalités éminentes mis en place par l'Organisation de l'unité africaine, présidé par l'ancien Président du Botswana, Sir Ketumile Masire. Dans toutes ses interventions au sein de ces institutions, le souci de Reyntjens a toujours été celui de vouloir les influencer, sans succès, sur deux points, l'établissement du double génocide et la mise en accusation du FPR.

[206] Reyntjens F., *Les risques du métier*, p.97

4.2. Pressions au TPIR pour acquitter les accusés de génocide

Reyntjens avoue fièrement avoir souvent essayé d'influencer les décisions judiciaires et politiques dans un sens qui l'arrangeait ou qui protégeait ses amis rwandais, peu importe qu'ils soient génocidaires : « Tout comme d'autres, j'ai parfois délibérément choisi de tenter d'influencer le cours des choses, ce qui est inhérent à la démarche que j'ai appelée 'militante' ou 'activiste'. Ce volontarisme a un prix qu'il faut accepter de payer. (...). Même lorsque l'on ne fait pas le choix de l'activisme, on est donc impliqué dans les pratiques politiques »[207].

En effet, le 30 novembre 1999, Reyntjens était entendu à sa demande au TPIR dans le procès du chef milicien Georges Rutaganda au titre d'amicus curiae (ami de la Cour). Reyntjens l'avait introduite lui-même et a supplié les juges de ne pas condamner Rutaganda : « Je m'inquiète de l'apparence qui pourrait être créée si, dans les circonstances du moment, le Tribunal était amené à prononcer un verdict de culpabilité et la détermination d'une peine dans l'affaire Rutaganda »[208].

Le 22 novembre 2007, Filip Reyntjens est revenu à Arusha avec une mission identique d'intervenir en faveur de l'ancien bourgmestre de Ngoma (Butare), Joseph Kanyabashi. Malgré l'existence de preuves accablantes sur sa responsabilité dans le massacre des Tutsi de sa Commune, Reyntjens qui est ami de Kanyabashi depuis plusieurs années, a plaidé l'innocence sans se soucier de la recherche de la vérité[209] : « Rien n'indique que Kanyabashi approuvait les massacres de Tutsis (...). Kanyabashi n'a pu être associé à la planification du génocide au Rwanda et à Butare, en particulier (...). Au vu de la situation telle qu'elle se développait à Butare, à partir du 19 avril (1994) au plus tard, et de la réalité du

[207] Voir notamment l'ouvrage de la Fédération Internationale des Droits de l'Homme *Aucun Témoin ne doit survivre*, 1999, qui détaille le déroulement du génocide dans la préfecture de Butare

[208] Reyntjens F., *Témoignage au TPIR dans le procès de Joseph Kanyabashi*, 18/9/2007

[209] Reyntjens F., *Les risques du métier*, p.97-98

contrôle physique dans la Commune (Ngoma), il aurait été impossible pour Kanyabashi de s'opposer de façon effective et visible aux forces engagées dans le génocide. Non seulement, n'en avait-il pas les moyens physiques, mais il aurait payé de sa vie toute velléité dans ce sens »[210]. Kanyabashi sera en fin de comptes reconnu coupable de génocide et condamné en première instance à 35 ans d'emprisonnement, réduit en appel à 20 ans pour crime d'incitation au génocide.

4.3. Collaboration avec le juge Bruguière en France

Les interventions de Reyntjens dans un sens contraire à la recherche de la vérité des faits, se sont aussi manifestées dans sa collaboration étroite avec le juge d'instruction français, Jean Louis Bruguière qui menait une enquête partiale à charge contre les responsables du FPR. Reyntjens l'explique en ces termes : « A sa demande, je rencontre le juge Jean-Louis Bruguière à Paris le 13 octobre 2000, deux ans et demi après l'ouverture de l'instruction judiciaire en relation avec l'attentat contre l'avion présidentiel rwandais (...). Nous parcourons notamment les données que j'ai recueillies pour la rédaction d'un livre en 1995 et celles qui me sont parvenues depuis sa parution. Même s'il n'exclut rien, tout comme moi, il penche manifestement vers le FPR comme auteur de l'attentat.

Je ne suis formellement entendu que le 10 juillet 2002 à Bruxelles, à l'occasion d'une commission rogatoire menée par le commandant Pierre Payebien. Par la suite, je reste régulièrement en contact avec l'instruction par le biais de celui-ci. Nous échangeons par téléphone et courriel au sujet de questions qu'il se pose, de données qu'il veut vérifier et d'éléments dont je pense qu'ils pourraient être utiles à l'instruction. Un thème récurrent est la sécurité des témoins, surtout ceux vivant au Rwanda; à une

[210] Le TPIR a extradé au Rwanda Jean Uwinkindi, Bernard Munyagishari, Ladislas Ntaganzwa, Fulgence Kayishema (en attente d'être extradé par l'Afrique du Sud).

occasion, l'exfiltration d'un proche de Kagame est sérieusement envisagée, mais l'affaire n'aura finalement pas lieu (...) Puisque je suis de plus en plus convaincu que le FPR a commis l'attentat, je me dis qu'il aurait naturellement obtenu les missiles de son allié ougandais »[211].

On le voit, Reyntjens n'agit pas dans l'intérêt d'une justice impartiale, il est dans la ligne unilatérale comme Bruguière, de collecte des témoignages uniquement à charge contre le FPR, un choix partisan éloigné de l'intégrité d'un expert scientifique.

4.4. Opposition aux mandats d'arrêt internationaux émis par le Rwanda

La partialité de Reyntjens s'observe dans un autre dossier concernant les mandats d'arrêt émis par la justice rwandaise contre des accusés du génocide qui résident dans des Etats tiers.

Tout en reconnaissant le bien-fondé de certains dossiers au niveau de leur contenu criminel, Reyntjens défend les accusés sans limite et discernement. Il l'écrit comme suit : « Le régime rwandais veut en effet 'récupérer' le plus de réfugiés possible, et s'est mis à lancer des mandats d'arrêt à travers le monde. Si certains ont incontestablement trait à des personnes qui peuvent légitimement être soupçonnées d'avoir trempé dans le génocide, d'autres sont harcelées parce qu'elles sont des opposants (potentiels) que Kigali veut ramener sous sa coupe. Je suis donc amené à témoigner, par écrit ou sur place, dans des pays comme les Etats-Unis, le Royaume-Uni, les Pays-Bas ou la Nouvelle-Zélande. Dans un certain nombre de cas, je sais que la demande rwandaise est injustifiée, mais même là où je n'ai pas d'opinion sur la culpabilité ou l'innocence de la personne recherchée, ma position est que l'extradition ne se justifie pas, parce que l'intéressé risque un procès injuste et que c'est au pays hôte de le juger ».

[211] USA (plusieurs individus), Pays Bas (Venant Rutunga, Jean Baptiste Mugimba, Jean Bosco Iyakaremye), Allemagne (Straton Musoni), Belgique (Major Bernard Ntuyahaga), Danemark, Suède, Canada.

Autrement dit, Reyntjens s'oppose aux mandats d'arrêt internationaux lancés par le Rwanda par pure conviction théorique que les accusés n'auront pas de procès équitable au Rwanda. Or, plusieurs accusés ont été extradés au Rwanda par le TPIR[212] et par des Etats occidentaux[213], et ont tous bénéficié de procès justes et équitables au Rwanda. Il y a même souvent des accords signés entre le Rwanda et les Etats qui extradent et le Rwanda les respecte scrupuleusement. Par exemple dans le cas de Wenceslas Twagirayezu extradé par le Danemark, il était contenu dans l'accord que s'il était condamné, il retournerait au Danemark y exécuter sa peine. Le Rwanda a respecté cette disposition en juin 2015 et a renvoyé Wenceslas Twagirayezu au Danemark pour y finir sa condamnation de 20 ans de prison. Il a été reconnu coupable de crimes commis à la paroisse de Busasamana et à l'Université adventiste de Mudende.

4.5. Soutien aux dignitaires du régime Habyarimana demandant l'asile politique

Reyntjens pousse loin son parti-pris en se félicitant de la façon dont il aide des Rwandais, parmi lesquels figurent les suspects de génocide, à obtenir l'asile politique en Europe : « Je dois encore faire état de deux autres séquelles du génocide me concernant.

La première a trait au sort à l'étranger de cette nouvelle diaspora, en grande majorité hutu. Elle a accaparé beaucoup de mon temps. Le premier est celui de Rwandais sollicitant l'exil dans des pays très divers, dont les avocats me demandent des déclarations assermentées (affidavit en anglais) affirmant que ces demandeurs d'asile risquent d'être persécutés pour des raisons politiques et/ou ethniques au Rwanda. J'en ai fait des dizaines, toujours en âme et conscience (...), et je dois dire que, du moins dans les cas que je connais, les pays d'asile ont généralement fait preuve d'hospitalité et/ou de prudence »[214].

[212] Reyntjens F., *Les risques du métier*, p.118
[213] Reyntjens F., *Les risques du métier*, p.119
[214] Reyntjens F., *Les risques du métier*, p.95-96

Attaques contre des occidentaux défenseurs de la vérité sur le génocide dans l'arrogance de se croire le seul « expert » du Rwanda et de la région des Grands Lacs, Reyntjens manifeste une intolérance intellectuelle contre des universitaires et intellectuels qui n'adhèrent pas à ses thèses. Il le décrit comme suit :« Ceux qui –par ignorance, calcul ou sympathie– soutiennent aveuglément le régime rwandais assument une très grande responsabilité. Ce sont en effet ces appuis qui renforcent le FPR dans sa conviction que tout lui est permis, ce qui à son tour crée des conditions propices à l'accomplissement de nouveaux crimes et engendre une situation où les violences futures deviennent inévitables. Je trouve ces appuis parfois assez proches de moi. Ainsi, deux ambassadeurs belges successivement en poste à Kigali, Michel Lastchenko et Marc Gedopt, se comportent, d'après tous ceux qui les rencontrent, comme des 'membres honoraires du FPR'. Le Premier ministre Guy Verhofstadt, qui a été fort marqué par son travail comme rapporteur de la Commission Rwanda du Sénat belge, refuse d'émettre la moindre critique à l'encontre du pouvoir rwandais ; à partir de 2003, il en est de même de Louis Michel, ministre des Affaires étrangères et ensuite commissaire européen »[215]. Même des universitaires belges qui refusent de s'inscrire dans des thèses de Reyntjens marquées par la haine et la négation du génocide, il les diabolise à outrance : « Dans ma propre université, un de mes collègues à la Faculté de Droit (dont je préfère taire le nom, mais qui se reconnaîtra) saisit chaque occasion qui lui est offerte pour appuyer le régime de Kigali (...). Un autre collègue à mon université se fait le porte-parole des thèses du FPR et enclenche des polémiques brutales tant dans la presse flamande que dans une revue scientifique. Il y aurait de nombreux autres exemples à donner, en Belgique et ailleurs. Ceux qui agissent de la sorte sont tout aussi responsables que ceux auxquels ils reprochent, à juste titre, d'avoir soutenu le régime qui a conduit au génocide »[216].

[215] Reyntjens F., *Les risques du métier*, p.118
[216] Reyntjens F., *Les risques du métier*, p.119

Reyntjens fait partie de ces personnes qui ont appuyé fortement le régime Habyarimana auteur du génocide, nous l'avons démontré à suffisance. Il devrait s'attaquer aux autres en commençant par lui-même.

Récemment, Reyntjens s'en est pris à l'ambassadeur de France au Rwanda, Mr Antoine Anfré qui, à la fin de son mandat postera un tweet d'adieu le 13 août 2025 dans lequel il exprime ses souvenirs: « Ceci est mon dernier post en tant qu'ambassadeur de France au Rwanda : « je quitte Kigali à l'issue de quatre belles années de mission, qui ont permis de conforter l'amitié France-Rwanda ». Reyntjens réagira avec un jugement de valeur honteux en disant: « L'ambassadeur Anfré a mieux représenté le Rwanda que la France! » Où est l'expertise scientifique dans une telle accusation ? Où est l'éthique intellectuelle ?

4.6. Opposition aux poursuites contre le génocidaire Froduald Karamira

Froduald Karamira était l'un des dirigeants extrémistes du parti politique MDR. Karamira fait partie des penseurs et organisateurs du génocide. Il est notamment connu pour avoir, le 23 octobre 1993, appelé lors d'un meeting des partis politiques MDR, MRND et CDR à l'unité des Hutu pour l'extermination des Tutsi. Exilé en Inde, il a en 1996, à la demande du Rwanda, été embarqué sur un avion de ligne éthiopien et a tenté de s'échapper lors d'une escale à Addis Abeba. Il a été aussitôt rattrapé puis incarcéré pour un temps. Des tractations ont alors commencé. D'une part, le TPIR qui voulait le saisir, et d'autre part le Rwanda le réclamait à juste titre, et c'est là que l'ingérence forte de Reyntjens se manifestera pour le soustraire à la justice.

Reyntjens explique ses interventions en faveur de Karamira de façon suivante : « Froduald Karamira s'est installé en Inde après la victoire du FPR. (...) Reconduit au Rwanda, il tente d'échapper lors d'une escale à Addis-Abeba, mais il est vite rattrapé et incarcéré dans une prison de la capitale éthiopienne. Alerté par son frère, qui

vit à Nairobi, je contacte Catherine Cissé, proche collaboratrice de Goldstone[217] et de ses successeurs; jusqu'à son départ du bureau du procureur, cette franco-sénégalaise charmante et compétente constitue ma ligne de contact constante. Je veux éviter que Karamira soit extradé au Rwanda (...). Je contacte en même temps un avocat belge, Me Scheers qui accepte de défendre les intérêts de Karamira dans ses rapports avec le TPIR »[218].

En voulant soustraire Karamira à la justice, Reyntjens connaît son rôle clé dans la planification et exécution du génocide. Passons-lui la parole encore une fois : « Je pense n'avoir pu sauver 'à distance' qu'une seule famille, dans des circonstances particulièrement éprouvantes. Le 15 avril [1994], M.T., l'épouse d'un collègue tutsi, ancien doyen de la Faculté de Droit, m'appelle pour annoncer que son mari a été tué par des miliciens avec lesquels il gardait pourtant une barrière dans leur quartier de Nyamirambo. RTLM l'avait dénoncé, indiquant l'endroit où il se trouvait et appelant à son meurtre. Lorsqu'elle me dit qu'elle vient de l'enterrer dans le jardin, je ne sais quoi lui dire et demande ce qu'elle va faire. Elle me répond très calmement qu'elle et ses enfants attendent d'être tués d'un moment à l'autre. A ma question : 'Qui contrôle les miliciens qui ont tué ton mari ?', elle répond avec une pointe d'ironie teintée de cynisme : 'Ton ami Karamira'.

(...) Je demande à M.T. si je peux appeler Karamira pour tenter d'obtenir sa protection, tout en sachant que cela n'est pas sans risques, puisque cela attirera l'attention sur cette famille. Elle me dit que tout le monde sait où ils se trouvent et qu'ils vont de toute façon mourir. J'appelle tout de suite Karamira. Je lui dis que ses hommes ont tué l'époux de M.T., que c'est inadmissible, mais que le mal est fait. En revanche, sa famille est en vie et elle doit le rester.

[217] Richard Goldstone est à cette époque Procureur du Tribunal pénal international pour le Rwanda

[218] Reyntjens F., *Les risques du métier*, p.89

Je dis à Karamira que je le tiens pour responsable du sort de ces gens et que, s'il leur arrivait la moindre chose, je le pourchasserais où qu'il se trouve, pour qu'il réponde de ce crime.

Karamira est très gêné ; il rouspète quelque peu, affirme qu'il ne contrôle pas toutes les barrières à Kigali, mais finit par me donner une vague promesse. M.T . et les enfants ont eu la vie sauve et ont pu s'installer en Suisse. Je ne suis pas certain que mon intervention y soit pour quelque chose, mais si c'est le cas, cet épisode montre bien à quel point des hommes comme Karamira avaient le pouvoir de décider de la vie et de la mort pendant cette période ».

Il ne faut, en aucun cas, avoir le moindre doute sur la puissance criminelle de Karamira et son rôle clé dans le génocide. Il faisait partie d'un cercle profondément extrémiste qui, le long du génocide, intervenait sur la radio nationale et RTLM pour inciter à l'accélération du génocide[219].

4.7. Rejet d'enquêtes des experts compétents sur l'attentat contre le Falcon 50

Depuis 1994, Filip Reyntjens a développé une thèse selon laquelle les tirs de missiles qui ont abattu l'avion présidentiel Falcon 50 dans la soirée du 6 avril 1994 ont été tirés à partir de Masaka, précisément au lieu-dit CEBOL[220] et que c'est le FPR qui est l'auteur de l'attentat. Dès le départ, la position de Reyntjens est de trouver tous les voies et moyens d'accuser le FPR. Il n'était pas intéressé par la vérité des faits. Reyntjens a fabriqué cette thèse sans jamais avoir mené d'enquête sur le terrain, et encore moins, sans disposer d'aucune compétence scientifique et expertise requises qu'exige

[219] Plus particulièrement, les 12/4/1994 et 21/4/1994 Froduald Karamira a lancé des messages au génocide sur les antennes de Radio à travers des émissions animées par le journaliste Jean Baptiste Bamwanga

[220] CEBOL signifie Centre d'élevage pour bovins laitiers qui se trouvait dans la vallée de Masaka. Ce Centre de recherche était géré par le projet Kigali-Est appartenant au Ministère de l'agriculture et était financé par la France. Dans ce projet, nombre de ses coopérants étaient des ingénieurs et assistants techniques français.

l'examen des crashs ou accidents d'avions. Dès lors, dès qu'une expertise scientifique s'oriente vers le côté contraire à ses fabrications accusatoires, il crie au complot.

En 2008, une enquête d'expertise a été menée au Rwanda par des spécialistes britanniques de l'Université Cranfield aboutissant à la désignation du camp militaire de Kanombe et ses environs immédiats comme lieu de départ des missiles SAM16 ayant abattu le Falcon 50. Reyntjens dénonça ce rapport scientifique dont il ne maîtrisait aucune compétence.

Entretemps en France, en 2007, le juge Marc Trévidic avait repris le dossier de Bruguière et menait cette fois-ci une véritable enquête à d'établissement des faits. En 2010, les juges français Marc Trévidic et Nathalie Poux effectuent une première avancée judiciaire réelle avec le transport sur les lieux du crime. Les deux juges se sont déplacés au Rwanda avec un groupe d'experts en balistique, acoustique, explosif et ont opéré de minutieux relevés cartographiques. Leur rapport rendu public par le juge Trévidic le 10 janvier 2012 établit deux éléments capitaux. D'abord, l'avion a été atteint par deux missiles SAM-6 et l'ont fait exploser.

Ensuite, les missiles ont été tirés depuis le camp militaire de Kanombe, place forte de l'armée officielle, de la garde présidentielle du président Habyarimana et de commandos d'élite. Pris au dépourvu, Reyntjens perd ses arguments sur sa thèse de Masaka, et opta pour une évasion qu'il maintient toujours, de dire que les experts français n'ont pas désigné l'auteur des tirs. Très curieux n'est-ce pas ! Qui d'autre peut-il être l'auteur des tirs si pas l'armée rwandaise qui était responsable de ce camp militaire, le plus important du Rwanda à l'époque ? Rappelons que ce camp Kanombe abritait les unités d'élite dont le bataillon paracommando du major Aloys Ntabakuze, les éléments de la garde présidentielle du major Protais Mpiranya, l'unité Lutte Anti-aérienne qu'a dirigée le colonel Bagosora, et qui est aux ordres du colonel Laurent Serubuga, le bataillon des bâtiments militaires du major Augustin Ntibihora et bien d'autres.

A la suite de cette enquête, le 26 décembre 2018, les juges d'instruction ont rendu un non-lieu, confirmé en appel en août 2020, puis validé de façon définitive le 15 février 2022 par la cour de cassation française, mettant ainsi fin aux spéculations sur les responsabilités accusant le FPR dans ce dossier. Mais, Reyntjens ne se soumet pas aux conclusions des enquêtes comme le ferait tout expert sérieux. Il s'obstine toujours à accuser le FPR d'en être l'auteur[221] sans aucun élément. Il faut aussi dire que dans les années qui ont suivi les mandats d'arrêt de Bruguière, plusieurs de ses témoins clés se sont rétractés, d'autres ont été contredits. Pièce par pièce, la construction du juge Bruguière s'est totalement défaite.

Revenant à Reyntjens, ce qui est encore plus bizarre est que le 10 décembre 1998, il a écrit au député français Bernard Cazeneuve, rapporteur de la Mission Française d'Information Parlementaire sur le Rwanda, une lettre dans laquelle il reconnaissait que des sources britanniques et belges lui ont confirmé que les ex-forces armées rwandaises disposaient de missiles SA-16 qui ont été utilisées pour abattre le Falcon 50 de Habyarimana.

Lisez : « En réponse à votre lettre du 3 décembre [1998] je vous confirme que j'ai obtenu les numéros de série des lanceurs SA-16 de la part des FAR, et plus particulièrement le colonel Bagosora. C'est par le biais de l'avocat de ce dernier, Me Luc De Temmerman, que ces données me sont parvenues. Je saisis l'occasion pour vous confirmer par écrit ce que je vous ai dit lors de notre dernier entretien à Bruxelles, c'est-à-dire que mes anciennes sources britanniques et belges m'ont confirmé (ma source britannique ajoute 'adamantly') que d'après leurs renseignements, ces missiles font partie d'un stock prélevé par la France en Irak. »

[221] Reyntjens F., « *Retour sur l'attentat de Kigali, l'étincelle qui a allumé le feu du génocide*», Institute of Development Policy, University of Antwerp, september 2020. Il défend régulièrement cette même thèse sur les réseaux sociaux.

4.8. Recours aux génocidaires pour accuser le FPR

L'acharnement de Reyntjens à vouloir la tête du FPR par tout moyen est fréquent. En témoigne ce courrier du 9 mai 1997 qu'il a adressé à Hassan Ngeze, journaliste responsable du journal génocidaire Kangura. Reyntjens sollicite à Ngeze son entière coopération pour accuser le FPR de responsabilité dans l'attentat contre l'avion du président Habyarimana. Lisez :

« Cher Monsieur Ngeze,

Votre lettre datée du 18 février accompagnée du texte à l'intention d'African Rights ne m'est parvenue qu'il y a quelques jours. Cela explique le retard de cette réponse. J'ai à plusieurs reprises, tenté d'entrer en contact avec vous. En annexe, je vous envoie trois lettres que j'ai en vain tenté de vous faire parvenir ces derniers mois. Je vous prie de bien vouloir essayer de répondre à la question que je vous soumets. Ce serait en effet crucial de pouvoir prouver l'implication du FPR dans l'attentat contre l'avion du président Habyarimana. Si des collaborateurs de RTLM se trouvent à Naïrobi, vous pourriez peut-être voir avec eux si une réponse à ma question peut être trouvée. Par ailleurs, je suis bien évidemment disposé à rencontrer un journaliste de Kangura. Il suffit de me contacter quelques semaines à l'avance pour fixer un rendez-vous. Dans l'espoir de vous lire ou de vous rencontrer bientôt, je vous prie d'agréer, cher Monsieur Ngeze, mes salutations distinguées ».

4.9. Reyntjens connaissait le caractère criminel de Ngeze

Reyntjens a contacté Hassan Ngeze pour accuser le FPR tout en étant totalement conscient du caractère génocidaire de cet individu. Reyntjens avait déjà décrit le rôle de Hassan Ngeze dans les massacres de Tutsi au Bugesera. Lisons : « En mars 1992, écrit Reyntjens, des interahamwe et des militaires de la Garde présidentielle et du camp Mayuya (un total d'environ 75 militaires) ont été envoyés au Bugesera. Les militaires étaient

en civil et armés de poignards et de pistolets. Les personnes, en particulier des Officiers du Ministère public et des Inspecteurs/ officiers de Police judiciaire, qui auraient pu gêner l'opération, avaient été mutés auparavant. Les fauteurs de troubles ont été transportés par des véhicules des Ponts et chaussées ; l'essence nécessaire à l'opération était fournie par MM. Rwabukumba et Nzirorera, et aurait été transportée par Hassan Ngeze et stockée chez le bourgmestre Rwambuka.

Arrivés initialement à Gashora, les interahamwe et les militaires, aidés par des interahamwe locaux, se mêlaient dans la population. Ensuite ils attaquaient quelques cibles définies à l'avance: des familles tutsi ou appartenant à l'opposition; de là, les violences se répandaient. La complicité de certains services est évidente (...) On notera également le rôle central joué par le service des Ponts et chaussées; non seulement met-il en oeuvre des véhicules et des bons de commande d'essence, mais le Fonds routier sert de véritable caisse noire pour le financement d'un nombre d'activités illégales. (...) Les fauteurs de troubles bénéficient de protections en haut lieu. Hassan Ngeze, le directeur du journal extrémiste Kangura, qui a joué un rôle dans les événements du Bugesera, vient me rendre visite à mon hôtel »[222].

En somme, Hassan Ngeze que le professeur Reyntjens contacte à la fin du génocide pour l'inciter à collaborer avec lui dans la mise en accusation du FPR est un criminel notoire dont il connaît parfaitement, depuis 1990, son implication dans la préparation et exécution du génocide.

5. Mise en cause des mesures de prévention visant la paix

Après le génocide, Reyntjens s'est montré actif dans la lutte contre la mise en place d'un système de prévention du génocide et son idéologie.

[222] Reyntjens F., *Les risques du métier*, p.59-63

5.1. Opposition à la répression de l'idéologie du génocide

En 2001, puis en 2008, le législateur rwandais a adopté des textes qui érigent les actes d'idéologie du génocide, divisionnisme et négationnisme en infractions punissables. Reyntjens s'empressa de les dénoncer en les qualifiant de « lois politiques »[223], sans se soucier de l'ampleur et de la gravité d'actes de violence qui sévissaient au Rwanda, en particulier ceux touchant aux assassinats de survivants du génocide. A titre d'exemple, en 2006, le Sénat rwandais a publié un rapport éloquent démontrant que l'idéologie du génocide était un problème récurrent malgré des efforts évidents mis en place par le Gouvernement pour son éradication.

De même, en décembre 2007, une commission parlementaire instituée pour mener une enquête sur l'idéologie du génocide dans les écoles, a démontré que sur 32 écoles secondaires, 26 d'entre elles étaient minées par ce crime. C'est suite à ce constat que les lois N°47/2001 du 18/12/2001 portant répression des crimes de discrimination et pratique du sectarisme, ainsi que la loi N°33 Bis du 6/9/2003 réprimant le crime de génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre ont été revues et modifiées par la loi N° 18/2008 du 23/7/2008 réprimant l'idéologie du génocide et infractions connexes.

En s'attaquant à la loi rwandaise portant répression de l'idéologie du génocide, Reyntjens reprenait le contenu du Communiqué d'Ingabire Victoire Umuhoza qui avait critiqué ladite loi prétendant qu'elle avait un « caractère volontairement flou, donne un pouvoir discrétionnaire illimité au Parquet et ouvre la voie à la chasse aux sorcières et à des accusations fallacieuses motivées par des considérations politiciennes ».

Ces attaques sont infondées. En effet, plusieurs Etats européens répriment tout autant l'idéologie du génocide, plus particulièrement le négationnisme de l'Holocauste, et personne,

[223] Reyntjens F., *réaction sur Rwandanet@yahoo groupes*, 3 juin 2010 ; voir également Reyntjens F., *l'Afrique des Grands Lacs*, Annuaire 2007-2008

Filip Reyntjens y compris, ne nie le bien-fondé de telles lois. Par exemple, le 19 avril 2007, soit une année avant la promulgation de la loi rwandaise sur l'idéologie du génocide, le parlement européen a adopté une décision-cadre qui exige aux Etats de légiférer contre le racisme en général, y compris la négation de l'holocauste. Cette décision dispose que seront punis des actes relatifs à « l'apologie publique, la négation ou la banalisation grossière des crimes définis à l'article 6 de la Charte du tribunal militaire international de Nuremberg annexé à l'Accord de Londres du 8 août 1945, dirigée contre un groupe de personnes ou un membre d'un tel groupe défini par référence de la race, la couleur, la religion, l'ascendance ou l'origine nationale ou ethnique, où le comportement est exercé d'une manière susceptible d'inciter à la violence ou la haine contre un groupe ou un membre d'un tel groupe ».

En application de tels textes, des Etats comme l'Allemagne, France, Autriche, Suisse, Suède, Portugal, Espagne, Italie, Roumanie, Slovaquie, Luxembourg, Andorre et autres, disposent des textes répressifs du négationnisme de la Shoah. Il est alors à se demander pourquoi Filip Reyntjens voudrait que le Rwanda, pays ayant subi le dernier génocide du 20ème siècle, ne fasse pas tout autant dans la prévention et la répression de l'idéologie de haine qui a engendré le génocide.

5.2. Enfermement dans l'ethnicité

Filip Reyntjens publie annuellement depuis 1994 un ouvrage qu'il a souvent intitulé « L'Afrique des Grands Lacs en crise », dans lequel apparaît fréquemment la liste des dirigeants et cadres rwandais avec leur label ethnique. L'une des principales questions est de se demander là où Reyntjens se fonde pour désigner de nos jours l'ethnie des Rwandais dans la mesure où depuis juillet 1994, le Rwanda a supprimé la mention ethnique dans les pièces d'identité de ses citoyens. Ce fait pour Reyntjens de distiller sans relâche l'ethnicité, témoigne de la nostalgie ethniste que ce «chercheur-acteur » porte dans ses mémoires et engagements plus

politiques qu'universitaires. Si je compare cela avec la France où j'ai fait mes études universitaires, lorsqu'un Gouvernement français est constitué, il ne vient jamais à l'esprit de personne de scruter la liste pour compter le nombre de Corses, de Bretons, de Bourguignons, de Catalans, d'Alsaciens ou de Parisiens qui en font partie ! Même en Belgique, malgré la persistance des différences affichées entre Wallons-Flammands, un tel comptage n'existe pas.

Il est alors à se demander les motifs pour lesquels Filip Reyntjens n'abandonne pas le comptage ethnique au Rwanda si ce n'est son obstination de continuation de l'esprit colonial qui, au regard d'un grand nombre de Belges, au Rwanda, on est soit Hutu soit Tutsi, comme en Belgique on est Wallon ou Flammand! Or, il n'en est rien, ou plutôt il n'en était rien avant l'arrivée des missionnaires et colonisateurs belges au Rwanda.

On oublie souvent ou on ignore comment un Rwandais devenait Hutu ou Tutsi par des critères totalement arbitraires selon la taille ou le nombre de têtes de bovins. Le cas le plus absurde est celui de naître d'un père hutu ou tutsi. Par exemple, un frère et une soeur tutsi de même père et mère qui se mariaient l'un avec une fille hutu et l'autre avec un garçon hutu, auront des enfants qui ne sont pas de la même ethnie ! Le frère époux d'une fille hutu aura des enfants tutsi et sa soeur mariée à un mari hutu aura des enfants de mention ethnique hutu ! Ainsi, les cousins germains n'obtenaient pas la même ethnie !

Pendant le génocide, il est souvent arrivé que des oncles ou des tantes, des cousins ou des cousines, tuent les enfants de leurs familles qui n'avaient pas d'identité ethnique qualifiée de hutu.

Cette politique coloniale a fait trop de dégâts au Rwanda, et c'est cela que le FPR a banni. Ne pas comprendre le bien-fondé d'une telle mesure pour l'unité des Rwandais et perpétuer cette pratique, comme le fait Filip Reyntjens, relève d'une manoeuvre destructrice qu'il convient de combattre.

5.3. Animosité contre le Chef de l'Etat Rwandais

La haine de Reyntjens contre le Chef de l'Etat rwandais est très profond à tel point qu'il écrit qu'il s'est même déplacé à Kampala pour convaincre les responsables ougandais de coopérer avec lui dans cette haine. Voici ses révélations : « En novembre 2000, je tente ma chance en contactant l'aide de camp d'un général ougandais. Pour le convaincre de coopérer, je lui fais passer le message suivant: Alors qu'il est parfaitement légitime pour l'Ouganda d'aider un allié, notamment par la fourniture d'armes et de munitions, la chose devient différente si cet allié, à votre insu, utilise ces armes pour abattre un avion présidentiel. Vous avez ici une occasion rêvée d'en découdre avec Kagame, sans devoir vous exposer vous-mêmes »[224]. Tout est dit ! Un autre exemple est survenu le 7 février 2008 à Bruxelles où se tenait une conférence dite « de feu » sur les mandats d'arrêt du juge espagnol Fernando Andreu Merelles contre quarante hauts responsables rwandais[225], animée par l'avocat espagnol négationniste Me Jordi Palou Loverdos, proche de Reytjens. Reyntjens décrit sa collaboration avec Me Loverdos comme suit : « Il faut que je précise (...) j'ai eu des échanges fréquents avec Jordi Palau Loverdos, avocat des parties civiles »[226]. Prenant la parole, Reyntjens a utilisé un langage injuriant le Chef de l'Etat rwandais comme suit : « Quelle doit être la position d'un pays partenaire du Rwanda qui doit serrer la main du président Kagame? () Je serai tenté de dire : Kagame et les quarante voleurs!»

Reyntjens renforce sa ligne de haine contre le Chef de l'Etat Rwandais allant jusqu'à déclarer que son engagement anti-Rwanda est motivé par la jalousie des réussites et considérations internationales qu'il obtient. Lisez : « Lorsque je me rends compte que le FPR a commis et continue de commettre les pires crimes,

[224] Reyntjens F., *Les risques du métier*, p.99

[225] Reyntjens F., *Les risques du métier*, p.97

[226] La justice espagnole a finalement abandonné ces mandats reconnaissant leur caractère politique, pas juridique

le seul choix qui se présente est celui du militantisme (...). Ce militantisme n'est pas inspiré uniquement par un sentiment de justice pour les victimes, mais également par la révoltante facilité avec laquelle le FPR parvient à s'assurer l'impunité la plus totale. Pire, un régime profondément criminel est présenté comme un modèle pour l'Afrique, Kagame est reçu partout avec tous les honneurs, on lui confère des doctorats honoris causa, des distinctions et des prix, il est applaudi lors des multiples conférences qu'il donne de par le monde, et le Rwanda devient un endroit où les grands de ce monde-politique, médiatique, voire des affaires – se bousculent au portillon. Tony Blair devient conseiller 'non rémunéré' de Kagame. J'ai expliqué pourquoi cette imposture est devenue possible, mais elle me choque profondément »[227].

On voit clairement que c'est la jalousie qui fait mal à Reyntjens, lui qui avait juré dès 1994, que le régime du FPR ne résistera pas à l'épreuve du temps. Observant tout le contraire, les succès du Rwanda lui font mal en tant qu'ancien conseiller du président Habyarimana, et au lieu de la reconnaissance de ses erreurs, il va jusqu'à nier les évidents progrès du Rwanda dans la bonne gouvernance : « Il n'y a pas que le passé criminel du FPR qui me fasse partir en campagne. D'après toutes les informations qui me viennent du Rwanda, y compris des collines les plus reculées, la lamentable gouvernance politique est source d'une grande violence structurelle, dont on sait que, un jour ou l'autre, elle débouche sur la violence aiguë. J'ai donc ce sentiment d'appréhension que j'avais déjà connu avant 1994. L'exclusion et la marginalisation de la plus grande partie de la population – et je ne pense pas qu'aux seuls Hutu[228] - créent et entretiennent les frustrations, ressentiments et haines.

[227] Les risques du métier, p.120-121

[228] Comment Reyntjens identifie-t-il les Hutu et les Tutsi au Rwanda d'aujourd'hui ? Mystère !

Le développement que voient les étrangers est essentiellement concentré à Kigali, la vitrine du régime[229]. La déconnexion avec le reste du pays est énorme et l'inégalité, calculée sur base du facteur Gini, a doublé depuis que le FPR est au pouvoir.Malgré les apparences de sécurité, de propreté et de 'progrès' le Rwanda est donc un volcan qui attend son éruption »[230].

En septembre 2025, lorsque le Ministère belge des affaires étrangères annule la conférence de Reyntjens à Anvers, au lieu de voir les motifs là où ils se situent en Belgique et en tirer des leçons y relatives, il va d'une part sanctifier et amadouer le ministre des affaires étrangères belges : « J'ai du respect pour le ministre Prévot, pour ses positions à l'égard du Rwanda pour son rôle en République Démocratique du Congo. Je pense qu'il a été mal conseillé »[231]. Puis, il s'en prend, une fois de plus, au Chef de l'Etat rwandais qui n'a rien à faire dans un dossier strictement interne belge : « La décision est en contradiction avec l'indépendance de l'Institut», écrira Reyntjens sur X. «Elle n'aboutira pas au respect de Paul Kagame mais à son mépris et renforcera la conviction de Kagame qu'il peut boxer au-dessus de sa catégorie».

5.3. Virulence contre des officiels rwandais

De nos jours, les interventions quotidiennes de Reyntjens sur les réseaux sociaux sont des attaques, injures, mensonges, calomnies et diatribes de toutes sortes contre le gouvernement rwandais dans son ensemble. Personnellement, je fais partie de cadres qu'il attaque comme bon lui semble, de même que mon

[229] Rappelons que Filip Reyntjens qui écrit ces contre-vérités, son récent séjour au Rwanda date de plus de trente-un ans, précisément un séjour de cinq jours en octobre 1994

[230] Reyntjens F., *Les risques du métier*, p.121

[231] La Libre Belgique, 10 septembre 2025. Reytnjens ne veut pas mécontenter Prévot étant donnéque dans la Belgique s'est souvent référé à lui pour rédiger des notes diplomatiques d'accusation contre le Rwanda, demandant des sanctions dans différentes instances internationales. Reyntjens ne veut pas perdre cette considération

collègue Olivier Nduhungirehe. Il ne nous reproche aucun fait délictueux, mais nous attaque uniquement dans l'accomplissement de notre travail. Un exemple :

En février 2025, je participais à une conférence à Nyagatare organisée pour les jeunes de la province de l'Est sur l'unité des Rwandais en préparation à la 31ème commémoration du génocide. Le lendemain, le Journal The New Times a mis à sa Une une photo où je figurais avec les jeunes. Reyntjens a posté cette photo en me comparant avec le génocidaire Léon Mugesera. Pour rappel, Léon Mugesera qui était conseiller politique du parti présidentiel MRND est allé le 22 novembre 1992 à Kabaya dans le District de Ngororero où il a prononcé un discours public d'incitation directe à l'extermination des Tutsi. Et aujourd'hui, le prétendu «expert» Filip Reyntjens compare un officiel rwandais qui donne une communication aux jeunes pour honorer la mémoire, bâtir l'unité nationale, la réconciliation et la résilience à un criminel comme Mugesera ? Comble du malheur, Reyntjens lance de telles accusations sans jamais avoir suivi mon discours et sans jamais comprendre le Kinyarwanda, la langue utilisée dans cette conférence !

5.4. Mobiles de l'hostilité de Reyntjens contre le FPR

La question pertinente qui mérite d'être posée est celle de connaître l'origine de la haine que Reyntjens ne cache pas et qui ne cesse pas. L'analyse de Servilien Sebasoni apporte une réponse éclairante qui me paraît une explication convaincante: « Lorsque le Front Patriotique Rwandais apparut à l'horizon, soulève Sebasoni, il y eut une tentative brève de séduction mutuelle. Il s'avéra assez tôt que le FPR était indocile à toute direction intellectuelle étrangère, surtout venant de l'ancienne puissance coloniale. Entre Filip Reyntjens et le FPR, il n'y eût jamais de cordialité. Le patriotisme du FPR voulait refonder la nouvelle société rwandaise sur ses bases culturelles séculaires, dont l'unité nationale par-dessus les 'ethnies'. Un casus belli entre FPR et Filip Reyntjens L'important pour les Rwandais n'était pas de refuser à Filip Reyntjens la direction intellectuelle de leur pays.

Il était urgent d'écarter un homme porteur d'un ethnisme qui avait divisé les Rwandais et venait de les mener au génocide. Et si un moment le Rwanda a décidé de ne plus accorder de visa à Filip Reyntjens, c'est qu'on n'invite pas un lépreux quand la lèpre vient d'emporter des membres de la famille. Filip Reyntjens en conçut une hargne durable. Il mettra désormais tous ses moyens, qui sont considérables, et un acharnement infatigable à nuire au nouveau Rwanda »[232].

6. La qualité d'expert de Reyntjens contestée internationalement

Diverses institutions internationales, des Etats et des collègues universitaires de Reyntjens sont nombreux à rejeter sa qualité d'expert, dénonçant son absence d'intégrité.

6.1. Au Tribunal pénal international pour le Rwanda

Le débat sur la qualité d'expert de Reyntjens est revenu à diverses reprises. Intervenant comme « expert » de la défense dans le procès Butare, Reyntjens s'est heurté aux contestations des avocats de Pauline Nyaramasuhuko et son fils Arsène Ntahobari, co-accusés avec Joseph Kanyabashi. Les débats se sont étendus sur la vraie qualification de Reyntjens et la mise en doute de ses connaissances réelles sur le Rwanda pendant et après le génocide.

La partie défenderesse représentée par Me Marquis a soulevé une somme d'arguments très pertinents, rejetant la qualité d'expert de Filip Reyntjens sur le Rwanda : « Le rôle d'un témoin expert, c'est d'informer les Juges sur des questions particulières, d'une nature technique, qui demandent une connaissance particulière dans un domaine précis. Je comprends des cinq sujets sur lesquels Maître Marchand voudrait que le témoin soit déclaré expert... relèvent de champs d'expertise spécifiques. Reyntjens ne répond pas à ces champs d'expertise spécifiques. Pour être un expert en histoire du Rwanda, il y a un concept sousjacent : Il faut être un historien.

[232] Servilien Sebasoni, *Le Rwanda: Reconstruire une nation*, 2007

Je veux bien que Monsieur Reyntjens soit un expert en droit. (...) Les mesures gouvernementales du Rwanda, je soumets respectueusement qu'on ne sait trop ce que ça veut dire, dans les faits. C'est manifestement quelque chose qui sort d'un champ d'expertise précis comme la médecine, le droit, les sciences politiques et autres. Alors, j'ai un peu de difficulté à admettre cette qualification qui m'apparaît englober trop de choses.

Quant aux trois autres aspects : Histoire contemporaine du Rwanda, enquêtes et analyses historiques - y compris les événements de 1994 -, pour ces deux points, il nous dit lui-même dans son rapport, et pendant son témoignage, que pour les faits, il s'en reporte à Madame Des Forges. Je vois difficilement comment quelqu'un peut venir prétendre être un expert dans ces deux domaines. Comment quelqu'un peut prétendre être un expert et se baser sur le livre de quelqu'un d'autre ? Je m'y objecte donc formellement.

Quant au dernier aspect : Droits humains et droits de la personne, entre autres, au Rwanda, le problème est, lorsque par la suite, on y ajoute 'comprenant les enquêtes et analyses dans ce domaine'. Alors que le témoin nous dit qu'il n'a mené aucune enquête sur les événements qui nous préoccupent ici, Butare, et particulièrement lorsqu'il nous dit 'incluant la situation des droits de la personne au Rwanda avant, pendant et après les événements de 1994'. Alors, je vous soumets respectivement que ceci ne suffit pas à qualifier quelqu'un d'expert. Je ne vois rien, dans ce que Monsieur Reyntjens soit d'une nature technique sur des questions spécifiques... aucune connaissance spécifique. Il ne la possède pas, cette connaissance spécifique. Par conséquent, à mon avis, Monsieur Reyntjens n'a pas rempli les obligations relatives à la qualification d'expert que relativement à la mention d'expert en droit et en droits humains et droits de la personne. Mais en ce qui concerne Butare, je vous soumets respectivement qu'il n'en a pas la connaissance suffisante pour générer une qualification d'expert dans ce domaine précis »[233].

[233] TPIR, Affaire N° ICTR-98-42-T, Chambre II, 18 septembre 2007, Le procureur contre Pauline Nyiramasuhuko, Arsène Shalom Ntahobali, Sylvain Nsabimana, Alphonse Nteziryayo, Joseph Kanyabashi, Elie Ndayambaje.

Il faut dire que Reyntjens avait, lors de sa présentation liminaire, expliqué sa qualité d'expert qui n'était guère convaincante. D'abord, il a indiqué qu'il était professeur de droit africain, et qu'il avait progressivement glissé vers le champ de la politique et du développement : « Je suis actuellement professeur de droit africain et de politique à Anvers, et je suis Président de l'Institut de développement... l'Institut de gestion et de développement politique Institut de politique et de gestion du développement ». Le premier problème qui se pose dans le cas d'espèce est que le droit africain n'existe pas. En Afrique, on n'a pas un droit africain qui serait l'équivalent du droit européen incarné par les institutions de l'Union européenne.

Quant à ses publications qui justifieraient son expertise scientifique sur le Rwanda, Reyntjens a répondu comme suit : « Je laboure un champ assez large. J'ai publié sur le droit rwandais, sur la situation des droits de l'homme au Rwanda, sur les élections, l'histoire immédiate, l'évolution politique entre les années 80 et le moment immédiatement précédant le génocide, le Rwanda et les autres pays de la région dans le cadre de la géopolitique de la région des Grands Lacs ».

Somme toute, la qualité d'expert exige des critères de scientificité élevé, parmi lesquels figurent la connaissance profonde du sujet que l'on traite, une expérience de terrain basée sur des faits précis que l'expert a lui-même vus, vérifiés, confrontés et analysés pour parvenir à des conclusions irréprochables tant sur le plan de la méthodologie que de leur contenu. Ce n'est pas le cas pour Reyntjens en ce qui concerne ses écrits sur le Rwanda depuis 1994.

6.3. Contestation des universitaires et observateurs de renom

En 1991, le quotidien belge La Libre Belgique notait à l'égard de Reyntjens que « ses opinions favorables à la révolution hutu sont connues »[234]. Actuellement, ce sont des universitaires spécialistes des questions historiques et politiques qui s'expriment à son sujet.

[234] La Libre Belgique, 26 novembre 1991

Ainsi, le 25 septembre 2017, après la parution d'un numéro de la revue QUE SAIS-JE ? rédigée par Reyntjens aux éditions universitaires de France, falsifiant l'histoire des faits constitutifs du génocide perpétré contre les Tutsi, un collectif de 90 personnalités essentiellement européens, dont de nombreux historiens, publia au Journal Le Monde une tribune dans laquelle ils démontraient la mauvaise foi et le caractère peu scientifique de Filip Reyntjens. Ils notaient ceci : « On ne peut que se réjouir du fait que ce sujet, sous haute tension politique à cause du rôle joué par l'Etat français au Rwanda, fasse l'objet d'une synthèse accessible. Mais s'il mime l'objectivité scientifique, cet ouvrage a tout du brûlot politique: l'ensemble du texte semble guidé par un seul but : dénoncer le Front Patriotique Rwandais (FPR) ».

De nombreuses critiques du même genre ont suivi, laissant penser une remise en cause de l'auteur et son éditeur, mais en 2021, ils publièrent une deuxième édition dans laquelle les mêmes fautes sont reprises délibérément. Le Journal Libération du 21 septembre 2021 fera un article sur cette publication avec un titre éloquent : « Génocide des Tutsis : un 'Que Sais-Je ?' qui ne sait pas grand-chose. » Les auteurs émettent leurs critiques à la fois contre l'auteur et son éditeur : « Nous ne pouvons que nous étonner qu'un éditeur, visant à mettre le savoir à la portée de tous, ait pu ignorer les alertes d'historiens reconnus et participe à la diffusion, une deuxième fois, de thèses niant des éléments fondamentaux du génocide des Tutsis. Ce faisant, le groupe d'édition Humensis (propriétaire des PUF) a non seulement contribué à la vulgarisation de thèses historiquement obsolètes, mais apporte également du crédit à un auteur défendant des thèses révisionnistes sur le dernier génocide du XXe siècle »[235].

[235] Parmi les auteurs de cette rubrique figurent des historiens de renom comme le professeur Stéphane Audouin-Rouzeau, directeur de recherches à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS) Paris, Dr Hélène Dumas, EHESS, Dr Annette Becker, professeur d'histoire à l'Université Paris Nanterre, Dr Juliette Bour EHESS, etc

Les auteurs qualifient Reyntjens de négationniste en étayant les raisons objectives : « Engagé dans une guerre médiatique contre le Front patriotique rwandais (FPR) depuis 1990 au détriment de l'objectivité de ses travaux, Filip Reyntjens reprend les thèses nauséabondes attribuant la responsabilité du génocide des Tutsis au FPR qui, dès octobre 1990 'ne pouvait ignorer [] que l'attaque mettrait en péril de façon aiguë les Tutsis de l'intérieur', accablant les victimes du génocide d'une partie de la responsabilité de leurs bourreaux ».

Et les auteurs de poursuivre leur solide argumentation : «Reprenant l'un des arguments fétiches des auteurs du génocide, Filip Reyntjens nie la planification préalable du génocide commis contre les Tutsis, en soutenant qu'il fut le résultat d'un processus non prémédité, déclenché par l'assassinat du président Habyarimana et facilité par la peur du Tutsi existant au sein de la population. Cette négation de la planification du génocide, étayée de manière douteuse par des sources limitées et sélectives, est d'autant plus étonnante que ce même Filip Reyntjens déclarait en 1995, sous serment devant la justice belge : 'Cependant je sais d'après de nombreux témoignages fiables qu'un projet génocidaire et de massacres politiques existait depuis longtemps et dont on voit les premiers signes déjà à la fin de l'année 1991».

CONCLUSION

Dans un pays comme le Rwanda qui a connu un génocide, et eu égard à la persistance de l'idéologie du génocide présente dans des pays de la région : Rwanda, Burundi, République Démocratique du Congo, il faut toujours privilégier, comme le fait le Rwanda depuis la fin du génocide, une identité nationale qui transcende l'identité ethnique. C'est ce seul choix qui construit la paix, pas l'inverse.

L'unité des Rwandais est historique malgré le génocide. D'ailleurs, l'unité des Rwandais et leur conscience nationale sont attestées dans tous les écrits des premiers explorateurs et missionnaires.

Le rapport des Rwandais à l'ethnie a été une création coloniale qui exige, pour la consolidation de l'unité du Rwanda, que l'on revienne aux valeurs coutumières et historiques qui la fortifient. C'est le choix de l'unité qui a permis de reconstruire le Rwanda et qui est applicable aux trois pays de la sous-région des Grands Lacs, encore habités par les résidus de l'idéologie criminelle semblable à celle qui a causé et permis le génocide des Tutsi en 1994.

Tout « expert » qui ne se situe pas dans l'orientation de consolidation de l'unité nationale, mais qui promeut la division, la haine et la déformation historique des faits est très dangereux pour le Rwanda et toute la région des Grands Lacs.

Tel est le cas de Filip Reyntjens.

A TRAVERS LIVRES ET REVUES

Ces deux dernières années 2024-2025 ont vu la publication de plusieurs ouvrages de qualité sur le génocide perpétré contre les Tutsi, signe que ce crime et ses conséquences constituera à jamais une réalité historique de tous les temps. Un fait nouveau s'est observé par deux importantes publications émanant de deux religieuses de la congrégation des Soeurs Benebikira, respectivement Sr Marie Josée Mukabayire et Sr Anna Béata Murekatete qui ont pris la plume pour relater les expériences du génocide et offrir au public des témoignages inédits dans le milieu des congrégations religieuses.

1. «Lessons from the Genocide against the Tutsi : Resilience and Forgiveness», livre de Sr Marie Josée Mukabayire

Ce livre est sorti en librairie en 2024 et a été présenté publiquement le 3 janvier 2024 au Mémorial du génocide de Kigali à Gisozi en présence de l'auteure. L'ouvrage relate l'expérience de Sr Josée pendant le génocide où elle était responsable du Centre de Santé de Cyanika, District de Nyamagabe, sa fuite, l'extermination de sa famille, le courage de sa congrégation religieuse Benebikira, son départ à l'étranger d'abord en Europe, aux USA puis au Ghana la force d'inspiration pour rendre public la matérialité du génocide s'est avérée essentielle surtout avec l'appui de ses consœurs américaines ghanéennes qui lui ont manifesté une sympathie sans pareil et un encouragement pour rendre par écrit le vécu du génocide, au nom de la mémoire, de la guérison personnelle et collective, pour enfin honorer l'espoir d'un Rwanda pacifié.

Cet ouvrage met fin à la série de livres et écrits négationnistes écrits par des religieux rwandais et missionnaires qui sont devenus légion depuis la fin du génocide en juillet 1994.

Des prêtres rwandais comme Venuste Linguyeneza, Fortunatus Rudakemwa, Juvénal Rutumbu, Simon Habyarimana et bien d'autres ; et des missionnaires tels les Pères Blancs Serge Desouter, Guy Theunis, Hans Zoller et autres, en passant par l'irréductible Mgr André Perraudin, se sont tous distingués par la publication d'ouvrages et écrits négationnistes hautement condamnables. Qu'une humble religieuse Mwenebikira Sr Josée Mukabayire vienne enfin redresser les déviances, c'est du baume au coeur. Le lecteur anglophone aura intérêt à parcourir cet important ouvrage.

2. Le Génocide commis contre les Tutsi au Rwanda, Contribution des Benebikira à la protection des victimes et à la reconstruction du pays, Sr Anne Béata Murekatete

La soeur Anne Béata Murekatete a été la supérieure générale des Soeurs Benebikira. Son ouvrage présente l'intérêt d'être le tout premier livre sur le génocide des Tutsi écrit par une religieuse d'un rang supérieur. L'ouvrage relate les oeuvres des Benebikira à travers tout le pays lors du génocide. L'auteur y découvrira la hauteur du courage que plusieurs Benebikira ont manifesté pour sauver des vies, parfois les milices les ont exterminées avec les tutsi qu'elles protégeaient comme à la paroisse de Simbi où deux Benebikira hutu furent massacrées avec des Tutsi entassés dans le domaine paroissial. A Save, siège central de la congrégation des Benebikira, ces dernières sont restées soudées, hutu et tutsi, ont accueilli des centaines de réfugiés tutsi et ont pu sauver plus 270 Tutsi dans ce couvent de Save. Un acte de courage unique dans l'enfer du génocide.

La préface de cet ouvrage est l'oeuvre d'Antoine Mugesera, vice- président de DIALOGUE. Il résume magnifiquement son contenu en ces termes : 'Dans cette congrégation, personne n'a ni déserté, ni livré sa consoeur recherchée, ni même abandonné les Tutsi venus se réfugier dans les établissements ou centres de santé qu'elles dirigeaient. Personne n'a vendu son âme au diable.

Toutes les soeurs sont restées ensemble et au moins 18 d'entre elles l'ont payé de leur vie'.
Faute de pouvoir faire une revue de l'ensemble des livres publiés ces deux dernières années, nous fournissons ci-dessous leur liste (pas exhaustive) pour orienter les lecteurs de DIALOGUE.

Quelques livres à recommander publiés sur le génocide des Tutsi entre 2024 et 2025

- Nsengimana, Albert. *My mother killed me: Surviving the Genocide against the Tutsis in Rwanda.* Hugo & Compagnie, 2024.
- Akariza, Annely Laurette. *Rebounce: Transgenerational resilience in Rwanda - Resilience from ashes.* Inzozi Publisher, 2024.
- Hagenimana, Antoine. *The Grief of My Mother: A Treasure Hidden Under the Mountain - The Suffering and Resilience of a Child Survivor of the Genocide against the Tutsi.* iBABA, 2024.
- Iradukunda, Bruno. *My forgiveness story: A genocide Survivor's Story of Forgiveness & The In-Depth Study of the Theme.* Vital Readings Publishers, 2024.
- Le Scornet, Daniel. *Comprendre le Mécanisme Génocidaire.* Douce, 2025.
- Uwase, Dominique Alonga. 30 Years, *30 Stories: The light of hope will always shine. Imagine We Rwanda,* 2025.
- Dushimimana, Emmanuel. *My father's mysterious glasses.* Ingenzi Book Publisher, 2025.
- Nzamwita, Eric. *Gukurira mu gicucu cy'urupfu. Pallotti-Presse,* 2025.
- Mukurarinda, Gustave Mukunde. *The Snowfall: One Boy's Account of the 1994 Genocide Against the Tutsi.* Palmetto Publishing, 2025.
- Uwababyeyi, Honorine. *Diamonds in a Dustbin.* G&I Publishers, 2024.

- Hedden, Immaculée. *Munsi y'Ukuboko Kwayo Gukomeye.* Lulu publishing www.lulu.com, 2024.
- Ngabonziza, Jean Baptiste. *Munyaga mu icuraburindi: Amateka ya Jenoside yakorewe Abatutsi ku misozi ya Nkungu na Munyaga.* Besta Publishers, 2024.
- Nsanzabaganwa, Jean D'Amour. *Ntiryari iherezo: Amasomo twigiye mu bihe bigoye twaciyemo.* Tantum Publishers part of Tantum Group ltd, 2025.
- Umulinga, Josiane. *Survived to forgive, never again to genocide: Rwanda 1994.* John Mukora, 2024.
- Kayitesi, Judence. *The Unity Quest. tredition GmbH*, 2025
- Murangwayire, Liliane. *Surviving the Unthinkable*. Inzozi Publisher, 2025.
- Sr. Mukabayire, Marie Josée, *Lessons from the genocide against the Tutsi in Rwanda: Resilience and Forgiveness*. Digibooks Ghana.Ltd, 2025
- Kayitaba, Michel. *Agakiza gashyizwe mu ngiro: Umuti w'urwango n'isoko y'imbaraga zo kurwanya akarengane na jenoside*. Rwanda Editing and Literature Organization (RELO), 2024.
- Mutangana, Steven. *Rwanda: Imbabazi iwabo w'Abene-Imana*. Indoha Publishing House, 2024.
- Sr Murekatete, Marie Anna Beatha. *Le Génocide commis contre les Tutsi Au Rwanda: Contribution des Benebikira à la protection des victimes et à la reconstruction du pays.* SMC Ltd, 2025.

- Umubyeyi Béata Mairesses, EJO, livre disponible en français et en kinyarwanda. Elle est l'auteure d'autres ouvrages trouvables sur Amazon.fr comme *Après le progrès, La Cheminante*, 2019; *Tous tes enfants dispersés, Autrement,* France, 2019; and the English version, *All your children scattered*, Europa Editions, 2022 (US), 2023 (UK); *Culbuter le malheur, Mémoire d'encrier*, 2024 ; *Le convoi, Flammarion*, 2024 ; English translation : *The convoy, Open Borders Press*, Orenda Books, 2025.

- François Xavier Nsanzuwera, *Briseurs de destin : les cerveaux du génocide des Tutsi*, Presses Universitaires St Louis, 2024.

- Henri Rousso et alii, *Le choc. Rwanda 1994 : le génocide des Tutsi*, 7 mars 2024

- Jean Pierre Chrétien, *Combattre un génocide : un historien face à l'extermination des Tutsi du Rwanda* (1990-2024), 5 avril 2024

- Jean Marie Vianney Rurangwa, *le génocide perpétré contre les Tutsi du Rwanda expliqué à ses enfants*, Kindle Editions, 2025

- Maria Malagardis, *Avant la nuit, Talent Editions, 2025; Rwanda : Vers l'apocalypse, film documentaire,* 7 avril 2025

- Antoine Mugesera, *série d'ouvrages d'anthologie aux* Editions IZUBA:

 - Rwanda 1896 -1959 : *La désintégration d'une nation* (anthologie Vol.1)

 - Rwanda 1959 - 1962 : *La révolution manquée* (Anthologie Vol. 2)

 - Rwanda 1980-2010 : *Regards sur le Rwanda en marche* (Anthologie, Vol.3)

 - Rwanda 2009 - 2012 : *Du génocide et des rescapés* (Anthologie, Vol.4)

- Numukobwa Assumpta, *L'université m'a trahie*, 2025.
- Ngarambe François Xavier, *Le génocide contre les Tutsi du Rwanda,* l'Harmattan, 2025.
- Jean-Pierre Peeters, *Rwanda, 30 ans apres, encore et toujours,* les Lys Bleu, 2024.